

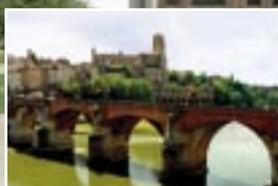
l'enseignement agricole



SUPPLÉMENT

Préparation du
XXIV^e congrès du Snetap

Rapports d'activité Amiens 2004 - Albi 2007



Congrès d'Albi

Débattre et préparer l'avenir

Le SNETAP tiendra son 24^e Congrès au lycée d'Albi-Fonlabour du 5 au 8 novembre 2007. Depuis le Congrès d'Amiens (octobre 2004), dans un contexte politique extrêmement hostile, nous tous, élus, militants, adhérents du SNETAP avons agi pour que les mandats que nous nous étions collectivement donnés soient entendus et pris en compte.

Préparer le prochain congrès impose bien sûr de rendre compte de l'activité du syndicat pendant la période qui s'est écoulée depuis le précédent. Les rapports présentés par les secrétaires généraux au nom du Bureau National rendent compte précisément de l'activité des quatre grands secteurs du syndicat : Affaires corporatives, Pédagogie et Vie scolaire, Politique scolaire et laïcité, Vie syndicale. Le rapport financier présente par ailleurs le bilan des moyens du syndicat et de leur utilisation.

Avec la publication de ces rapports, les syndiqués ont ainsi le tableau complet des trois années de vie syndicale depuis le dernier Congrès et disposent d'un document qui fait la synthèse des informations que le SNETAP a déjà diffusées au travers de ses courriers, communiqués, analyses et comptes rendus, dans ses envois aux sections ou dans notre revue syndicale L'Enseignement agricole. Les rapports ne cachent ni les difficultés rencontrées ni les échecs de la période récente car l'objectif est bien de rendre compte fidèlement et honnêtement et d'engager le débat sur ces bases.

L'analyse générale ci-après la complète et s'attache au contexte, progressivement de plus en plus difficile, dans lequel s'est inscrite notre action. Elle examine les effets des politiques conduites pendant cette période et tente de mettre en évidence les orientations à l'œuvre et de les confronter à nos propres aspirations et aux actions qui ont été menées.

C'est sur la base de tous ces éléments que vous, adhérents du SNETAP, devez maintenant débattre au sein des sections d'établissement et dans les congrès régionaux afin de porter une appréciation sur l'activité syndicale des trois dernières années et de tracer les orientations pour l'action à venir.

Nous appelons chacun d'entre vous à participer à ce moment important de la vie démocratique du syndicat que constituent le Congrès et sa préparation.

ÉDITO

Ce numéro est imprimé sur papier 100 % recyclé en France.



Analyse générale

Accélération et aggravation des politiques libérales : les régressions sociales s'accroissent

L'analyse que nous faisons avant le dernier Congrès d'Amiens est toujours valide. Dans tous les projets gouvernementaux mis en œuvre pendant la législature qui vient de s'achever (2002-2007) ou qui s'annoncent pour celle qui commence (2007-2012), après la défaite des partis de gauche et l'accession de Nicolas Sarkozy à la Présidence de la République en mai 2007, ce sont bien des visions différentes de l'homme et des rapports humains qui sont en jeu. Celle de la destinée commune des hommes, fondée sur la recherche de l'égalité, de la justice, de la solidarité, où l'intérêt général et le bien commun priment sur les intérêts particuliers, est actuellement supplantée par celle de l'individualisme et de l'argent roi, de la loi du plus fort, de la loi de la jungle économique et financière, de la recherche incessante de nouveaux marchés et de nouveaux profits. Cette dernière vision s'appuie sur la suprématie actuelle du modèle néo-libéral et du capitalisme financier, qui ne connaît pas de freins et s'accroît même avec l'irruption de nouvelles puissances comme la Chine et l'Inde dans le jeu économique mondial.

Dans le monde

Encore plus qu'en 2004, les intérêts marchands dominent et gouvernent le monde, la bulle financière et spéculative dicte sa loi aux hommes, le maître-mot est le profit, et la recherche de la rentabilité immédiate organise la plupart des activités humaines, cherchant à s'imposer y compris sur les activités non-marchandes,

notamment dans le cadre de l'OMC – dont les rounds de négociations successifs sont à la peine – et de l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services) et inspirant en France la réforme de l'Etat, les privatisations ou l'ouverture du capital des entreprises publiques et les attaques contre les services publics.

La situation internationale reste tendue, avec des foyers de violence qui n'épargnent presque aucun continent. La guerre en Irak s'est enlisée et l'exécution de Saddam Hussein – but initial avoué de l'intervention américaine – n'a ouvert aucune véritable perspective au peuple irakien qui paie chaque jour un lourd tribut en vies humaines dans les nombreux attentats perpétrés par les différentes factions en présence. La situation au Proche Orient s'est aggravée, la politique israélienne et l'incapacité de l'autorité palestinienne, marquée par la corruption, à répondre aux besoins de la population ayant contribué à la montée en puissance du Hamas en Palestine, jusqu'à sa victoire aux élections législatives puis à son coup de force récent dans la bande de Gaza. Les perspectives de paix dans cette partie du monde semblent s'éloigner chaque jour un peu plus. L'Afghanistan aussi connaît toujours une situation instable malgré la présence de troupes sous la tutelle de l'ONU et les talibans se sont renforcés dans certaines parties du pays.

Au nom de la menace terroriste qui pèse sur les puissances occidentales, notamment celles qui ont soutenu Bush dans la guerre en Irak, les libertés individuelles ont gravement reculé dans plusieurs pays, en particulier aux États-Unis et au Royaume Uni.

Le continent africain reste dans beaucoup de ses pays à la traîne du développement, les pays occi-

dentaux continuant d'exploiter sans vergogne ses matières premières et ne mettant pas ou peu en œuvre les engagements pourtant pris de manière répétée en matière d'aide au développement. Le conflit du Darfour s'enlise également, faute d'une réaction à la hauteur des puissances occidentales à l'égard du gouvernement soudanais.

Dans l'Union européenne

Les régressions sociales pointées en 2004 se sont encore accentuées, les directives libérales se succédant pour « libérer » toujours plus le « sacro-saint marché » de toutes les contraintes et faisant dans le même temps reculer les garanties conquises par les salariés. Les orientations libérales de la commission européenne et des gouvernements s'inscrivent dans l'ordre marchand mondial impulsé par la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et par les interventions souterraines mais néanmoins très efficaces des multinationales, des grandes entreprises et des organisations telles l'ERT (European Round Table - Table Ronde Européenne des Grands Patrons). La destruction méthodique des droits sociaux que les travailleurs avaient acquis par leurs luttes au cours du siècle dernier se poursuit dans ce cadre sans que la réaction des intéressés et de leurs organisations syndicales – même lorsqu'elles tentent de s'organiser au niveau européen ou mondial – soit suffisante pour stopper ces régressions ou ne serait-ce que les infléchir. C'est pourquoi la conception du syndicalisme dans laquelle s'inscrivent les différentes organisations aux différents niveaux est une question primordiale.

La précarité des emplois s'est accrue et le transfert d'une part croissante de la richesse produite vers les détenteurs de capitaux s'est poursuivi tandis que la part

| | |
|---|--|
| Analyse générale 3 | Rapport d'activité enseignement maritime 29 |
| Rapport d'activité corporatif 13 | Rapport d'activité politique scolaire 31 |
| Rapport d'activité enseignement supérieur 19 | Rapport d'activité vie syndicale 39 |
| Rapport d'activité pédagogie 22 | Rapport financier 46 |



L'Enseignement Agricole
est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public
251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 49 55 84 42
Fax : 01 49 55 43 83
www.snetap-fsu.fr
snetap@snetap-fsu.fr

Responsable de la publication : Annick Merrien
Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard
Equipe de coordination : Hélène Huet, Bernard Ludwig, Blandine Maille
Maquette, mise en page et impression : Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42 17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

Dépôt légal : septembre 2007
CCP 995-94 K Paris
Commission paritaire des papiers de presse 0608 S 06513

Congrès d'Albi - 5 au 8 novembre 2007

Rapport d'activité

ANALYSE GÉNÉRALE

de richesse revenant aux salariés continuait de régresser. Les pays cités en exemple *pour avoir su s'adapter aux évolutions du monde au plan économique* sont aussi ceux où précarité et flexibilité du travail sont devenues la règle et où les garanties collectives sont plus faibles dans le domaine du droit du travail.

L'Europe post-industrielle connaît à la fois une perte importante et continue des emplois des secteurs traditionnels de l'industrie et un essor sans précédent des activités de service, les emplois tertiaires se substituant aux emplois industriels, mais de nombreuses activités sont délocalisées vers les pays émergents où la main-d'œuvre est à la fois qualifiée et moins chère ou vers des pays à un stade de développement moins avancé, pour un coût de main-d'œuvre encore plus bas, selon le degré de technicité requis. Le tissu économique des pays européens en souffre évidemment et les emplois perdus de ce fait dans notre pays se comptent par dizaines de milliers au travers des « plans sociaux » dont la presse se fait quasi quotidiennement l'écho. Les entreprises qui optent pour les délocalisations sont souvent prospères et ne sont guidées dans leur choix que par la volonté d'accroître encore leurs profits et le retour sur investissement de leurs actionnaires. Le rôle des fonds de pension et des fonds d'investissement est de ce point de vue déplorable car le bénéfice exigé pour les détenteurs de fonds est au minimum de 15 % par an. Les salariés deviennent de ce fait une simple variable d'ajustement et ne sont plus que des pions interchangeables et jetables livrés aux décisions des assemblées d'actionnaires ou des conseils d'administration des grands groupes.

Le contenu du Traité Constitutionnel Européen (TCE), élaboré à l'occasion d'une nouvelle étape d'élargissement de l'Union Européenne portant le nombre d'états-membres à 25, et qui voulait faire du modèle économique néo-libéral un modèle indépassable en l'inscrivant dans le projet de Constitution, avait été dénoncé en octobre 2004 par le Congrès d'Amiens, qui avait appelé les adhérents du SNETAP à voter NON au référendum organisé le 29 mai 2005. Redoutant sans doute un verdict peu favorable des urnes, beaucoup de gouvernements européens ont préféré faire ratifier le Traité par la voie parlementaire.

En France et aux Pays-Bas, les électeurs, consultés par référendum, ont nettement rejeté le TCE. Malgré une ratification par 18 pays, les NON français et néerlandais ont, de l'avis de ses responsables et d'un certain nombre d'experts, mis l'Europe « en panne ». Une des premières interventions de Nicolas Sarkozy au niveau européen en tant que Président de la République a été de rechercher l'accord de ses partenaires sur le principe d'un Traité « simplifié » d'où la référence à la « concurrence libre et non faussée », qui avait été un des principaux points d'achoppement, a été retirée à sa demande mais dont nous ignorons à ce jour le contenu exact.

En France
■ **Traité Constitutionnel Européen (TCE) et échéances électorales 2007**

La mobilisation importante qui s'était construite pendant la campagne sur le TCE au fur et à mesure du développement des débats dans lesquels les forums sur Internet et les collectifs anti-libéraux constitués dans tout le pays avaient pris une large part, n'a cependant pas conduit à l'unité politique attendue, notamment en vue des échéances électorales du printemps 2007. Les partis qui avaient prôné le « NON de gauche » au TCE sont partis à la bataille des présidentielles en ordre dispersé et ont fait séparément des scores extrêmement faibles, décontenançant (et désespérant, parfois) des électeurs qui avaient placé leurs espoirs dans une candidature anti-libérale unique, capable de faire contrepoids à une gauche socialiste aux orientations sociales-libérales de plus en plus affirmées. L'ensemble de la gauche – ne disposant certes pas de la même *armada médiatique aux ordres* que le candidat de l'UMP – n'a pas su inspirer la confiance nécessaire aux électeurs pour l'emporter lors de l'élection présidentielle, même si ces derniers n'ont pas souhaité donner les pleins pouvoirs à l'UMP et ont un peu atténué sa victoire aux législatives. On aurait pourtant pu penser qu'après 5 années de régime néo-libéral et de remise en cause des droits sociaux (retraites, sécurité sociale, droit du travail...), sous les gouvernements Raffarin et De Villepin, les électeurs des classes populaires et moyennes, las des attaques subies, auraient aspiré à autre chose qu'à la reconduction encore aggravée de la même politique !...

Il faut croire que le positionnement parfois curieux de la candidate de gauche, notamment ses déclarations reprenant des thèmes habituellement mis en avant par la droite, ainsi que sa prise de distance avec son parti, ont désarçonné bon nombre des électeurs qui ont préféré les sirènes sarkozistes, souvent teintées d'une bonne dose de démagogie mais complaisamment relayées par la quasi totalité des médias. Selon les études menées par plusieurs instituts de sondage, dont les résultats sont tous concordants, les attentes prioritaires des électeurs étaient bien des attentes « de gauche » (emploi, pouvoir d'achat, santé, solidarité, éducation) mais ils n'ont pas perçu d'offre politique correspondant à ces attentes dans les programmes qui leur étaient proposés et se sont progressivement détournés de la candidate de gauche au fil de la campagne alors qu'ils y étaient majoritairement favorables au tout début.

■ **Les orientations du nouveau Président**

Le candidat Sarkozy ayant clairement affiché la couleur pendant sa campagne présidentielle et ayant confirmé ses intentions depuis son élection, nous savons que c'est un programme libéral sans ambiguïté qui sera mis en œuvre pendant les 5 années à venir.

Les premières mesures annoncées ne laissent d'ailleurs aucun doute à ce sujet : cadeaux fiscaux à hauteur de 15 milliards d'euros pour les contribuables déjà les plus favorisés / suppression des droits de succession / coupes claires dans les effectifs de fonctionnaires au nom de la réduction des dépenses publiques (annonce de la suppression de 35 000 emplois en 2008, soit au moins 1 départ en retraite sur 2 non remplacé) - déqualification des heures supplémentaires, etc.

■ **Salaires et pouvoir d'achat**

La question du pouvoir d'achat des salariés, qui a été soulevée pendant la campagne électorale, doit selon la « doctrine » sarkozienne, trouver une solution dans la mise en œuvre du slogan « *travailler plus pour gagner plus* ». Le gouvernement, qui officiellement ne remet pas en cause la loi sur les 35 heures, entend donc inciter les salariés à effectuer des heures supplémentaires en détaxant celles-ci mais il n'en maîtrise nullement la mise en œuvre car la décision appartient bien sûr aux seuls chefs d'entreprise en fonction

du niveau de leur activité. L'incitation à recourir aux heures supplémentaires risque en outre de peser lourd sur le niveau de chômage – puisqu'elle ne peut s'adresser qu'à ceux qui ont déjà un emploi – en laissant de côté ceux qu'un regain d'activité économique aurait pu intégrer dans le monde du travail. La formule des heures supplémentaires semble devoir être étendue aux agents de la Fonction Publique car toute revalorisation du point d'indice a été écartée. La vision de la place et du rôle de la Fonction Publique de l'actuelle majorité politique et de son maître à penser est à mettre en relation avec la place qui lui a été faite au sein du gouvernement, sous la tutelle d'un ministre d'abord chargé des comptes publics et accessoirement de la Fonction Publique. L'orientation a le mérite d'être claire !

■ **Emploi, précarité et chômage**

Si les chiffres du chômage sont officiellement à la baisse avec un dernier chiffre publié en juin 2007 faisant passer le nombre de demandeurs d'emplois sous la barre des 2 millions, soit environ 8,5 % de la population active, ces chiffres sont contestés pour manque de sincérité, notamment par le collectif ACDC (Autres Chiffres Du Chômage), qui regroupe des économistes et des syndicalistes, de l'ANPE entre autres. L'organisme européen Eurostat accuse lui aussi le gouvernement français de publier des chiffres délibérément sous-estimés et corrige à la hausse (8,8 %) le chiffre de 8,4 % publié au printemps. Les seules statistiques publiées par la France sont d'ailleurs celles de l'ANPE, l'INSEE ayant exceptionnellement repoussé à l'automne la publication de ses chiffres alors qu'ils sont habituellement livrés en mars. Les chiffres « officiels » ne comptabilisent que la catégorie 1 des demandeurs d'emplois, c'est à dire ceux qui sont à la recherche d'un CDI à temps plein, et font l'impasse sur toutes les autres. Si celles-ci étaient prises en compte, le nombre de chômeurs réel serait du plus mauvais effet, se situant aux alentours de 4 millions. On comprend mieux pourquoi l'INSEE a évité de les mettre sur la place publique en pleine campagne électorale alors que le gouvernement se targuait d'avoir mené une politique volontariste et fait régresser le nombre de chômeurs.

Du fait de la persistance du chômage, la précarisation des emplois s'est accrue, le nombre de CDD a fortement augmenté et les contrats aidés, pourtant dénoncés par la droite et supprimés au début de la législature (non reconduction des emplois jeunes), ont refait leur apparition sous la forme de CA (contrats d'avenir) ou de CAE (contrats d'accompagnement dans l'emploi), avec des conditions encore plus défavorables. L'entrée des jeunes, même diplômés, dans la vie active est devenue un parcours long et incertain et le nombre d'exclus a continué de s'accroître de façon dramatique (bénéficiaires du RMI, des banques alimentaires, mal logés ou sans logis...).

■ **Crise des banlieues de l'automne 2005**

Conjuguée à la ghettoïsation de certaines populations, en particulier d'origine immigrée, aux discriminations subies, ainsi qu'au recul des services publics dans ces zones, l'exclusion (ou le sentiment d'exclusion) a conduit à l'embrasement de plusieurs quartiers en novembre 2005 après des déclarations du ministre de l'Intérieur de l'époque (« racaille », « passer les cités au karscher »), reçues comme autant de provocations. La violence, qui a persisté pendant plusieurs semaines, a pris des formes spectaculaires, et peu compréhensibles pour l'opinion publique, lorsque des espaces publics ou dédiés à des activités communes étaient dégradés ou détruits. Le gouvernement a pris prétexte de cette crise des banlieues pour relancer une politique sécuritaire et stigmatiser la jeunesse et l'immigration tout en en profitant pour instituer l'apprentissage « junior » destiné aux jeunes de 14 ans, mesure régressive s'il en est en ce qu'elle remet en cause l'âge d'obligation scolaire fixé à 16 ans.

■ **Printemps 2006 : mouvement anti-CPE**

Prétendant ainsi faciliter le développement des emplois et répondant en cela à une demande du MEDEF et de la CGPME, le gouvernement De Villepin a voulu imposer début 2006 de nouveaux contrats de travail « assouplis », le CNE (contrat nouvelle embauche) et le CPE (contrat première embauche), qui ouvraient une brèche dans la pérennité des CDI et même dans les garanties des CDD et permettaient aux employeurs de licencier sans motif pendant les deux première

années du contrat. Porté par les étudiants (en particulier par l'UNEF) et dans une moindre mesure par les lycéens, le mouvement qui s'est développé au printemps 2006 a aussi rassemblé de nombreux salariés, notamment du secteur public, et s'est inscrit dans la durée en ayant recours à des manifestations de plus en plus suivies et à une stratégie de temps forts. Devant l'amplification des mobilisations et alors qu'il avait misé sur le pourrissement du mouvement, le gouvernement a finalement dû céder pour répondre à la revendication portée par les manifestants : le retrait du CPE.

Si l'unité syndicale s'est maintenue jusqu'à l'obtention de ce retrait, on peut regretter qu'elle n'ait pas persisté pour exiger aussi celui du CNE. Cependant, la décision de la cour d'appel du tribunal de Paris, qui a déclaré, dans un arrêt rendu début juillet 2007, le CNE contraire à la convention 158 de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), va dans le même sens que les critiques adressées par les manifestants à ce contrat, exorbitant du droit du travail en ce qu'il donnait un pouvoir disproportionné aux employeurs. Il faudra cependant attendre la décision de la Cour de Cassation pour savoir si le CNE sera lui aussi abrogé, ce qui peut demander encore un délai d'un an.

L'intention du candidat Sarkozy d'instaurer un contrat de travail unique figure toujours parmi les projets du gouvernement. Il sera utile de s'appuyer sur la décision de justice qui vient d'être rendue par la cour d'appel de Paris pour rappeler aux responsables ministériels chargés des négociations que les salariés ont des droits et que les desiderata du MEDEF n'ont pas nécessairement force de loi. Quand le gouvernement français l'oublie, le droit international du travail et la justice sont là pour le lui rappeler !

Politique d'affaiblissement délibéré des services publics...

Les gouvernements ont poursuivi leur entreprise de démantèlement des services publics, officiellement au nom de la réduction des dépenses publiques, répondant ainsi à la fois aux injonctions de l'Union européenne de se conformer aux



Congrès d'Albi - 5 au 8 novembre 2007

Rapport d'activité

ANALYSE GÉNÉRALE

critères du pacte de stabilité (déficit budgétaire inférieur à 3 % du PIB, dette de l'Etat inférieure à 60 % du PIB), mais aussi aux vœux des plus libéraux de la majorité présidentielle, qui prônent la réduction des impôts pour les plus fortunés et réduisent ainsi les recettes de l'Etat, rendant beaucoup plus hypothétique la redistribution des richesses au travers de services publics pour tous.

La réforme de l'Etat, que certains gouvernements de gauche, notamment celui dirigé par Michel Rocard, avait déjà imaginée, a maintenant pris sa vitesse de croisière et plusieurs leviers ont été mis en place par les gouvernements Raffarin et De Villepin :

- décentralisation, incluant notamment le transfert de missions et de personnels aux collectivités territoriales, prémices probables d'une future étape de privatisation ;
- stratégies ministérielles de réforme dans les différents ministères, qui visent notamment à externaliser certaines des missions jusqu'alors assurées par les services de l'Etat ;
- réforme de l'administration territoriale de l'Etat (qui vise à déconcentrer au maximum la gestion et les décisions, réduisant le rôle de l'Etat central au cadrage national des politiques, d'ailleurs de plus en plus diversement mises en œuvre par les directions régionales, qui constituent de nouvelles « baronnies », avides d'user de leurs pouvoirs mais souvent oubliées du principe d'égalité des citoyens) ;
- LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances), généralisée à partir du 1^{er} janvier 2006.

La LOLF, pourtant votée sous un gouvernement socialiste en 2001, a démontré dès sa première année d'application (exercice 2006) tous les effets pernicieux qu'elle pouvait avoir. Dans le contexte de pénurie budgétaire imposé par les choix gouvernementaux et pour mettre en œuvre l'objectif de réduction des effectifs de fonctionnaires affiché par le gouvernement, les Secrétaires Généraux des ministères ont fait preuve d'un zèle remarquable qui les a conduits à supprimer 9 500 emplois (ETP-T) au cours de l'année 2006, alors que le Parlement n'avait prévu d'en faire disparaître « que » 5 000. Conscientieux à l'extrême, ils ont consommé les plafonds d'emplois dont ils disposaient (à hauteur de - 1 053 emplois au ministère de l'Agriculture, en plus des emplois

« officiellement » supprimés). Il faut dire qu'une « carotte » intéressante les poussait à agir ainsi, sous la forme d'une prime de performance annuelle de 12 000 euros. Quand on veut du résultat, il ne faut pas lésiner sur les moyens de sa politique !

La fourniture de biens essentiels comme l'énergie, qui est aussi un marqueur de l'accès de tous les citoyens à des services vitaux, est en pleine turbulence avec l'ouverture totale à la concurrence du marché de fourniture de gaz et d'électricité au 1^{er} juillet 2007. Le monopole d'EDF et de GDF n'existe plus et les tarifs régulés sont dans le collimateur. Certaines clauses particulièrement iniques sont prévues, comme l'impossibilité du retour vers le secteur des tarifs régulés pour un logement donné, une fois que l'occupant a opté pour un autre fournisseur à un moment donné. Les offres d'appel proposées par les autres opérateurs, qui visent à séduire les consommateurs, sont toutes plus trompeuses les unes que les autres, tout comme le sont les déclarations des ministres en charge du dossier. Mieux vaut se tourner vers les pays étrangers où la libéralisation est déjà intervenue car la leçon est sans équivoque : partout, les tarifs ont augmenté, parfois jusqu'à + 60 ou 80 % comme au Royaume Uni !

Education : un renoncement manifeste à toute réelle ambition

Pendant toute la durée de la législature 2002-2007, le système éducatif a été la cible d'attaques particulièrement brutales : amputations répétées des budgets, forte réduction des effectifs de personnels, dégradation subséquente des conditions d'accueil et d'enseignement pour les élèves, mise en concurrence des formations professionnelles scolaires publiques avec l'apprentissage, transfert des missions et des personnels TOS aux collectivités territoriales...

Plus grave encore, la loi d'orientation pour l'Ecole (loi Fillon), a révélé l'abandon de toute ambition réelle pour lutter contre les inégalités et conduire les jeunes à la réussite. C'est au contraire un principe de tri social précoce qui fonde les différentes décisions prises : instauration du socle commun, apprentissage

junior, démantèlement de l'éducation prioritaire, plateformes de réussite éducative... Parallèlement, c'est une logique sécuritaire et répressive plutôt qu'éducative et préventive, que le gouvernement entend appliquer aux jeunes aux comportements difficiles, avec la multiplication des centres fermés pour mineurs.

Si les lycéens se sont mobilisés pour combattre ce qui n'était encore qu'un projet, il faut bien reconnaître que la mobilisation des enseignants et de leurs organisations syndicales a été beaucoup plus diffuse et inégale, notamment pour cause d'absence d'unité. Il y avait en effet de fortes divergences d'appréciation sur les objectifs de la loi et son contenu entre les différentes fédérations syndicales de l'Education.

Le successeur de François Fillon à l'Education, Gilles de Robien, a mis en œuvre la réforme concoctée par son prédécesseur puis s'est illustré en partant en guerre contre les « mauvaises méthodes », telle la méthode globale pour l'apprentissage de la lecture. Après avoir promu l'obligation pour les enseignants d'effectuer des déplacements de courte durée en cas d'absence de leurs collègues, De Robien a également été l'initiateur de la remise en cause des décrets de 1950 sur les obligations de service des enseignants du second degré. Déterminé à supprimer des décharges prétendument indues (heures de première chaire, d'UNSS...), sur la base de plusieurs rapports de l'Inspection Générale, de la Cour des Comptes et du ministère des Finances qui les évaluaient à environ 28 000 ETP (soit un gisement considérable d'emplois à supprimer en cette période de restrictions budgétaires !...), à promouvoir la bivalence et à aggraver les conditions de travail en permettant l'affectation sur plus de 2 établissements, le ministre a publié son décret et plusieurs arrêtés malgré la forte mobilisation et les actions menées par les enseignants pendant 8 mois à l'Education nationale.

Si le candidat Sarkozy avait pendant sa campagne pris l'engagement d'abroger le décret De Robien, comme le lui avait conseillé Xavier Darcos - devenu depuis ministre à son tour - dans un rapport remis en mars 2007, et si cette abrogation a bien eu lieu, ce recul peut-il être tenu pour définitif ? La lecture des propositions du rapport Darcos est révélatrice de ce que seront les négociations sur le métier d'enseignant

dont le désormais ministre de l'Education Nationale a annoncé l'ouverture. On y retrouve à la fois la bivalence, l'annualisation des services, la « revalorisation » des rémunérations par l'augmentation de la charge de travail et le recours aux heures supplémentaires... Ces négociations, toujours pas ouvertes au moment où ce rapport est écrit, seront d'autant plus difficiles que le ministre a pris le soin dans son rapport d'annoncer sa stratégie : contourner la FSU - décidément trop à gauche, voire à l'extrême gauche altermondialiste selon lui - en s'appuyant sur des organisations syndicales plus raisonnables... Le front syndical unitaire qui avait exigé le retrait du décret De Robien a toutes les chances d'être ébranlé puis de se fissurer car sur les différents sujets qui seront en débat, les positions sont très diverses et l'unité syndicale sera très difficile voire impossible à réaliser.

Après la forte mobilisation de la communauté scientifique au printemps 2004, l'enseignement supérieur et la recherche ont sans doute un peu moins subi les effets de la politique gouvernementale, grâce à l'octroi de moyens supplémentaires à la suite de ce mouvement (rétablissement des emplois de chercheurs supprimés et création de 1 000 emplois dans l'enseignement supérieur). A nouveau cheval de bataille du gouvernement, l'enseignement supérieur est au centre des débats avec le projet de loi sur l'autonomie des universités, une des priorités et des urgences du gouvernement, qui a été dénoncé par la FSU et ses syndicats. Face au risque d'une rentrée chaude dans les facs à l'automne 2007, le Président de la République et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont consenti quelques concessions (suppression de la sélection à l'entrée en master, mesures en faveur de la vie étudiante et annonce de crédits supplémentaires à hauteur d'un milliard par an pendant 5 ans) mais l'économie générale du projet demeure et le gouvernement entend bien passer en force, en faisant adopter le projet par le Conseil des ministres dès le début de l'été avant de le faire voter par le Parlement pendant la session de juillet. C'est une université à deux vitesses qui s'annonce avec quelques établissements prestigieux qui viseront la renommée internationale... et puis les autres... La réforme de la composition des conseils d'administration des universités, avec une

réduction drastique du nombre de représentants des enseignants et des étudiants, ainsi que l'accroissement des pouvoirs des présidents d'université, notamment en matière de recrutement des personnels, ne vont pas dans le sens d'un fonctionnement plus démocratique des universités. Par ailleurs, la question des niveaux de financement respectifs des universités et des autres voies d'enseignement supérieur (CPGE, Grandes Ecoles, BTS) n'est toujours pas posée.

Vision purement comptable, ministre(s) sans réel projet : l'enseignement agricole public en grand danger

Combien de fois l'avons-nous déjà écrit depuis le début de cette législature ? Tous nos communiqués, nos articles, nos courriers ont dénoncé la politique menée par les ministres et secrétaires d'Etat successifs en charge de l'enseignement agricole. Gaymard, Forissier, Bussereau, même combat ! En 5 ans de législature, ils ont mis l'enseignement agricole public dans une situation de péril qu'il n'avait jamais connue jusque là.

La politique menée par les ministres en charge sous les gouvernements Raffarin et De Villepin a conduit à un recul quantitatif de l'offre de formation publique dans le secteur de l'enseignement agricole. Les suppressions d'emplois, les fermetures de classes et le plafonnement autoritaire des effectifs élèves pour éviter d'avoir à financer les dédoublements (mesure imposée aux seuls établissements publics) ont encore minoré la place de l'enseignement public qui ne scolarise plus que 37,5 % des élèves à la rentrée 2006 alors que la part des composantes du Privé a encore progressé - de 60 à 62,5 % - au bénéfice principal des Maisons Familiales Rurales, délibérément favorisées par le dernier ministre en charge, Dominique Bussereau, qui a démontré tout son esprit sectaire et son grand mépris pour l'enseignement public.

La qualité de l'offre de formation a également régressé avec la réduction des horaires d'enseignement, la disparition des heures de soutien et la suppression de nombreux dédou-

blements (application des nouvelles grilles horaires à partir de la rentrée 2005). L'insuffisance des moyens a en outre conduit les établissements à supprimer la plupart des enseignements facultatifs et à dégrader les conditions d'enseignement en langues vivantes, notamment au travers de regroupements inappropriés au plan pédagogique.

Dans un tel contexte, peut-on apporter la moindre crédibilité au 4^e Schéma Prévisionnel National des Formations révisé, soumis à l'avis du CNEA en mars 2007 après plusieurs mois de travaux et de concertation ? Le SNETAP, tout en faisant les interventions nécessaires pour améliorer le texte initial, a cependant voté contre le Schéma révisé, considérant d'une part qu'il n'avait pas une ambition suffisante pour l'enseignement agricole public et d'autre part, qu'il n'aurait pas les moyens de sa mise en œuvre.

Les suppressions d'emplois subies ces dernières années (- 548 dans l'enseignement technique, - 35 dans l'enseignement supérieur entre 2002 et 2007) ont en particulier touché les administratifs dont les conditions de travail ont ainsi été aggravées et l'insuffisance des crédits délégués aux régions, conjuguée à la contrainte du plafond d'emplois, a par ailleurs dégradé les conditions d'emploi des contractuels (contrats réduits ou morcelés, contrats 10/12, retour du recours aux vacataires...) et considérablement réduit les remplacements.

Ce sont donc globalement les conditions d'accueil et d'enseignement des élèves qui se sont dégradées car elles n'ont jamais constitué la priorité des ministres successifs pendant les 5 dernières années.

La formation continue des personnels, qui avait représenté un élément fort de la dynamique de l'enseignement agricole, en développant les compétences des agents, a fait les frais des coupes budgétaires sévères subies par l'EAP et est devenue un domaine complètement sinistré avec une réduction de - 68,5 % des crédits entre 2001 et 2006. Il faut dénoncer à cet égard le traitement discriminatoire imposé aux personnels de l'EAP, qui représentent près de 60 % des effectifs du MAP mais n'obtiennent que 20 % des crédits ministériels consacrés à la formation. Il faut également dénoncer les décisions partiales du dernier ministre Bussereau dans le cadre du budget 2007 :

ANALYSE GÉNÉRALE

– augmentation moyenne de 5,5 % des crédits formation pour les autres services du MAP et stagnation pour les personnels de l'EAP ;
– augmentation de 35 % des crédits formation pour les fédérations de l'enseignement agricole privé (passant de 2,2 M€ en 2006 à 2,9 M€ en 2007) et stagnation pour les personnels de l'EAP (avec seulement 1,4 M€).

La pénurie de moyens a en outre engendré une **déréglementation galopante** dans la plupart des établissements, la volonté de trouver des solutions pour assurer le meilleur service aux élèves ayant souvent conduit à des « **arrangements** » **locaux, tous plus illégaux les uns que les autres**, au mépris des statuts et de la réglementation. Il est regrettable qu'une proportion significative des personnels de l'EAP n'aient pas été plus exigeants sur le respect de leurs statuts et des référentiels, cadres nationaux indispensables pour garantir les droits des personnels et des élèves, car tout renoncement à ces exigences ne peut que faciliter les remises en cause et les régressions ultérieures. En effet, les faits précèdent généralement le droit.

Le système d'appui à l'enseignement agricole [établissements publics nationaux (EPN) : CEM-PAMA de Fouesnant, CEP de Florac, CEZ de Rambouillet et CNPR de Marmilhat – ENFA – ENESAD] n'a pas été épargné par les restrictions budgétaires. Ces restrictions ont bien sûr fragilisé leur gestion et les ont conduits à rechercher ailleurs d'autres sources de financement. A la suite de la mission d'expertise confiée au COPERCI (Coordination des différents corps d'inspection du ministère) et au rapport remis par celui-ci, la DGER a décidé d'abandonner le statut d'EPN et de rattacher les établissements concernés aux pôles d'enseignement supérieur en cours de constitution. Le CEM-PAMA a ainsi été rattaché à Agro-campus Rennes et le CEP de Florac à Montpellier SupAgro. Le CNPR doit prochainement fusionner avec l'ENESAD, qui prévoit par ailleurs de se rapprocher de l'ENSBANA, école intégrée à l'Université de Bourgogne. Le cheminement a été beaucoup plus long pour le CEZ de Rambouillet, compte tenu de l'importance des problèmes patrimoniaux et du niveau des investissements nécessaires. Un projet de coopération avec l'université de Saint Quentin en Yvelines est désormais sur les rails et ouvre des perspectives.

En relation étroite avec les personnels de ces établissements, le SNETAP a suivi toutes les étapes de cette réorganisation et a été conduit à faire de nombreuses interventions pour défendre les intérêts des personnels et les missions des établissements.

Le transfert des TOS, que le SNETAP a contesté dès son annonce parce qu'il remet en cause l'unicité des missions du service public d'éducation et fait courir à terme un risque fort de privatisation des missions assurées par les TOS, engendrera en outre de fortes inégalités entre les personnels, liées à la disparité des ressources des différentes régions ou à l'ordre de leurs priorités. Le processus s'est mis en route avec un an de retard au ministère de l'Agriculture, ce qui a complexifié les relations avec les conseils régionaux et placé les TOS de l'enseignement agricole en position de décalage avec leurs collègues de l'EN. Le travail commun assuré par les syndicats de la FSU (SNETAP - SNUCLIAS - UNATOS) pour la préparation des élections aux CTP et CHS des conseils régionaux, et dans lequel le SNETAP a pris une part importante dans la plupart des régions, a permis à la FSU d'obtenir un nombre de sièges significatif dans ces instances, où les personnels de l'enseignement agricole public sont généralement représentés par un ou plusieurs élus du SNETAP. Dans ce nouveau cadre décentralisé, nous constatons toutefois des difficultés de coordination entre les différents syndicats de la FSU concernés qui doivent être rapidement résolues pour donner à leurs interventions un maximum d'efficacité au service de l'ensemble des TOS. Il est par ailleurs souhaitable que la FSU ès qualité, au niveau national comme au niveau régional, facilite cette coordination en s'assurant que tous ses syndicats concernés se concertent, agissent ensemble et qu'aucun d'entre eux ne joue les francs tireurs en s'instituant « interlocuteur privilégié » du Conseil Régional et en tenant les autres à l'écart.

Le résultat de l'élection présidentielle rend désormais quasiment caduque toute réversibilité du transfert et le SNETAP s'est à nouveau adressé aux personnels TOS, pour les informer sur le nouveau contexte et leur fournir les éléments qui les aideront à prendre leur décision notamment par l'organisation de réunions régionales d'information sur l'exercice de leur droit d'option.

Développement durable : un enjeu primordial dans notre secteur

Depuis les années 1970, les questions environnementales ont pris de l'importance du fait de l'aggravation visible des effets des activités humaines (agriculture, industrie, transports...) et des actions de sensibilisation menées par les ONG et les partis « verts » dans de nombreux pays. Les études des chercheurs scientifiques ont mis en évidence d'une part le caractère limité des réserves d'énergies fossiles et d'autre part, les effets néfastes de leur utilisation croissante sur la couche d'ozone et les évolutions climatiques. Les émissions croissantes de gaz à effet de serre sont désormais incontestablement désignées comme responsables du réchauffement climatique et plusieurs conférences internationales depuis le Sommet de la Terre à Rio en 1992 ont fixé aux pays les plus industrialisés l'objectif de réduire ces émissions afin d'en limiter les conséquences sur le climat dans les décennies à venir. L'urgence à agir et à modifier les pratiques semble désormais reconnue par la plupart des pays même si certaines grandes puissances comme les Etats Unis continuent à refuser de signer les accords internationaux comme le Protocole de Kyoto.

La préservation des ressources en eau est un autre sujet de préoccupation dans les zones de culture ou d'élevage intensifs du fait des risques de pollution engendrés par l'utilisation massive des engrais et des pesticides et par l'épandage des lisiers. L'accès à une ressource d'eau potable, voire à une ressource d'eau, est déjà un enjeu majeur pour plus d'1 milliard d'êtres humains sur la planète et les tensions générées pour l'accès à cette ressource vitale risquent de s'accroître dans les décennies à venir.

Dans le secteur qui concerne l'enseignement agricole au premier chef, l'agriculture, l'évolution des pratiques pour réduire les effets néfastes des productions reste lente et la carte de France des zones où la qualité de l'eau est limitée ou mauvaise par rapport aux normes en vigueur (Cf. BIMAGRI n° 1525 de mars/avril 2007 – p. 24 et 25 – Dossier : *Le bon état écologique des eaux*) ne peut que nous interroger fortement.

Si l'enseignement agricole a depuis longtemps déjà introduit un enseignement d'écologie dans ses programmes et innové en mettant en œuvre des stages pluridisciplinaires d'étude du milieu dès les années 1960, il n'a pas pour autant véritablement remis en cause le modèle agricole productiviste qui a continué d'être très majoritairement enseigné. Si des notions relatives à des « pratiques plus respectueuses de l'environnement » ont effectivement été introduites dans les programmes depuis quelques années, la prédominance des résultats technico-économiques a continué de guider les choix relatifs au pilotage des exploitations agricoles, en laissant souvent de côté les effets néfastes des pratiques culturales ou d'élevage sur l'environnement.

La volonté des grands groupes de l'agro-industrie de développer la culture de plantes génétiquement modifiées (communément désignées sous le terme d'OGM) a suscité à la fois de vives controverses et des actions de destruction des champs où ces OGM étaient cultivés, par des commandos de faucheurs volontaires, le plus souvent lourdement sanctionnés par la justice. L'argument mis en avant par l'agrobusiness, celui de développer des variétés résistant aux insectes et/ou aux maladies et de lutter ainsi contre la famine, dissimule en fait un problème tout aussi grave, à savoir la perte d'indépendance des agriculteurs, qui, en n'ayant plus la maîtrise de la production des semences, seraient complètement asservis aux groupes tels Monsanto ou Syngenta, détenteurs des brevets et maîtres omnipotents du marché. L'aspect de la sécurité sanitaire est quant à lui traité comme quantité négligeable lorsque les essais d'OGM ne se font plus en milieu confiné mais en plein champ, avec tous les risques de propagation que cela implique et sans que des études scientifiques contradictoires aient été produites et rendues publiques à cet égard. Par ailleurs, les citoyens, majoritairement hostiles (65% contre) à la culture en plein champ des OGM selon les sondages d'opinion, sont tenus à l'écart des décisions puisque aucun débat public n'a jamais été organisé sur ce sujet. Lorsque des communes s'opposent par arrêté à toute expérimentation d'OGM sur leur territoire, elles sont déclarées hors la loi et leurs arrêtés

annulés par les préfets. On le voit, l'Etat a clairement choisi son camp sans beaucoup de considération pour l'indépendance économique des agriculteurs, pour la protection de l'environnement ou pour les risques sanitaires encourus par les consommateurs. En 2007, plus de 20 000 ha d'OGM sont cultivés en France mais le secret est bien gardé, leur implantation n'étant pas rendue publique afin d'éviter que les faucheurs volontaires ne repassent à l'action.

Ayant la volonté de faire évoluer la prise en compte de ces problèmes, **le SNETAP a participé avec d'autres syndicats de la FSU à l'élaboration des mandats de la motion 3 consacrée aux alternatives économiques et sociales**, lors du congrès de Marseille en janvier 2007. Ayant fait le constat que des différences de points de vue subsistaient entre les syndicats de la FSU, le SNETAP a proposé aux deux syndicats avec lesquels il était intervenu, le SYGMA-FSU (syndicat du MAP pour les services déconcentrés et l'administration centrale) et le SNE-FSU (syndicat du ministère de l'écologie et du développement durable), d'approfondir la réflexion sur ces sujets en organisant **une journée d'étude commune consacrée au développement durable**. Cette journée aura vraisemblablement lieu en octobre 2007. Le SNETAP a au préalable réuni le 31 mai un groupe de travail interne chargé d'élaborer une note de problématique qui sera diffusée en septembre 2007 et servira de contribution et de base de travail lors de la journée d'étude commune. L'objectif de cette réflexion est d'avancer dans la définition de mandats communs entre nos trois syndicats puis de les soumettre au débat au sein de la FSU pour tenter de réduire les différences de points de vue avec d'autres syndicats, notamment le SNCS (chercheurs scientifiques) et le SNEsup (enseignement supérieur).

Lors de la concertation organisée par la DGER sur la rénovation des référentiels de formation du Bac Pro CGEA et du BP REA, ainsi que du BPA Travaux forestiers, en mai-juin 2007, le SNETAP, considérant qu'il fallait effectivement mettre en application l'objectif gouvernemental affiché de faire du développement durable une priorité, a proposé un nombre significatif d'amendements visant à mieux intégrer les objectifs de développement durable à la fois

dans les référentiels professionnels et les référentiels de formation des futurs actifs de l'agriculture et de la forêt. L'objectif du SNETAP était notamment de faire prendre en compte les critères environnementaux et sociaux au même niveau que les critères économiques dans le pilotage des exploitations et la prise de décisions afin d'inscrire l'agriculture de demain dans une stratégie véritable de développement durable. Après des échanges approfondis avec la DGER et des représentants de l'Inspection, la quasi totalité de ces amendements a été acceptée, ce dont le SNETAP a pris acte positivement.

L'action des personnels : un contexte politique et médiatique hostile, une absence d'unité syndicale...

■ Le SNETAP, porteur de propositions et à l'offensive par de nombreuses actions

Dans un contexte d'attaques répétées contre les services publics et de régression des droits des salariés, les instances nationales du SNETAP ont sans cesse proposé aux militants et aux adhérents, et plus largement aux personnels, des actions visant à mettre en évidence les dégradations subies et à exiger du gouvernement et du Parlement les correctifs nécessaires.

L'action « **Livres noirs de l'EAP** » menée pendant l'automne et l'hiver 2004 pour mettre en évidence l'insuffisance des moyens et dénoncer le non-respect des référentiels, l'action **contre les projets de grilles horaires** menée au printemps 2005 pour refuser la logique de réduction des horaires et la dégradation des conditions d'enseignement (suppression des heures de soutien, relèvement des seuils de dédoublement, etc.), les actions **contre les fermetures de classes** menées durant les automnes 2005 et 2006, notamment pour maintenir les classes de 4^e et 3^e, **les actions et interventions menées chaque année sur les projets de loi de finances (PLF) successifs**, avec des interventions de plus en plus nombreuses auprès des parlementaires, et l'organisation des **Marches pour l'EAP en décembre 2006**, n'ont certes pas débouché sur une amélioration significative de



Congrès d'Albi - 5 au 8 novembre 2007
Rapport d'activité

ANALYSE GÉNÉRALE

la situation mais elles ont généralement permis d'atténuer les effets des projets initiaux du gouvernement ou de la DGER.

Des heures d'enseignement indûment supprimées ont été rétablies au 1^{er} janvier 2005, le projet initial de révision des grilles horaires a été largement modifié, la réduction horaire moyenne s'établissant finalement à - 1 h hebdomadaire, alors que les premières versions de la DGER affichaient des baisses pouvant aller jusqu'à - 4 h hebdomadaires. Le nombre de classes fermées a de toute évidence été moins important que dans les projets initiaux de la DGER, même si d'autres expédients ont été trouvés pour faire face à la réduction des moyens (regroupements de classes ou de sections, regroupements de niveaux dans certaines disciplines, suppression d'enseignements facultatifs, etc.).

C'est sur la question des moyens que les résultats des actions du SNETAP ont été les moins probants car si nos interventions ont été nombreuses et incisives, ce n'est pas l'enseignement public qui en a retiré les bénéfices. Du fait des protocoles signés entre les fédérations de l'enseignement privé et les ministres successifs (Gaymard, Bussereau), qui visaient à revaloriser leurs subventions, la quasi totalité des crédits supplémentaires votés par les parlementaires au moment des débats budgétaires, ou des crédits remis à disposition lors de la levée des « gels » annuels, sont allés à l'enseignement privé, les Maisons Familiales ayant été particulièrement favorisées. Du fait de ces choix partisans, c'est l'enseignement public qui a donc supporté la quasi totalité de la réduction des moyens alloués à l'enseignement agricole pendant la législature 2002-2007. Les personnels des établissements publics en perçoivent chaque jour les effets catastrophiques et les élèves en font les frais, avec des conditions d'accueil et d'enseignement de plus en plus dégradées.

Pourtant, ayant toujours eu le souci d'allier action revendicative et élaboration de propositions, le SNETAP a toujours argumenté ses demandes de moyens auprès de tous ses interlocuteurs (DGER, Secrétariat Général du MAP, Cabinet, Ministre, Députés, Sénateurs...), en les informant précisément sur l'état des lieux de l'EAP et en revendiquant les moyens néces-

saires à l'exercice des missions de service public prévues par la loi. Afin de formaliser toutes ces revendications, le SNETAP a tenu le 16 mai 2006 des Etats Généraux de l'EAP, avec la présence d'intervenants extérieurs (élus politiques, représentants d'organisations professionnelles, d'autres syndicats...) et dont les débats, alimentés par ceux des réunions régionales qui les avaient précédés, ont débouché sur la publication d'un document intitulé « Une nouvelle ambition pour l'Enseignement Agricole Public », qui constitue le projet du SNETAP pour l'EAP.

Ces Etats Généraux avaient été couplés avec une manifestation nationale organisée le lendemain 17 mai, qui a rassemblé environ 450 manifestants à Paris, auxquels s'étaient joints des représentants des parents d'élèves de la FCPE. Les engagements pris le jour même par la conseillère du ministre, lors de l'entrevue avec une délégation des manifestants, et confirmés par le ministre Bussereau, lors de l'audience accordée au SNETAP le 4 juillet suivant, à savoir le déblocage de moyens pour l'EAP, n'ont pas été tenus, les crédits débloqués suite à la levée du gel à la rentrée 2006 n'ayant bénéficié qu'à l'enseignement privé.

La situation des établissements publics continuant de se dégrader, le SNETAP a interpellé les différents candidats à l'élection présidentielle au printemps 2007, en leur adressant un questionnaire auquel certains d'entre eux (Dominique Voynet, Marie-George Buffet, Ségolène Royal, Olivier Besancenot, Arlette Laguiller) ont répondu, à la différence des deux candidats de la droite et du centre (Nicolas Sarkozy et François Bayrou), qui n'ont même pas accusé réception du questionnaire.

Le SNETAP a ensuite décidé d'élaborer un Manifeste pour l'Enseignement Agricole Public – en association avec la seule FCPE, les autres syndicats de l'EAP ayant refusé de s'y associer – et appelé les personnels à le signer avant de l'adresser au Président de la République, au Premier ministre, au ministre de l'Agriculture et à son directeur de Cabinet ainsi qu'aux présidents des groupes parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Au moment où nous écrivons ce rapport, plus de 3 500 signatures ont été recueillies et l'effort se poursuivra dès la rentrée pour en recueillir de nouvelles, afin

de peser sur les décisions politiques avant le vote du budget 2008 et d'un éventuel collectif budgétaire pour 2007.

Si le SNETAP n'est pas parvenu à contrer les effets négatifs des politiques gouvernementales à l'égard de l'EAP, il est un domaine où il a pu continuer à démontrer l'efficacité de son réseau de militants et la force d'appui qu'il représente pour les personnels au sein du MAP, celui de la défense des intérêts individuels des agents. Par l'intervention de ses élus en CAP, de ses délégués de catégorie ou des membres du Bureau National, le SNETAP a assuré la défense des intérêts de tous les adhérents qui l'avaient saisi pour résoudre les difficultés auxquelles ils étaient confrontés du fait du non respect de la réglementation, de l'autoritarisme de certains chefs d'établissement et/ou chefs de service ou de pratiques de harcèlement. Constatant fréquemment l'absence de volonté réelle de trouver des solutions au niveau local ou au niveau régional, le Secrétariat Général du SNETAP est intervenu en de multiples occasions directement auprès du DGER, du Secrétaire général du MAP ou de la Présidente du CHSM (Comité Hygiène et Sécurité Ministériel) pour tenter de résoudre les situations difficiles.

■ L'« impossible » unité syndicale...

Assumant sans équivoque son rôle d'organisation syndicale majoritaire des personnels de l'enseignement agricole public, le SNETAP a pris l'initiative de nombreuses actions lors des réunions de ses instances (Bureau National, Conseil Syndical National) afin de combattre les orientations politiques régressives qui étaient mises en œuvre. Dans la plupart des cas, il a considéré que des actions unitaires étaient souhaitables et s'est donc tourné vers les autres organisations représentatives de l'EAP pour leur proposer d'agir ensemble et de s'adresser en commun aux personnels, tout en étant parfaitement conscient que la réussite des actions reposerait essentiellement sur ses propres capacités de mobilisation, compte tenu des diverses forces en présence.

Le plus souvent, il s'est heurté au refus des autres syndicats de construire ces dynamiques unitaires, les motifs avancés ayant été multiples : période d'action « non perti-

nente », modalités d'action « déjà décidées » par le SNETAP, ostracisme à l'égard de certaines organisations consultées de la part de certaines autres (notamment de la part du SGEN-CFDT à l'égard de SUD Rural). La rivalité sous-jacente entre organisations à l'occasion de périodes de consultation des personnels (consultation générale en novembre 2006, élections CAP au printemps 2007) a constitué un motif supplémentaire de refus de l'unité syndicale, qui n'a pourtant pas apporté les résultats escomptés à celles qui avaient adopté ce comportement.

En effet, à l'inverse de juin 2003, où le SNETAP avait enregistré un certain recul au moment de la consultation générale du MAP, du fait de ses prises de position et de celles de la FSU pendant le long mouvement contre la réforme des retraites et la décentralisation, les personnels ont réaffirmé leur confiance au SNETAP en novembre 2006, validant ainsi la conception du syndicalisme et les orientations portées par notre syndicat. Cette confiance a été à nouveau confirmée lors des différentes élections CAP du printemps 2007.

Malgré les difficultés rencontrées de façon répétée dans la construction de dynamiques d'action unitaires, le SNETAP a accepté de répondre favorablement à la proposition de rencontre intersyndicale formulée par la CGT et SUD Rural à la fin juin 2007. Rappelant qu'il avait fait la proposition de construire une intersyndicale permanente dès février 2005, en application du mandat de recherche d'unité donné par son congrès, après l'échec des actions menées contre la réforme des retraites et la décentralisation en 2003 et celle de la sécurité sociale en 2004, le SNETAP a proposé aux autres organisations représentatives du MAP – en l'absence de la CFDT, qui n'avait pas souhaité répondre à cette invitation – d'établir la liste des dossiers qu'elles considéraient comme des enjeux prioritaires dans les différents secteurs du ministère (enseignement, services déconcentrés, administration centrale) ou sur des questions transversales (défense des services publics, protection sociale, salaires et pouvoir d'achat...) afin de se donner des objectifs communs et de définir des stratégies communes lors d'une prochaine rencontre, envisagée à l'automne 2007.

■ Changement d'époque, perte de repères... résignation ? Difficultés de mobilisation

Sans doute traumatisés par les échecs subis lors des mouvements de 2003 et 2004, nombreux sont ceux qui ne se sont pas (ou plus) engagés dans les actions menées depuis. Certains d'entre eux préféreraient apparemment attendre les échéances politiques du printemps 2007 en se disant qu'un bulletin de vote serait plus efficace que des journées de grève à répétition. Le résultat des élections a dû leur faire déchanter et c'est à de nouvelles régressions qu'ils doivent maintenant s'attendre.

Le combat syndical ne peut jamais être remis à plus tard et il est un complément indispensable du combat politique, mais la logique individualiste qui s'affirme de plus en plus fortement dans un monde où l'idéologie néo-libérale dominante valorise d'abord la réussite individuelle, ne favorise pas la défense collective des intérêts ni l'organisation de luttes collectives. On voit cette logique à l'œuvre dans bon nombre d'établissements où, confrontés à une gestion de la pénurie qui confine souvent à la déréglementation, certains essaient de « tirer leur épingle du jeu » en choisissant de sauver leur situation individuelle immédiate plutôt que de voir plus loin en défendant l'intérêt collectif du service public, de l'établissement, de ses élèves et de ses personnels.

La culture politique et syndicale qui imprégnait le monde de l'enseignement à une période pas si lointaine n'est plus de mise pour une bonne part des générations plus jeunes et les repères forts que constituaient les références aux valeurs du service public (égalité d'accès et de traitement des usagers, solidarité, laïcité, indépendance des agents de l'Etat...) se sont fortement atténués quand ils n'ont pas complètement disparu pour être remplacés par une culture d'entreprise incompatible avec ces valeurs. Il faut en outre bien admettre que l'affaiblissement des idéologies et des partis de gauche ne facilite pas l'identification d'orientations politiques claires qui permettraient aux citoyens de se positionner plus aisément sur la base de propositions réellement alternatives.

La soi-disant « nécessaire modernité » vantée par les décideurs de tout

poil – le plus souvent synonyme de régressions pour le citoyen lambda – par opposition à « l'archaïsme » dont seraient porteuses les organisations syndicales, surtout celles qui ne font pas preuve de suffisamment de « réalisme économique et social », en refusant de s'inscrire dans les seules marges de manœuvre consenties par le libéralisme, est un discours fréquemment relayé par les media et qui, à force d'être répété et entendu (cf. certaines chroniques quotidiennes qui distillent la pensée libérale comme d'autres distillent l'ennui), finit par être intégré inconsciemment dans le système de pensée de nombreux citoyens, surtout si ceux-ci n'ont pas par ailleurs de lectures plus critiques sur le monde contemporain.

L'emprise sur les esprits à laquelle conduit le recul continu du pluralisme des media, du fait de leur prise de contrôle par les grands groupes industriels et financiers et leur concentration, ainsi que la mise à l'écart des débats médiatiques de ceux qui pourraient tenir un autre discours et à nouveau stimuler le jugement critique de leurs concitoyens, constitue à la fois une menace pour la démocratie et un lourd handicap pour toutes les organisations qui ont l'ambition de s'appuyer sur des citoyens éclairés – c'est-à-dire librement et honnêtement informés et instruits – pour faire avancer la cause de l'intérêt général plutôt que celle des intérêts particuliers.

Le syndicalisme est actuellement confronté à cette situation sans détenir les clés de sa résolution car il ne dispose pas, contrairement aux élus politiques, des moyens qui pourraient imposer un véritable pluralisme de l'information.

Quel avenir pour la FSU et le syndicalisme ?

Le SNETAP et sa fédération, la FSU, ont tout intérêt à poursuivre le débat engagé lors des congrès fédéraux de Perpignan (2004) et de Marseille (2007) pour préciser le rôle et la place de la FSU dans le paysage syndical français.

La mise à l'écart de la FSU de la plupart des concertations ouvertes par le gouvernement sur des dossiers transversaux, au motif qu'elle n'est pas une organisation confé-



ANALYSE GÉNÉRALE

dérée, ce que ne sont non plus ni l'UNSA, souvent admise à la table des négociations, ni le Groupe des 10, qui en est quasiment toujours écarté, ne peut que nous interroger sur la mesure de la représentativité syndicale, fondée sur des critères désormais dépassés. Et ce n'est pas seulement le gouvernement qui est en cause car le statu quo semble bien convenir aux confédérations qui ont vu d'un œil inquiet l'irruption de la FSU et son installation dans le syndicalisme français comme une menace pour leurs prés carrés respectifs, alors que l'objectif commun devrait être de développer le taux de syndicalisation dans un pays où seulement 8 % des salariés sont syndiqués.

Le colloque organisé par la FSU et l'Observatoire de la démocratie sociale en janvier 2007 sur la représentativité avait clairement posé la question de la redéfinition de ses règles. Les représentants des partis politiques présents (ils étaient quasiment tous là) lors de la clôture du colloque avaient tous déclaré avec une unanimité touchante qu'il fallait refonder la représentativité en l'appuyant sur le vote des salariés et s'étaient tous dits prêts à abroger l'arrêté de 1966 qui avait fixé les règles actuelles après la scission CFTC/CFDT en 1964. Que va-t-il advenir de ces promesses préélectorales ? Y a-t-il une réelle volonté gouvernementale d'asseoir la repré-

sentativité syndicale sur la base démocratique du vote des salariés ? Les négociations qui s'ouvriront prochainement donneront une indication sur les intentions réelles du gouvernement mais dans l'imédiat, la proposition de la FSU de faire avancer les choses dans la Fonction Publique sans attendre l'ouverture des négociations en ce qui concerne les salariés du secteur privé n'a pas été retenue.

Les tentatives répétées de la FSU pour instaurer des relations permanentes avec d'autres organisations n'ont pour le moment pas abouti même si des contacts réguliers existent avec certaines d'entre elles, comme la CGT, le Groupe des 10 ou l'UNSA, toutes trois présentes au dernier congrès de la FSU à Marseille.

Malgré ces contacts réguliers, la FSU n'est pas associée à certaines initiatives, y compris lorsqu'elles sont celles de la CGT, le positionnement de la confédération ouvrière, qui a cherché ces dernières années à préserver ses relations avec la CFDT en dépit de fortes divergences sur certains dossiers comme celui des retraites, n'étant pas toujours très lisible. De toute évidence, ce sont les alliances au niveau confédéral qui sont privilégiées plutôt que la proximité des analyses et des stratégies avec des organisations non confédérées.

Confrontées aux offensives libérales contre les droits sociaux et les services publics, confrontées à des logiques sécuritaires et répressives plutôt qu'au développement des politiques d'éducation et de prévention, les organisations syndicales ont tout intérêt à unir leurs forces pour combattre et infléchir les projets gouvernementaux et les faire reculer.

Au cours des débats qu'il a déjà eus à ce sujet, le SNETAP a cependant considéré qu'il fallait s'interroger sur la question de l'unité syndicale et notamment sur son périmètre et ses objectifs.

Afin d'avancer dans la réflexion sur ce sujet tant au niveau du SNETAP que de la FSU, le Conseil Syndical National du SNETAP, sur proposition du Bureau National, a décidé de **faire de l'avenir du syndicalisme le thème central du Congrès d'Albi**.

Des chercheurs et des syndicalistes seront sollicités pour participer à un exposé puis à une table ronde qui se tiendront dans les premiers jours du congrès.

Les réunions de section et les congrès régionaux préparatoires au Congrès national doivent également s'emparer de ce débat qui, comme les autres, fera l'objet de notes de problématique diffusées à la rentrée afin de faciliter les échanges.



Rapport d'activité corporatif

Décentralisation et transfert des personnels TOS

Après bien des atermoiements, liés à la manière bâclée dont le gouvernement avait engagé ce transfert, se mettant à dos tous les acteurs du système éducatif, le gouvernement a donné un coup d'accélérateur au processus fin 2005.

Le 31 décembre 2005, introduisant un article dans la loi de finances pour 2006, le gouvernement a précisé le calendrier du transfert des personnels : il se fait en 3 fois (1^{er} janvier 2007, 2008, puis 2009). Ceux qui n'auront pas exercé leur droit d'option seront détachés, sans limitation de durée, à la date du 1^{er} janvier 2009.

A l'éducation nationale, le décret de transfert a été promulgué au *Journal Officiel* le 26 décembre 2005, et le droit d'option des agents a pu être exercé à partir du 1^{er} janvier 2006 et jusqu'au 31 décembre 2007. Pour les personnels TOS de l'enseignement agricole, le décret de transfert est paru le 30 décembre 2006. Le délai d'option des personnels de l'enseignement agricole est donc décalé d'un an.

Conformément aux mandats du congrès d'Amiens, le SNETAP a porté à tous les niveaux l'exigence de réversibilité de cette loi. Mais les résultats des élections, présidentielle et législatives, de 2007 ont sans doute mis un terme à la possibilité de satisfaction de cette revendication.

Parallèlement, le SNETAP a mené le combat pour préserver et améliorer les conditions d'emploi, de travail et de rémunération des personnels transférés. Les cadres d'emplois spécifiques, que nous revendiquons, afin de préserver les missions des agents, ont été publiés. Les échel-

les indiciaires de ces cadres d'emploi sont identiques à celles que détenaient les corps décentralisés dans la fonction publique de l'Etat. Par contre, contrairement à notre demande, aucune garantie en termes de conditions de travail et de régime indemnitaire n'y a été intégrée. De même, aucune disposition n'oblige les collectivités territoriales à recruter de nouveaux agents dans ces cadres d'emplois. Cela risque à terme d'être utilisé pour inciter les personnels à quitter le secteur de l'enseignement, permettant ainsi aux conseils régionaux de réorganiser les services (regroupements de services, externalisation, privatisation...). Par ailleurs, un possible arrêt du recrutement dans les cadres spécifiques d'emplois, risquerait à terme de pénaliser le mouvement et les promotions des agents.

Le SNETAP a également mené le combat pour préserver les emplois des agents contractuels. Dans plusieurs régions, il a également obtenu la mise en œuvre de procédures de titularisation.

Alors que l'administration a longtemps laissé les personnels dans l'incertitude, le SNETAP a, pendant les 3 dernières années, multiplié les informations sur les conditions et conséquences de ces transferts : il a organisé 5 réunions interrégionales, a obtenu de la FSU l'organisation de stages de formation des secrétaires départementaux. Le SNETAP a également publié régulièrement *Info-Atos*, a élaboré un diaporama, ainsi que des fiches techniques pouvant guider les personnels dans leur choix (droits dans la fonction publique territoriale : mutations, promotions, primes... ; conséquences de chacun des choix : situation de détaché...). Le SNETAP est également intervenu dans le cadre du CHS Ministériel pour obtenir la publication d'un guide éclairant les choix des agents.

Le SNETAP a rencontré l'Association des Régions de France (ARF) afin d'attirer son attention sur certaines particularités des établissements d'enseignement agricole et de leurs personnels (mutations, importance des internats, action sociale, régime indemnitaire...). Avec la FSU, il a combattu avec succès la tentative de créer un établissement public en région Centre, qui aurait isolé les personnels TOS des autres agents de la région.

Pour défendre les droits des personnels, la FSU devait impérativement être représentée dans les CTP des conseils régionaux. Car c'est dans ces instances que nous pourrions intervenir pour garantir le maintien des emplois, des conditions de travail des agents, et l'amélioration des rémunérations. C'est par ailleurs une condition impérative pour que notre représentativité ne soit pas contestée, lors des élections en CAP qui interviendront en 2008. Le SNETAP a participé activement à cette campagne, en présentant des candidats dans la quasi-totalité des régions. Aujourd'hui, près du tiers des élus de la FSU dans les CTP sont des agents de l'enseignement agricole présentés par la FSU. Le SNETAP a participé à l'organisation, en mars 2007, d'un stage de formation de ces élus.

Réformes statutaires dans la Fonction Publique de l'Etat

Déjà prévue par l'ancien Ministre de la Fonction Publique, Renaud DUTREIL, la réforme des statuts de la Fonction Publique de l'Etat a été engagée par Christian JACOB, après avoir obtenu la caution de trois organisations syndicales qui ne représentent pourtant qu'un tiers des agents (CFDT, UNSA et CFTC).

Congrès d'Albi - 5 au 8 novembre 2007

Rapport d'activité

Les mesures statutaires proposées par le Ministre ont une portée très limitée (voir graphique).

la fusion des corps. Elles ont été financées par 50 % des économies réalisées par le non remplacement

Ainsi, la légère revalorisation qu'il induit impose l'adhésion à ce statut commun.

Le deuxième décret a créé un statut unique d'adjoint administratif des administrations de l'Etat.

Le troisième décret (n° 2006-573) est relatif à des dispositions temporaires de recrutement dans le corps des Secrétaires administratifs du MAP et à la fusion des corps. Ces fusions entreront en vigueur un an après la date de publication des décrets.

Le SNETAP s'est opposé à la parution des décrets, car tout montre que ces fusions sont réalisées dans le seul intérêt de l'administration et pas dans celui des agents. Si l'administration, comme elle le prétend avait voulu faciliter la mobilité des agents, elle aurait commencé par supprimer les différences de traitement entre les 3 secteurs par exemple en harmonisant les régimes indemnitaires. Mais l'administration l'a réaffirmé : malgré l'unification des corps, chaque secteur conservera un niveau indemnitaire différent.

Le résultat des prétendues requalifications est au final bien en retrait de l'engagement pris par le ministère en 2002.

En refusant de cautionner une fusion au rabais qui s'inscrit dans le schéma de la réforme de l'Etat, le SNETAP a rappelé ses craintes de voir franchie une nouvelle étape de la RADE (réforme administrative départementale de l'Etat). En effet, en fusionnant les corps, on développe la polyvalence, la mobilité forcée, dans le seul but de réduire les effectifs.

Notation

Suite au rapport WEIS, qu'il avait commandité, le Ministre de la Fonction Publique a fait le constat que le système de notation créé par le décret du 29 avril 2002 se révélait être une véritable « usine à gaz » dans certaines administrations, ce que nous avions d'ailleurs dénoncé au Ministère de l'Agriculture. Il a en donc profité pour introduire dans la loi et sans concertation, un amendement qui vise à remplacer, à titre expérimental pour 2007, 2008 et 2009, la notation par un entretien professionnel pour évaluer la valeur des fonctionnaires prise en compte pour les avancements d'échelon et de grade. Cette substitution ne s'appliquerait qu'aux administra-

tions de l'Etat qui se déclareraient volontaires. Les ministères de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et de l'Équipement se sont déclarés candidats.

Lorsqu'elle existe, la notation est une composante, seule ou couplée à d'autres éléments, de barèmes utilisés pour les actes de gestion collective qui rythment la carrière des fonctionnaires. Dans tous les cas où il faut classer ou départager les fonctionnaires entre eux, la FSU estime qu'il est préférable de disposer de données quantifiables objectivement comparables entre elles plutôt que d'éléments subjectifs dont toute comparaison est impossible.

A cet égard, la suppression de la notation apparaît comme un moyen d'estomper les repères collectifs mesurables et comparables, et donc de faciliter l'individualisation des carrières et des rémunérations. En fait, il s'agit moins de défendre la notation ou de rejeter a priori l'évaluation que de combattre toutes les dispositions qui instaurent la concurrence entre personnels, quelles qu'en soient la forme et l'appellation. La multiplication des situations de concurrence entre agents, que ce soit en matière d'avancement ou de modulation indemnitaire, est en effet un moyen d'occulter la question des salaires et celle de la reconnaissance des qualifications.

Pour la FSU, s'il doit y avoir évaluation, celle-ci doit d'abord être collective et dénuée d'enjeux concurrentiels, et elle ne peut se concevoir que par référence aux missions du service public et aux statuts des personnels.

Des corps cylindriques et un avancement de grade au même rythme pour tous seraient les seules garanties d'une équité de traitement de tous les fonctionnaires.

Précarité

CDI/CDD

Alors que le SNETAP continue de revendiquer la titularisation des agents contractuels, le gouvernement, dans la loi du 26 juillet 2005, a préféré prendre la voie de l'instauration de contrats à durée indéterminée (CDI) dans la Fonction Publique. Si cela peut être considéré comme une amélioration par rapport à des contrats à durée déterminée (CDD), c'est en même temps un moyen, pour le gou-

vernement, de maintenir dans la précarité des agents qui devraient normalement avoir le statut de fonctionnaires. Il faut rappeler que c'est au prétexte qu'un CDI ne serait pas un emploi précaire, que les plans de titularisation passés (loi Perben, puis loi Sapin) ont exclu les agents en CDI.

Mais, à cette remise en cause fondamentale du statut de la Fonction Publique, la loi prévoyait d'ajouter, pour les agents de la formation continue et de l'apprentissage, l'impossibilité de reconduire les contrats au-delà de 6 ans. Intervenant dès 2004, le SNETAP a fortement contribué à faire évoluer cette situation : en effet, suite à nos propositions, la circulaire publiée par le MAP le 14 décembre 2005, précise les modalités d'application de la loi.

Comme nous l'avons proposé, la disposition qui exclut du renouvellement des contrats au-delà de six ans, ne concerne que les agents qui ont été recrutés spécifiquement pour la mise en œuvre d'une convention bien particulière. La circulaire indique bien que, dans ce cas, la convention en question doit être mentionnée dans le contrat. Ainsi, tous les enseignants, recrutés par les CFA et CFPPA, pour enseigner telle ou telle discipline, ou pour mettre en œuvre la formation continue des adultes ou des formations par apprentissage, mais sans que le contrat soit lié à une convention particulière, rentrent dans le cadre des contrats qui peuvent être renouvelés au-delà de 6 ans, à durée indéterminée.

Pour les agents qui avaient plus de 50 ans en juillet 2005, le contrat, même en cours, est automatiquement transformé en CDI, avec effet à la date du 27 juillet 2005.

Dans la suite logique de la loi du 26 juillet 2005, qui concerne principalement les agents de catégorie A, le décret du 14 mars 2007 a étendu cette disposition aux agents de catégorie B et C, recrutés pour un maximum de 70 %. Il est à noter que cette limitation est maintenue.

Depuis la parution de la loi, le SNETAP n'a cessé d'intervenir pour que le droit des agents à bénéficier d'un CDI soit respecté, malgré les nombreuses tentatives de l'administration de contourner cette obligation.

Mais le SNETAP ne peut se satisfaire d'une simple transformation de CDD en CDI. Il revendique toujours pour tous les agents du service

public, un véritable plan de titularisation, débouchant sur de vrais statuts de fonctionnaires, sur de véritables emplois publics (et non sur des emplois gagés, comme par le passé pour les agents de CFA et de CFPPA).

L'emploi à temps incomplet contraint

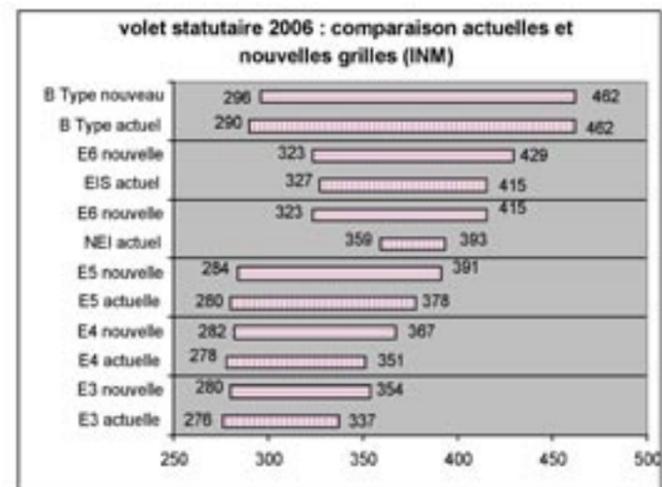
Pour les personnels de catégorie B et C, les suppressions d'emplois et les missions non assurées par des titulaires conduisent les établissements au recours à des contractuels mais dont le temps de travail est arbitrairement limité à 70 %. Le SNETAP, conformément à son mandat du congrès d'Amiens a soutenu un proviseur, qui parce que le besoin de son établissement était à 100 %, avait maintenu cette quotité de travail pour ses agents. Il a par ailleurs engagé des recours contre quelques situations abusives de temps partiels contraints.

Révision des droits des non-titulaires

Le décret du 17 janvier 1986 est la référence principale en matière de droits des agents non titulaires. Le gouvernement a procédé à la révision de certaines de ses dispositions, dans un décret du 14 mars 2007.

La FSU a réussi à imposer au gouvernement la mise en place de structures dans lesquelles les droits des agents puissent être défendus. Le décret prévoit la mise en place, avant le 1er mars 2008, de commissions consultatives paritaires, qui devront obligatoirement être consultées, préalablement à l'engagement de toute procédure de licenciement ou de sanction disciplinaire. Ce sera le lieu où le SNETAP se battra pour imposer le réemploi des agents en CDD ou le reclassement des agents ayant perdu leur emploi. Mais nous aurions voulu qu'elle ait aussi compétence pour faire véritablement respecter la loi sur les CDI. Nous n'avons pas été entendus sur ce point, il est seulement inscrit que l'agent est « informé », au cours d'un entretien trois mois avant le terme du contrat, de la décision de l'administration de reconduire le contrat en CDI ou non. Mais nous continuerons de le revendiquer dans le cadre du Ministère de l'Agriculture.

Aujourd'hui, bien que des procédures d'avancement des agents contractuels existent, elles ne s'im-



Pour la catégorie C, le regroupement des corps, auparavant à un ou deux grades, en des corps à 4 grades couvrant tout l'espace indiciaire ne change fondamentalement rien à l'existant. Pire, il tourne définitivement le dos à notre revendication d'intégration du corps des agents administratifs dans le corps des adjoints par exemple. Pour ce qui est globalement de l'amélioration indiciaire, le minimum Fonction Publique a été relevé, mais uniquement de façon à rattraper le SMIC. Mais dès le 1^{er} juillet 2007, le minimum FP est de nouveau dépassé par le SMIC. Quand au niveau maximum de la catégorie C, il a été porté à 415 (429 pour les filières ouvrière et technique), mais par ajout d'un échelon supplémentaire, de la même façon que pour le relèvement des indices terminaux de chaque grille. Cela a pour effet d'augmenter la durée de carrière d'agents dont on sait que nombre d'entre eux ne finissent pas à l'échelon terminal, et au bout du compte ne concerne que très peu d'agents. Pour les personnels TOS, ces modifications ont été transposées dans les cadres d'emplois qui les accueilleront dans la Fonction Publique Territoriale.

La catégorie B a été « revalorisée » d'à peine 6 points, concentrés sur les 9 premiers échelons, le sommet de la grille restant inchangé.

Concernant les requalifications, les modifications des taux de promotion interne et de la clause de sauvegarde, sont la contrepartie de

des départs en retraite, et y sont conditionnées. Or, les diminutions d'effectifs induites par ces non remplacements et par la fusion des corps ont réduit à néant ces améliorations des déroulements de carrière.

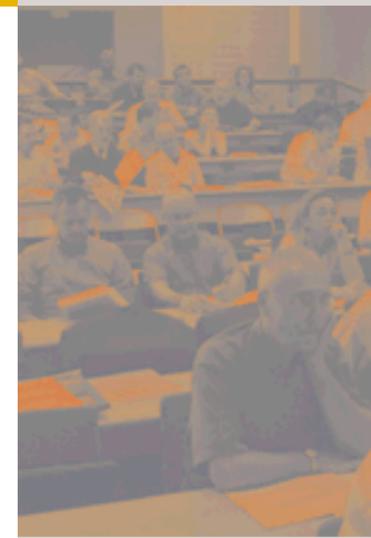
En effet, même avec des taux améliorés, les promotions internes sont dépendantes des effectifs des corps : avec des effectifs en diminution, le nombre des promotions est en diminution lui aussi.

Enfin, en proposant une prime exceptionnelle pour les agents bloqués depuis plus de 5 ans au sommet de leur corps (de 400 euros en cat. B et 700 euros en cat. A), le ministre a confirmé, qu'en dehors des avancements, les fonctionnaires ont perdu du pouvoir d'achat.

Fusions des corps administratifs

Auparavant, il existait 3 filières administratives au Ministère de l'Agriculture [administration centrale, services déconcentrés (DDA, DRAF, DSV...) et enseignement agricole]. Dans le but de déplacer plus facilement les agents, et d'accompagner la réduction des effectifs, le Ministère a entrepris de fusionner les corps de ces trois filières.

Trois décrets sont ainsi parus au *Journal Officiel*. Le premier a créé un statut d'attachés commun à tous les secteurs de la Fonction Publique.



Congrès d'Albi - 5 au 8 novembre 2007
Rapport d'activité

RAPPORT CORPO

posent pas partout et sont très souvent relativement peu favorables (durées d'échelon très longues). Nous avons proposé d'introduire dans le décret le principe d'une grille suivant les mêmes rythmes que les corps de titulaires correspondants. Nous n'avons pas été suivis sur ce point, mais la circulaire Fonction Publique qui suivra la parution du décret précisera que des dispositions du contrat ou des pratiques ministérielles existantes pourront prévoir des principes d'avancement.

Par contre, le futur décret imposera que la rémunération des agents en CDI soit revue tous les trois ans, sur la base d'un entretien d'évaluation. Nous nous sommes opposés à cette orientation qui, si elle instaure le principe d'une évolution du salaire, institue en fait un salaire « à la tête du client », sans aucune voie de recours pour l'agent contractuel. On voit toutes les pressions et tous les chantages dont pourront être victimes les agents contractuels.

Fin du plan Sapin

2005 a vu se dérouler la dernière session du plan Sapin. En régression constante depuis 2002, le nombre d'emplois offerts au concours n'a pas permis la résorption de la précarité. Nous avons obtenu, les dernières années, l'intégration de tous les agents inscrits sur liste complémentaire. Mais, si l'on peut se réjouir de la titularisation de nombreux collègues, les suppressions d'emplois ont fait que, globalement, la précarité n'a pas vraiment diminué, et en CFA et CFPPA, les conditions de mise en place des emplois gagés ont progressivement fait fuir les agents titulaires des centres. Depuis 2005, les quelques reprises par le budget de l'Etat d'emplois gagés n'ont que très légèrement soulagé les centres, mais le problème de fond du statut juridique de ces emplois demeure.

Dans la même période, les suppressions d'emplois, puis la baisse des plafonds budgétaires ont réduit le nombre de titularisations.

Conséquences de la LOLF sur l'emploi et la carrière

2006 a été la première année de fonctionnement réel du budget de l'Etat en mode LOLF. Le bilan de

l'exécution de ce budget a donc permis de mettre en lumière certains de ses dérives :

Emploi (non consommation des ETP-T)

Fin 2005, la DGER nous réunissait pour proposer une ouverture de concours à hauteur de 100 postes (PCEA, PLPA et CPE). Si nous avons alors protesté sur un nombre déjà insuffisant, les arbitrages budgétaires qui ont suivi ont ramené ce nombre à 59. Mais parallèlement, la DGER s'était engagée à recourir aux listes complémentaires pour pourvoir au final un nombre d'emplois correspondant à celui annoncé initialement.

Mais en fin de compte, moins de 60 titularisations ont eu lieu, les agents sur listes complémentaires... y sont restés, et nous avons découvert en septembre 2006, lors du CTPM de présentation du budget 2007, que 46 départs à la retraite d'enseignants n'avaient pas été remplacés, alors que ce remplacement était prévu au budget initial 2006 !

Carrière (ratios pro-pro)

Alors que les ratios promos/promouvables auraient pu être un moyen de ne plus faire dépendre les promotions des aléas démographiques, leur mise en œuvre a minima, révisable au bon vouloir de l'administration en a fait un outil de gestion de la pénurie. L'administration, dans une enveloppe insuffisante (BOP – Budget Opérationnel de Programme), ne peut aujourd'hui que faire le choix soit de recruter soit de promouvoir les agents.

Salaires, pouvoir d'achat

Salaires

Le Ministre de la Fonction Publique a utilisé la signature de « l'accord statutaire » du 25 janvier 2006 pour entériner son volet salarial, bien que celui-ci ait été obtenu en catimini, sur les seuls volets social et statutaire, et bien que les signataires (CFDT, UNSA et CFPC) ne représentent qu'1/3 des personnels.

Ce volet, que toutes les organisations avaient pourtant posé comme préalable incontournable, en exigeant, à minima, le maintien du pouvoir d'achat en 2006 (+1,8 %) s'est traduit par une augmentation de 0,5 % et d'un point d'indice (soit

3,74 euros net par mois). Le « coup de pouce » débloqué pour obtenir la signature de 3 syndicats se limite à 0,5 % supplémentaires, n'a pris effet qu'en 2007, et s'est révélé la seule mesure sur le pouvoir d'achat pour cette année-là.

En affirmant que « le pouvoir d'achat sera garanti », le ministre s'est livré à une manipulation des chiffres : Il a additionné ces mesures générales à d'autres qui ne profitent qu'à une partie des fonctionnaires, et qui, pour certaines, sont ponctuelles et limitées dans le temps. Elles ne relèvent donc pas du maintien du pouvoir d'achat pour tous.

La réalité est que tous les fonctionnaires ont perdu au moins 1 % de pouvoir d'achat en 2006 et que le retard accumulé s'est accru. Rappelons que la perte de pouvoir d'achat entre 2000 et 2005 avait été chiffrée à plus de 5 % par toutes les organisations, y compris les signataires des accords.

Mais la réalité, c'est aussi que la question d'une refonte de la grille répondant aux attentes des agents et aux besoins de la Fonction Publique reste entière (reconnaissance des qualifications, classements indiciaires, développement des carrières,...).

Le SNETAP est activement intervenu au congrès de la FSU, à Marseille en janvier 2002, pour faire adopter sa revendication d'un SMIC net à 1500 euros immédiatement.

Régime indemnitaire

Depuis 2000 et la mise en œuvre de l'ARTT dans l'enseignement agricole public, le SNETAP a mené sans relâche la bataille pour l'harmonisation des régimes indemnitaires. Il a condamné le principe retenu par le gouvernement d'écarter les agents contractuels du bénéfice d'un régime indemnitaire.

Loin de répondre à cette harmonisation, le gouvernement a fait le choix de simples « saupoudrages », qui plus est en les finançant par des non-renouvellements de départs en retraite, c'est-à-dire en développant la précarité.

Ainsi, c'est sur la base de ces économies que le Ministre de l'Agriculture a décidé d'accorder une prime exceptionnelle, sur la paye de décembre 2006 (ou janvier 2007 pour les agents sur emplois gagés).

Il ne s'agit pas d'une revalorisation des rémunérations, mais d'un « cadeau » exceptionnel en 2006, qui n'a donc aucune garan-

tie d'être reconduit. A la veille d'échéances électorales, on comprend la manœuvre du ministre.

Par ailleurs, cette prime est fortement inégalitaire : alors que la FSU avait demandé un geste équivalent en direction de tous les personnels, la prime exceptionnelle a été différente selon la catégorie de l'agent (300 euros en cat. A ; 250 euros en cat. B ; 200 euros en cat. C).

Enfin, elle écarte certains personnels. Outre les personnels enseignants et d'éducation, écartés par le Ministre d'entrée de jeu, alors qu'ils représentent le tiers des effectifs du Ministère et constituent les catégories dont le régime indemnitaire est le plus bas de la Fonction Publique, le Ministre exclut de ces primes exceptionnelles les agents non titulaires, c'est-à-dire ceux dont le statut est le plus précaire.

Le SNETAP a également dénoncé que soient écartés les personnels logés par nécessité de service. Se retranchant derrière une soi-disant impossibilité réglementaire, le Ministère n'a même pas cherché à explorer d'autres voies, qu'en d'autres circonstances il a su trouver pour certaines catégories de personnels.

En plus des montants évoqués ci-dessus, le Ministre accorde aux personnels de l'enseignement une bonification supplémentaire de 150 euros. Certes, on peut considérer que cela constitue une étape vers l'harmonisation des régimes indemnitaires, promis depuis la mise en œuvre de la RTT, et que le SNETAP continue de revendiquer.

Mais ce montant est largement insuffisant pour résorber véritablement les écarts, et par ailleurs, il n'y a pas plus de garanties que ce « surplus » sera inscrit durablement pour les années futures.

Retraite

Mise en œuvre de la loi Fillon

La mise en œuvre de la loi Fillon sur les retraites a, dès 2004, eu des effets désastreux tant sur le niveau des pensions que sur l'emploi et les carrières. En remettant en cause les bonifications pour enfant et en maintenant les pénalisations pesant sur les temps partiels, elle a en outre accentué les discriminations envers les femmes.

Sur le niveau des pensions, l'instauration de la décote a entraîné

sa diminution, notamment pour les enseignants qui ont souvent commencé tardivement leur carrière. Les seules concessions faites aux revendications syndicales n'ont soit jamais vu le jour (seconde carrière) soit se sont avérées dissuasives du fait de leur coût pour les salariés (rachat des années d'études ou des services à temps partiel).

Sur l'emploi et les carrières, dans un premier temps, les régressions induites par la loi et l'arrêt des dispositifs de départs anticipés (CPA/CFA) ont fait chuter le rythme des départs en retraite. Cela a non seulement pénalisé les niveaux de recrutements mais également freiné les promotions (les emplois promotionnels n'étant de fait plus libérés). Puis à compter de 2006, les inquiétudes soulevées par la perspective de renégociation avant 2008 inscrite dans la loi, a conduit à une vague de départs en retraite, souvent au détriment du niveau de pension. Correspondant à la mise en œuvre de la politique de non remplacement d'un départ sur 2, cela a généré de nouveau de la précarité.

Validation de services CFA-CFPPA

Le SNETAP a soutenu, devant les tribunaux administratifs, les recours d'une cinquantaine de collègues qui contestaient le refus du bureau des pensions de valider leurs services en CFA et/ou CFPPA. Si dans un premier temps les tribunaux administratifs nous ont déboutés, la tendance s'est inversée en 2006 puisque la majorité des jugements, nous ont alors donné raison (Orléans, Rennes, Toulouse, Clermont).

En mars 2007, le Conseil d'Etat nous informait que le Ministère de l'Agriculture n'avait pas fait appel de ces décisions dans les délais qui lui étaient impartis. En conséquence, et ce depuis fin décembre 2006, 7 jugements favorables sont devenus définitifs. En ayant contribué, même involontairement, l'administration a manifestement rompu le principe d'égalité de traitement des agents. Afin de rétablir cette équité, le SNETAP a demandé la publication d'un arrêté dont la clarté ne pourrait être contestée.

D'autant qu'un arrêt du Conseil d'Etat, en date du 22 février 2007 est venu éclairer un peu plus la jurisprudence en la matière. En effet, d'une part il étend la juris-

prudence BESSEMOULIN à tout le territoire, alors que cet arrêt, émanant de la cour administrative d'appel de Nantes, ne valait jurisprudence que dans sa circonscription. Mais, par ailleurs, en invalidant la circulaire du Ministre de l'Education nationale, en ce qu'elle prévoyait d'exclure du bénéfice de la validation « les conseillers en formation continue, animateur, formateur, coordinateur de zone... », il a précisé que cette appréciation concernait tous les personnels des GRETA, sans distinction de statut ni d'appellation.

Mais le même Conseil d'Etat, saisi des mêmes questions et sur des motifs similaires, n'a pas confirmé son appréciation et, par un arrêt du 20 juin 2007, a définitivement rejeté toute perspective de validation des services en CFA et CFPPA.

Postes gagés en CFA et CFPPA : recours en conseil d'Etat

Le 8 avril 2004, la DGA publiait une circulaire sur la gestion des emplois gagés. Considérant, dans le texte de la circulaire, que les agents qui étaient sur ces emplois, étaient « employés » par le CFA ou le CFPPA, elle ouvrait grande la porte aux dérives que nous dénonçons depuis des mois :

- remise en cause des statuts des agents sur ces emplois (obligations de service ; droit à mutation ; avantages sociaux ...)
- mutations d'office sur la seule décision du chef d'établissement.

C'est la raison pour laquelle le SNETAP avait déposé un recours en Conseil d'Etat demandant l'annulation de cette note de service. Lors de sa séance du 2 mars 2005, le Conseil d'Etat a rejeté la requête du SNETAP au motif que nous ne serions pas fondés à demander le retrait de cette note dans la mesure où elle ne remet pas en cause les droits statutaires des agents. Il a même étayé son argumentation sur le fait que la deuxième partie de la note de service rappelait explicitement le respect des statuts des agents sur postes gagés.

Ce faisant, il a donc conforté notre analyse : même sur emploi gagé, les personnels doivent bénéficier de tous les éléments de leur statut. Cette analyse est d'autant plus importante qu'elle permet de sou-

Congrès d'Albi - 5 au 8 novembre 2007

Rapport d'activité

tenir les personnels enseignants qui se voient imposer, dans leur centre, des obligations de service qui vont au delà des 18 heures hebdomadaires inscrites dans le statut des PLPA ou PCEA.

Le SNETAP est régulièrement intervenu auprès de la DGER pour qu'elle rappelle ce droit. Si elle a, à chaque fois, répondu positivement sur le fond, la DGER s'est systématiquement gardée de l'écrire, renvoyant cette négociation à la remise à plat des obligations de service des enseignants.

Des actions locales ont permis dans certains centres de rétablir le droit. Des recours individuels ont été engagés. Mais trop souvent, des collègues, isolés et accusés de mettre en péril l'équilibre financier du centre, se laissent imposer des obligations de service qui ne sont pas statutaires.

Malgré la reconnaissance par le Conseil d'Etat que l'employeur reste l'Etat, la Mutualité Fonction Publique continue d'écarter les agents sur postes gagés de l'accès aux prestations sociales (chèques vacances, chèques emploi-services universel...). Les interventions régulières du SNETAP et de la FSU (dans le cadre du comité interministériel d'action sociale) n'ont pu faire avancer ce dossier.

Service des enseignants

Alors que les enseignants avaient déjà été écartés en 2001 des mesures de réduction du temps de travail, le Ministre de l'Education nationale est passé en force en publiant le 14 février 2007 un décret sur leurs obligations de service, qui alourdit encore leur temps et leur charge de travail.

Ce décret banalise et incite à des compléments de service dans d'autres établissements.

Il rend plus difficile les conditions d'obtention de minorations pour gros effectifs, par contre il facilite les majorations en considérant les effectifs des sections ou groupes et non plus de classes.

Il restreint l'octroi de l'heure de première chaire aux disciplines et classes conduisant à une épreuve du baccalauréat.

Il supprime la quasi totalité des décharges (labos, matériel histoire-géographie ; ateliers ; labos de langues...).

Comme si cela ne suffisait pas, il encourage ou contraint tous les enseignants à devenir bivalents, voire polyvalents. En effet, il instaure lors du concours externe ou pour les enseignants titulaires qui le souhaitent une épreuve supplémentaire dans une autre discipline donnant lieu à une « mention complémentaire ». L'enseignant titulaire de cette mention aurait ainsi une prime s'il enseigne dans cette autre discipline.

Pour les enseignants d'EPS, il remplace l'UNSS par une décharge de 3 heures, mais seulement « lorsque l'activité des associations sportives le justifie », sans préciser une fois encore sur quels critères objectifs.

Les mobilisations que ce texte a provoquées, y compris dans l'enseignement agricole, ont contraint le nouveau président de la République à annoncer, le 21 mai 2007 son abrogation, mais celle-ci n'est toujours pas effective. Par ailleurs, des dispositions du même ordre (notamment la bivalence et l'annualisation) figuraient dans un rapport de Xavier Darcos au candidat Sarkozy durant la campagne électorale. Devenu aujourd'hui Ministre de l'Education Nationale, il est fort probable qu'il les mette en œuvre, d'autant qu'en refusant de rétablir les postes supprimés au budget 2007, il faudra qu'il les compense.

Au Ministère de l'Agriculture, le DGER n'a jamais caché son intention de transposer ses mesures, même s'il prenait la précaution de « rassurer » en disant que cette transposition ne serait pas « mécanique ». Mais, en disant « il faut ouvrir le chantier », il compte bien alourdir la facture, en imposant, au nom de la « spécificité de l'enseignement agricole » des dispositions plus régressives encore et une flexibilité accrue.

S'il en fallait des preuves, il n'est qu'à regarder ce que la DGER organise déjà, sans concertation préalable :

- L'audit de l'enseignement agricole par le Ministère des Finances (réalisé en 2006) « préconise » de privilégier le recrutement de PLPA à celui de PCEA (bivalence oblige) : concours 2007 = 8 options de PLPA pour 1 de PCEA.
- Le même audit « préconise » d'affecter les personnels sur l'EPL afin qu'ils interviennent indifféremment dans tous les centres : le DGER inscrit dans la lettre de mission de l'ENFA, chargé de former les

enseignants, qu'ils doivent pouvoir enseigner à tous les publics, et s'empresse de réviser le 4ème schéma prévisionnel des formations pour y introduire « le mixage des publics » (scolaires et apprentis dans la même classe).

Conditions de travail et statut des personnels de direction

Les politiques successives d'abandon de la priorité éducative, les restrictions budgétaires et, au prétexte d'autonomie, l'absence d'orientations concrètes des pouvoirs politiques, ont largement contribué à augmenter la pression reposant sur les personnels de direction et ont, en démobilisant les personnels, rendu de plus en plus difficile la gestion des établissements et le pilotage des équipes.

L'incertitude de certaines situations (nombre de « faisant fonction », directeurs de centres sans statut bien défini) et le statut d'emploi imposé aux directeurs d'EPL (alors qu'à l'EN c'est un statut de corps) accentuent encore ce sentiment d'être abandonnés par leur hiérarchie.

Les personnels de direction rencontrent par ailleurs des difficultés à faire reconnaître et respecter leur engagement syndical, au même titre que tout salarié.

Devant ces constats, le SNETAP-FSU a organisé des « Assises des personnels de direction », le 2 mai 2007, qui ont rassemblé plus de 60 directeurs et adjoints d'EPL, directeurs de centres ou directeurs d'exploitation.

Le Directeur général, venu écouter la synthèse des débats, a tenté quelques réponses. Si, sur le contexte global, il a fait peu de commentaires, il a néanmoins reconnu l'importance et l'investissement des personnels de direction. Il a également convenu que le nombre de faisant fonction était anormal et préoccupant, et que l'incertitude du statut des directeurs de centres ne contribuait pas à un climat serein pour l'exercice de leurs fonctions. Cependant, la seule réponse vraiment concrète a été son engagement à revoir les conditions de versement de la prime de direction des directeurs de CFA et CFPPA.



Rapport d'activité enseignement supérieur

Comme à Amiens, nous continuons à faire le constat des nombreuses insuffisances observées dans l'enseignement supérieur agricole (ESA) public tant en ce qui concerne les établissements que les personnels. Si certains dossiers ont avancé, les principaux problèmes demeurent et ont été aggravés par les contraintes budgétaires très fortes depuis maintenant 5 ans avec la suppression d'emplois, la diminution des subventions de fonctionnement et d'investissement : plusieurs établissements rencontrent de graves difficultés financières.

Tout d'abord, il nous semble important de présenter les événements les plus marquants de ces trois dernières années :

- Structuration depuis 2003 de l'ESA en pôles de compétence (ou d'excellence) « régionaux ».
- Contractualisation de tous les établissements de l'ESA entre 2004 et 2007. Le contrat, établi pour une période de quatre ans sur la base du projet d'établissement, porte sur les moyens budgétaires programmés, l'offre pédagogique, la structuration de la recherche et le patrimoine des établissements. Il correspond en moyenne à 30 % de la dotation des établissements.
- Première modification du cursus vétérinaire (Arrêté du 12 avril 2005).
- La suppression en septembre 2005 de la sous-direction de l'Enseignement supérieur à la DGER avec l'atomisation des services s'occupant de l'ESA dans les différentes sous-directions.
- Nouveau statut des établissements publics administratifs (EPA) de l'ESA (décret 2005-1476) qui donne un statut semblable à tous les établissements de l'ESA (sauf les EPCSCP) et rend une cohérence à des statuts disparates dont certains dataient des années 1970.
- Election à la commission nationale des enseignants-chercheurs de l'ESA (CNECA) en novembre 2005 et février 2006 : nos listes FSU-SGEN ont remporté tous

les sièges des 9 sections où nous étions présents (absents de la section 10 correspondant à la section administrative) soit 72 sièges sur 76 (70 sièges en 2001).

● Election au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV) en janvier et février 2006 : première organisation syndicale avec près de 37 % des suffrages, nous passons devant le SGEN-CFDT qui était devant à l'élection précédente en 2001. Nous perdons cependant un siège avec 10 sièges sur 23.

● Election des représentants du personnel aux CAP de la filière Formation Recherche (techniciens, assistants ingénieurs, ingénieurs d'étude, ingénieurs de recherche en juin 2006, 3 élus sur 22 (CAP commune avec l'AFSSA où il n'existe pas de syndicalisation FSU).

● Consultation générale novembre 2006 : la FSU reste la première organisation syndicale avec près de 28 % des suffrages et 31 % des sièges.

● Intégration de deux EPN (CEM-PAMA et CEP) dans deux établissements d'ESA au 1^{er} janvier 2007.

● Création de deux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) au 1^{er} janvier 2007 avec la création d'AgroParisTech par fusion de 3 établissements d'Ile de France et de Montpellier SupAgro par fusion de 4 établissements.

● Deuxième modification du cursus vétérinaire (Arrêté du 20 avril 2007) en raison de l'incohérence de la première réforme.

● Requalification de la filière Formation-Recherche (travail en cours).

● Création de deux nouveaux EPCSCP prévus pour début 2009 avec des contraintes encore plus fortes que les deux précédents : sites éloignés pour l'établissement de l'ouest et à Dijon, fusion de deux établissements dont l'un est sous la tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

La plupart de ces événements ont nécessité un travail syndical parfois à la limite des capacités militantes des syndiqués FSU de l'ESA. Il faut souligner que le travail de la FSU est généralement intersyndical puisque trois syndicats interviennent dans ce champ de syndicalisation même si le SNETAP est le plus actif. Il s'agit de la SNESUP et de la FSEEVF (Fédération des enseignants des écoles vétérinaires françaises).

Une activité syndicale au sein des établissements avec de plus en plus de responsabilité

La mise en place dans chaque établissement d'un CHS en 2000, d'un CTP lors de la précédente consultation générale en 2003 et la prochaine mise en place de CCP pour les contractuels augmentent considérablement le travail syndical local et nos responsabi-

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

lités par rapport aux personnels qui nous désignent. Cette action locale est très importante car de nombreux dossiers sont examinés localement avant d'être étudiés dans les instances nationales et il est donc nécessaire de faire travailler les sections dans le maximum de cohérence nationale pour éviter de mettre les personnels et leurs représentants en porte-à-faux dans les instances locales ou nationales. L'objectif de notre tutelle et de nombreux établissements est de sortir d'un pilotage national de l'enseignement supérieur, aussi nous observons de plus en plus d'anomalies dans la gestion des personnels, notamment des contractuels d'établissement, mais aussi dans la gestion des postes et des emplois notamment lors de mutations ou de détachements. De la même façon, la mise en place de l'ARTT dans le supérieur s'est faite sans création de postes, avec une négociation uniquement locale des RIALTO qui n'ont toujours pas été validés par notre tutelle (CTPC-DGER) comme cela était prévu.

Ces dérèglementations risquent d'augmenter avec la loi dite de « liberté des universités », actuellement en cours de discussion. Il est nécessaire de rester très vigilant et de mettre en place des méthodes de travail pour permettre une meilleure coopération entre les différentes sections pour faciliter leur travail.

Une activité syndicale nationale de plus en plus exigeante

La mise en place du CNESERAAV en 2001 et de nombreux groupes de travail qui en découlent pour les travaux préparatoires, a nécessité une meilleure structuration de notre activité syndicale nationale. Après une période de tension du dialogue social qui a connu son paroxysme lors des séances du CNESERAAV sur le statut des EPCSCP et sur la définition du cursus vétérinaire, ce dialogue a retrouvé une certaine sérénité avec le changement de Directeur Général à la DGER. Cependant, si les conditions du dialogue social se sont améliorées, la politique de notre tutelle reste la même.

En outre, nous dénonçons toujours la suppression de la sous-direction de l'enseignement supérieur à la DGER, qui affaiblit considérablement le pilotage national de

l'ESA et qui ralentit le travail sur de très nombreux dossiers par leur atomisation entre plusieurs sous-directions.

Nous continuons à exiger son rétablissement et estimons qu'une sous-direction commune enseignement supérieur et recherche serait la structure la plus adaptée à l'évolution actuelle de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire, vétérinaire et du paysage.

Une gestion par la DGER de la modification du cursus vétérinaire en dépit du bon sens

La modification des classes préparatoires vétérinaires et du concours d'accès aux écoles vétérinaires a été faite en 2003 sans qu'aucune réflexion sur la suite du cursus n'ait été engagée préalablement à l'intégration des élèves dans les classes préparatoires BCPST. Ce passage d'une année à deux années de préparation a permis au DGER de diminuer autocratiquement d'une année le cursus dans les écoles vétérinaires et ainsi de faire des économies pour la tutelle.

La FSU a dénoncé et combattu, dès le départ et souvent seule, l'ensemble de ce processus et ce n'est que récemment que nous avons obtenu gain de cause après avoir démontré qu'une durée minimale de cinq ans dans les écoles vétérinaires était nécessaire pour respecter la réglementation européenne de la formation, acceptée par la France en 1978.

Une structuration à la hussarde

La structuration de l'ESA en pôles régionaux a été faite depuis 2005 dans la précipitation avec l'aval forcé de certains établissements (comme l'ENGREF). Les voix discordantes ont été généralement étouffées et les amendements proposés par les personnels parfois refusés malgré des avis majoritaires dans certaines instances, notamment le CNESERAAV. Si la FSU n'est pas opposée à l'ensemble de cette structuration, elle considère qu'elle doit être faite dans la transparence et le respect des avis et des décisions des instances statutaires. La FSU s'est battue et continuera de se battre pour porter les demandes des personnels et les exigences de service public.

Une gestion des personnels à la sauce locale

● Personnels contractuels

Le très grand nombre de catégories et de sources de financement rend la gestion des contractuels d'établissement particulièrement obsconde. On peut constater que dans l'enseignement supérieur leur nombre ne fait qu'augmenter puisque le nombre de fonctionnaires IATOS diminue avec une augmentation du nombre d'élèves et donc une augmentation de la charge de travail. Actuellement, près de 1 000 contractuels sont recensés dans l'enseignement supérieur pour 2489 titulaires (enseignants compris) soit près de 30 % de contractuels. En outre, le détournement de la loi par les établissements fait que de très nombreux agents de catégories C et B sont recrutés à 70 % du temps complet avec un salaire qui enfonce un certain nombre d'entre eux dans une grande précarité. Il est indispensable de créer les postes budgétaires nécessaires à leur intégration à la fonction publique.

En outre, le SNETAP mène actuellement un combat juridique pour faire reconnaître la qualification du travail effectué par les enseignants contractuels de langues qui sont particulièrement exploités dans certains établissements.

● Personnels Formation-Recherche

La création de la filière formation recherche en 1995 visait plusieurs objectifs :

- à court terme, résorber et déprécier les contractuels payés sur les budgets des établissements et de l'Etat ;
- pendant une période transitoire de cinq ans, assurer la promotion interne des agents relevant de cette filière par l'organisation de concours affichant une proportion importante en faveur des concours internes.

Nous ne pouvons que constater et déplorer que ces possibilités statutaires n'aient pas été utilisées, faute de volonté politique afin que le statut des personnels soit à la hauteur de leur qualification. Ainsi, le nombre d'agents des services techniques est resté scandaleusement élevé jusqu'à la disparition de ce corps en début de cette année. De même de nombreux personnels titulaires des anciens corps ont été inéquitablement traités par rapport à des agents titularisés après

1995. Le ministère engage actuellement une requalification mais qui semble loin des attentes des personnels. Seule une forte mobilisation des personnels permettra d'obtenir un plan significatif. Une plate-forme revendicative intersyndicale est en cours d'élaboration.

● Personnels administratifs

La fusion des trois filières administratives du MAP a encore accru les inégalités entre les personnels affectés dans l'enseignement par rapport à l'administration centrale et aux services déconcentrés si bien que des postes spécifiques d'ingénieurs sont créés dans les établissements pour accueillir en détachement des fonctionnaires d'autres administrations (notamment de France Télécom) pour pallier la faible attractivité de ces postes administratifs. Le SNETAP dénonce cette requalification rampante de la filière formation-recherche par la

requalification de postes en catégorie A voire A+ mais sans requalification des agents en place.

Une question reste toujours ouverte : faut-il créer une seule filière intégrant tous les agents au risque que les administratifs perdent leur identité ?

● Personnels de santé

L'absence de personnels de santé dans les établissements au service des étudiants et des personnels se fait cruellement sentir dans de nombreux établissements. Nous exigeons la création de postes d'infirmier(e)s dans chacun des établissements du supérieur.

● IPAC (Ingénieur, professeur agrégé ou certifié)

Malgré de nombreuses interpellations de la DGER par le SNETAP, le dossier n'a pas beaucoup avancé. Si deux projets de décret ont été validés en 2005 par le CNESERAAV,

les textes viennent seulement d'être envoyés à la fonction publique pour avis. Nous déplorons la gestion calamiteuse de ce dossier par notre tutelle. Le SNETAP, qui a porté seul les revendications des IPAC continuera le harcèlement de la DGER pour que ce dossier aboutisse.

● Enseignants chercheurs

Le projet de loi relatif à la liberté des universités pourrait permettre une gestion uniquement locale des modulations des obligations de service et des primes des enseignants. L'absence de cadre national risque d'amener à des inégalités entre établissements comme on le voit pour d'autres personnels de l'ESA.

En conclusion, le SNETAP ne peut mener des actions efficaces pour l'enseignement supérieur que grâce au travail des militants de l'enseignement supérieur et des mobilisations que nous saurons construire ensemble.





Rapport d'activité pédagogie & vie scolaire

Analyse générale

Dans notre dernier rapport d'activité précédant le congrès d'Amiens en octobre 2004, nous écrivions en préambule les mots suivants : « Il n'a pas été simple de défendre l'École à laquelle nous croyons dans un contexte général marqué par la régression, le renoncement, la déréglementation, l'aveuglement budgétaire et le mépris du dialogue social. Les orientations données à l'enseignement agricole, soumises aux diktats gestionnaires, souffrent d'une cruelle absence d'ambition comme en témoigne le 4^e Schéma National Prévisionnel des Formations qui vient d'être adopté. L'adaptation autoritaire de l'offre de formation aux moyens disponibles est porteuse de dérives qui affectent la qualité du service public rendu aux familles et aux élèves et contribue à la dégradation des conditions d'exercice de nos métiers. »

Trois ans plus tard, force est de constater que ce bilan sombre que nous dressions sur l'évolution de l'enseignement agricole public pendant les deux premières années de la mandature de l'ancienne majorité présidentielle s'est encore aggravé. L'École continue de payer le prix fort du renoncement politique au volontarisme éducatif, au pari de l'élévation des qualifications et au développement du service public d'éducation.

La dernière loi d'orientation pour l'École d'avril 2005 (dite loi « Fillon »), dont la FSU avait contesté la philosophie rétrograde et les orientations, et que l'immense majorité des partenaires du système éducatif avait rejetée lors de sa présentation au Conseil Supérieur de l'Éducation et au Conseil National

de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, est marquée du sceau de ce renoncement. En se débarrassant de la question de l'échec scolaire – renvoyé à la seule responsabilité des élèves et des familles – et en réhabilitant sans l'avouer la notion d'inégalité naturelle des talents, les dispositions de la loi organisent le tri social des élèves par le renforcement de la sélectivité à tous les niveaux d'enseignement, l'institutionnalisation de l'orientation précoce des individus vers la voie professionnelle et l'apprentissage, l'appauvrissement des connaissances disciplinaires autour du « socle commun » de connaissances et de compétences et le retour à une conception archaïque « pré-soixantehuitarde » de l'autorité avec la mise en œuvre à la rentrée 2006 de la note de vie scolaire pour les élèves de collège.

Cette loi d'orientation pour l'École n'était pourtant que le cheval de Troie d'une entreprise de déstructuration globale de notre système éducatif : remise en cause de fait de l'obligation de scolarité à 16 ans avec l'instauration du dispositif « apprentissage junior » dès l'âge de 14 ans introduit par la loi Borloo sur « l'égalité des chances », déstabilisation de la carte des ZEP, liquidation programmée du système des TZR (Titulaires sur Zones de Remplacement) à l'Éducation Nationale, remise en cause de l'accueil en maternelle à 2 ans, menaces sur les missions des conseillers psychopedagogues et des médecins scolaires, hypothèques sur l'avenir même de certaines disciplines comme l'EPS ou les enseignements artistiques, culte aveugle de l'évaluation et de la concurrence entre établissements, obligation faite aux maires

des petites communes de participer au financement d'élèves scolarisés dans un établissement privé d'une commune voisine, suppression annoncée de la carte scolaire à la rentrée 2008...

A ce festin libéral organisé sur les dépouilles de notre système éducatif, l'enseignement agricole n'est pas en reste. Alors que de nombreux rapports rendus par des auteurs peu suspects de « dérive gauchiste » (rapport de l'ONEA, rapport de Mme Ferrat, rapporteure (UDF) au Sénat pour le budget de l'Enseignement Agricole, rapport de François Grosrichard...) soulignaient unanimement les dangers d'un pilotage exclusif de l'Enseignement Agricole par les moyens – à la baisse évidemment... –, la DGER continue, rentrée après rentrée, de saigner le service public au risque de provoquer la faillite de notre secteur d'enseignement. Plus aucune ambition éducatrice ne semble guider les politiques et les décisions de ceux qui ont en charge de définir les objectifs et les missions de l'Enseignement Agricole de demain et dont les seules préoccupations aujourd'hui semblent bien se limiter à réaliser des économies d'échelle et à maintenir un secteur d'éducation au ministère de l'Agriculture pour préserver les intérêts des fédérations de l'enseignement privé et de certaines organisations professionnelles. La mise en œuvre des nouvelles grilles horaires des référentiels de formation à la rentrée 2005, la précipitation et la confusion qui caractérisent les rénovations de nos diplômes depuis plusieurs années (4^e/3^e, Bac techno STAV, Bac Pro CGEA...), le retard considérable pris par la DGER pour engager le chantier de

la réforme des BTS, le bilan sinistré de la formation continue des personnels depuis 2002, l'insuffisance de volontarisme dans le domaine de la vie scolaire, l'absence de visibilité et de perspectives pour le système d'appui à l'Enseignement Agricole après le démantèlement du statut des EPN, témoignent largement de cette « faillite » éducative à produire du sens et de l'espoir pour notre communauté éducative.

Depuis le congrès d'Amiens, nous n'avons pas ménagé notre peine pour organiser la résistance et conduire les batailles syndicales contre l'organisation méthodique de cette faillite éducative. Ici, nous avons réussi à éviter le pire (mise en œuvre des grilles horaires, rénovations de référentiels...) ou à éviter que la situation ne se dégrade davantage (formation continue des personnels), là nous avons enregistré quelques maigres progrès (Langues Vivantes, vie scolaire...) sans toutefois nous satisfaire d'un contexte souvent très dégradé. Pourtant, nous devons admettre que la solidarité et la pugnacité des équipes pédagogiques dans les établissements n'ont pas été à la hauteur des attaques et des enjeux posés à l'Enseignement Agricole public. Il est vrai que la violence répétée de ces attaques depuis cinq ans sur le front social et éducatif a pu conduire un grand nombre de collègues au découragement, à l'abattement et au fatalisme. Le congrès d'Albi devra analyser et mesurer pleinement cet état de fait pour redéfinir, si nécessaire, nos stratégies syndicales.

Loi d'orientation pour l'École : déterminisme social et passivisme

La problématique

Le congrès d'Amiens avait eu à se prononcer sur les préconisations du rapport Thélot, sur lequel le ministre de l'Éducation Nationale devait s'appuyer à l'automne 2004 pour dessiner les contours de la loi d'orientation à venir. Le secteur Pédagogie et Vie Scolaire avait très sévèrement dénoncé le déterminisme social et la vision érigée, passiviste et réactionnaire qui inspiraient les propositions de ce rapport et contesté les grandes orientations suggérées par la commission : recentrage des appren-

tissages sur un socle minimum de connaissances, nivellement général par le bas des objectifs de formation, orientation précoce des élèves en difficulté, cloisonnement étanche des trois voies de formation (générale, technologique et professionnelle), appauvrissement des savoirs disciplinaires, formatage des esprits au bénéfice exclusif de compétences opérationnelles utiles aux entreprises, redéfinition autoritaire des métiers et des missions qui ébranle les valeurs fondamentales de l'École et dénature le rôle émancipateur de l'apprentissage des connaissances.

Les interventions du SNETAP

- Outre notre participation aux actions fédérales et intersyndicales (manifestations, rassemblements, journées de grève...) qui ont jalonné l'hiver 2004-2005, nous sommes régulièrement intervenus dans les instances paritaires (CTPC et CNEA) pour dénoncer la philosophie passiviste et rétrograde des principales dispositions de cette loi d'orientation et nous opposer aux projets de décrets co-signés par le ministère de l'Agriculture.

- Nous avons régulièrement informé nos adhérents au travers de *L'Enseignement Agricole* des dispositions contenues dans la loi.

- Nous avons publié un communiqué du Bureau National intitulé « Loi d'Orientation : l'avenir à reculer » en janvier 2005.

- Nous avons publié un 12 pages spécial dans lequel nous proposons une analyse très complète de cette loi d'orientation et qui a été adressé aux sections en février 2005.

Grilles horaires : un combat emblématique

La problématique

A bien des égards, c'est certainement le dossier le plus emblématique que le secteur Pédagogie et Vie Scolaire ait eu à traiter depuis trois ans : emblématique d'un mépris souverain de la DGER pour nos missions éducatives et de la démission des services de l'Inspection devant le pouvoir sans partage des gestionnaires, mais emblématique aussi de la fragilité de l'unité syndicale et de notre difficulté à maintenir la mobilisation

des personnels dans le temps. Le SNETAP était demandeur depuis longtemps d'une harmonisation de la présentation des grilles horaires des référentiels de formation de l'enseignement agricole pour au moins deux raisons. D'une part, les différences de présentation des volumes horaires d'un diplôme à l'autre rendaient leur interprétation et leur exploitation confuses dans les établissements et ouvraient la porte aux dérives locales. D'autre part, la présentation annualisée de plus en plus fréquente des volumes horaires des référentiels introduisait de facto l'annualisation des services des enseignants au mépris de leurs statuts qui prévoient des maxima de service hebdomadaires.

A la fin 2004, l'administration nous a informés de sa volonté d'ouvrir ce chantier de l'harmonisation des grilles horaires et nous a présenté sa méthode de travail le 7 janvier 2005. Nous avons alors très vite compris la manipulation gestionnaire dont nous étions l'objet, puisque le projet initial de la DGER prévoyait jusqu'à 4 heures de baisse de l'horaire hebdomadaire pour certains diplômés. Dès lors, le SNETAP n'a eu de cesse de combattre pied à pied, réunion après réunion, le projet de l'administration que nous jugions porteur de lourdes régressions pédagogiques pour l'Enseignement Agricole. Nous avons réussi à fédérer l'intersyndicale sur ce dossier, nous avons sollicité des audiences auprès du Cabinet du Ministre et du Directeur Général de la DGER, nous avons publié des communiqués de presse, nous avons rencontré le syndicat des Inspecteurs de l'Enseignement Agricole, nous avons organisé la mobilisation dans les établissements et au Conseil National de l'Enseignement Agricole le 14 avril 2005. Nos analyses ont convaincu nos partenaires institutionnels de ne pas approuver le projet en l'état et ont conduit la DGER à reculer à plusieurs reprises. Hélas, le SGEN-CFDT a pris la responsabilité de briser le front syndical et de casser la mobilisation des personnels en acceptant en coulisses un compromis sur le nombre de semaines « neutralisées » servant de base au calcul de l'horaire hebdomadaire. Dès lors, l'administration est passée en force sur ce dossier en bafoquant les règlements intérieurs des différentes instances paritaires (CTPC-DGER, CNEA...) pour mettre en œuvre les nouvelles grilles horaires

PÉDAGO & VIE SCOLAIRE

dès la rentrée 2005. Le SNETAP a continué à se battre sur ce dossier puisqu'il a déposé un recours en annulation devant le Conseil d'Etat dès le 8 septembre 2005. Dans son jugement rendu le 14 juin 2006, le Conseil d'Etat a débouté le SNETAP de sa demande en annulation en développant un argumentaire hallucinant témoignant de sa profonde méconnaissance de l'Enseignement Agricole.

Les interventions du SNETAP

- De janvier à septembre 2005, nous avons envoyé de très nombreux courriers aux sections pour informer les personnels des dangers de l'application de ces grilles horaires et nous avons publié régulièrement des communiqués à l'intention des personnels mais aussi de la presse (tous ces documents sont consultables sur notre site internet).

- Nous avons régulièrement publié dans *L'Enseignement Agricole* des articles sur ce dossier (n° 276, 277, 282, 284, 291) et un 4 pages spécial grilles horaires (n° 279).

- Nous avons rédigé des comptes rendus des audiences que nous avons eues avec le Cabinet du Ministre et avec le Directeur Général de la DGER.

- Nous avons rencontré en février 2005 le SNIÉAP (Syndicat National des Inspecteurs de l'Enseignement Agricole Public).

- Nous avons rédigé une motion-type pour les conseils d'administration des établissements que nous avons adressée aux sections en mars 2005.

- Nous avons organisé une mobilisation intersyndicale au CNEA du 14 avril 2005.

- Nous avons déposé un recours en annulation devant le Conseil d'Etat le 8 septembre 2005.

- Nous avons rédigé une lettre-type – adressée au doyen de l'Inspection de l'Enseignement Agricole – à l'intention des enseignants pénalisés par les baisses de volume horaire dans leur discipline...

Langues vivantes : des avancées à consolider

La problématique

La défense des langues vivantes que le SNETAP porte seul syndicalement depuis 2004, avec la signa-

ture d'une pétition nationale qui avait recueilli des milliers de signatures et que nous avons remise au précédent directeur général de la DGER, **est de toute évidence l'un des rares dossiers qui ait progressé significativement.** Lassée probablement par nos interventions incessantes au CTPC et au CNEA sur cette question et par notre revendication d'une parité de traitement avec l'Education Nationale, la DGER a finalement accepté d'ouvrir le chantier de la rénovation des Langues Vivantes à l'automne 2005. Dès la première réunion du 17 novembre 2005, le SNETAP est intervenu fortement pour que les axes de travail que nous avons jugés prioritaires – le développement et la diversification de l'offre de formation, l'organisation des enseignements, les conditions d'exercice du métier et les langues régionales – soient bien pris en compte. Un diagnostic réalisé entre février et mars 2006 par la DGER auprès de six régions tests nous a été présenté le 5 avril 2006. Nous avons contesté la méthodologie utilisée pour ce diagnostic parce qu'elle ne permettait pas une évaluation fiable ni de l'offre de formation en LV/LVR, ni de l'organisation réelle des enseignements et encore moins des conditions d'exercice du métier d'enseignant de LV.

Alors que les préconisations du groupe de travail devaient être examinées dans les instances paritaires de mai ou juin 2006, la DGER a volontairement joué la montre pour que ces préconisations ne soient pas mises en œuvre à la rentrée 2006 (notamment les dédoublements au 21^e élève pour les classes de Terminale) et l'ultime réunion de travail programmée le 7 septembre 2006 avait été reportée sine die. A notre grande surprise, un projet de texte nous a été présenté, sans aucune concertation préalable, au CTPC du 27 septembre 2006. Devant ce texte expurgé de toute disposition réellement contraignante et faisant l'impasse totale sur la question des Langues Vivantes Régionales, le SNETAP a proposé et rédigé une déclaration intersyndicale (SNETAP, SGEN-CFDT, SFOERTA-FO et SYAC-CGT) exigeant le retrait de ce point de l'ordre du jour et la reconvoque du groupe de travail qui s'est tenu le 7 novembre 2006.

Un nouveau projet de note de service nous a été présenté ensuite au CTPC du 26 novembre et au CNEA

du 12 décembre 2007. La quasi totalité des amendements que nous avons proposés sur ce texte ont été intégrés. La note de service définitive définissant les orientations à mettre en œuvre pour l'enseignement des langues vivantes a été publiée le 13 février 2007. Les dédoublements au 21^e élève pour la moitié de l'horaire pour les classes de Terminales (S, STAV et Bac pro) doivent être mis en œuvre à la rentrée 2007. D'ores et déjà, certains DRAF ont annoncé leur intention de ne pas appliquer les dédoublements à la rentrée 2007 au regard de leur DGH qu'ils jugent insuffisante. Le Secteur Pédagogie et Vie Scolaire devra dresser un bilan de l'application de cette note de service dès la rentrée. L'application de la note de service a eu au moins un effet immédiat, puisque l'administration a reconnu que le faible nombre de mutations dans l'intérêt du service à la rentrée 2007 était imputable aux préconisations du groupe de travail.

Les interventions du SNETAP

- Le SNETAP est à l'origine de l'organisation par la DGER du groupe de travail sur les LV et a participé très activement à toutes les réunions avec l'administration.

- Nous avons régulièrement informé nos collègues de LV de l'évolution du dossier (articles sur le site, articles dans *L'Enseignement Agricole* (n° 283, 284, 285, 287, 288, 292).

- Nous avons rédigé et lu une déclaration intersyndicale au CTPC du 27 septembre 2006 pour protester contre le projet de texte de la DGER expurgé de la plupart des dispositions contraignantes proposées par le groupe de travail.

- Nous avons largement amendé la note de service du 13 février 2007 en y intégrant nos exigences.

- Nous avons enfin demandé à l'administration qu'elle rectifie la note de service du 27 mars 2007 sur la mise en œuvre du CECRL, annoncée avec une application immédiate alors que la modification proposée des CCF ne peut se faire qu'à la rentrée 2007 pour les premières années de cycles.

- Sur la question des Langues Régionales, le Secteur Pédagogie et Vie Scolaire a fait voter une motion au CSN du 12 janvier 2006 et a participé aux réunions du secteur Education de la FSU organisées sur ce dossier.

Rénovation des référentiels : confusion et précipitation

La problématique

Les rénovations de référentiels, nombreuses depuis notre dernier congrès d'Amiens, ont touché des diplômes emblématiques de l'enseignement agricole. Après la mise en place du Bac Pro SMR qui se substituait au BTA Commercialisation et Services, ce sont successivement les programmes de 4^e et de 3^e, les baccalauréats technologiques STAE et STPA, le Bac Pro CGEA et le BP REA, et maintenant les BTSA (chantier en cours) qui sont rénovés. Dans toutes les instances paritaires où ont été débattus ces projets de rénovation de référentiels (CPC, CTPC-DGER et CNEA), le SNETAP n'a cessé de dénoncer la précipitation et la confusion dans lesquelles ces rénovations ont été engagées. Ce fut le cas notamment pour les programmes de 4^e et de 3^e de l'Enseignement Agricole, mais aussi pour le Bac Techno STAV et pour le Bac Pro CGEA. Nous n'avons cessé d'exiger en effet un délai minimal de 2 ans entre la décision de rénovation et la mise en œuvre du diplôme rénové, comme c'est l'usage à l'Education Nationale. Mais nous avons surtout dénoncé les faiblesses de la méthodologie utilisée par la DGER : absence d'évaluation des diplômés à rénover, absence d'une note d'intention explicitant les motifs et les objectifs de la rénovation, consultations expéditives des nouveaux projets de référentiels pendant des périodes de congés scolaires, accompagnement insuffisant et trop tardif des équipes pédagogiques... sur ce point, il semble que la DGER ait enfin entendu nos critiques et qu'elle ait tiré les leçons de la mise en œuvre désastreuse du Bac Techno STAV. Enfin, nous avons souvent dénoncé l'insuffisance de réflexion et d'articulation entre les différents niveaux de formation (V, IV et III) dans les projets de rénovation.

Les interventions du SNETAP

- Sur le Bac Pro SMR : nous avons émis des réserves sur le projet de référentiel dont les objectifs visés et les profils d'emplois nous paraissent davantage relever d'un bac techno, voire d'un BTSA. Nous avons émis aussi des doutes sur la sol-

vabilité et la pérennité des emplois dans le secteur du développement local et nous avons exprimé nos inquiétudes sur la difficulté prévisible des élèves issus du BEPA Services à poursuivre leur formation en Bac Pro SMR. (voir *L'Enseignement Agricole* n° 275).

- Sur les 4^e et 3^e de l'Enseignement Agricole : le SNETAP s'est opposé à la création de ces 4^e et 3^e de l'Enseignement Agricole parce qu'en créant des classes spécifiques au ministère de l'Agriculture, on prenait le risque de constituer des filières de relégation. Le choix de créer ces classes « de » l'Enseignement Agricole répondait très probablement à une demande très forte de l'enseignement privé – et en particulier des Maisons Familiales – qui pouvait craindre de perdre son fonds de commerce si la DGER avait pris la décision d'ouvrir des classes de 4^e et de 3^e identiques à celles de l'EN (voir *L'Enseignement Agricole* n° 278) comme le SNETAP le souhaitait.

- Sur le Bac Techno STAV : le SNETAP est intervenu dès juillet 2005 pour proposer des amendements à la première note de cadrage proposée par la DGER. En effet, cette note de cadrage subordonnait étroitement l'orientation des futurs bacheliers technologiques de l'Enseignement Agricole vers le BTSA, ce que nous contestons. Par ailleurs, la note de cadrage faisait assez peu de cas des préoccupations environnementales. Nous avons ensuite fortement dénoncé le projet d'architecture du nouveau diplôme qui entraînerait une baisse importante du volume horaire des enseignements scientifiques – de nature à compromettre la réussite des élèves non seulement dans les BTSA très scientifiques mais aussi dans l'accès aux classes préparatoires aux écoles d'ingénieurs –, une diminution importante du nombre d'heures dédoubleées, la suppression des heures de mise à niveau pour les élèves de BEPA, la diminution des heures d'encadrement pour les stages collectifs, la disparition de la santé et de l'ECJS... Enfin, lors d'une réunion de la sous-commission « Etudes Générales » de la CPC le 6 décembre 2005, le SNETAP a exigé que la DGER apporte toutes les clarifications nécessaires sur la dotation des établissements en EIL... Outre les nombreux articles que nous avons publiés sur le site et dans le bulletin (n° 280, 283, 285, 286, 287, 288, 295), nous avons

écrit conjointement à la DGER et au Doyen de l'Inspection pour faire modifier la note de cadrage, nous avons demandé à l'automne 2005 à rencontrer l'Inspection qui nous a opposé une fin de non-recevoir, et nous avons impulsé une pétition sur les stages collectifs du Bac Techno en janvier 2006.

- Sur le Bac Pro CGEA et le BP REA : là aussi, le SNETAP est intervenu dès la présentation de la première note de cadrage en septembre 2006. Même si nous ne contestons pas la nécessité de rénover ces deux diplômes, actée dans le 4^e schéma national prévisionnel des formations, nous avons condamné la précipitation du calendrier puisque les nouveaux référentiels devaient être mis en œuvre dès la rentrée 2007. Nous sommes également intervenus en CPC pour exiger que cette rénovation ne se résume pas à un simple « toilettage technique » et que le nouveau référentiel prenne largement en compte les mutations nécessaires de la production agricole et les attentes écocitoyennes de nos contemporains. Au regard des engagements pris pendant la campagne électorale par l'actuelle majorité présidentielle et de la nomination d'un ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable, le SNETAP a demandé le report de l'examen des arrêtés des nouveaux référentiels lors du CTPC-DGER du 29 mai 2007 et s'est adressé directement à la nouvelle ministre de l'Agriculture, Christine Lagarde, pour que les préoccupations environnementales soient mieux prises en compte dans ces deux référentiels. Le SNETAP a ensuite proposé toute une série d'amendements aux projets de référentiels, dont beaucoup ont été acceptés par la DGER. (sur la rénovation du Bac Pro CGEA et du BP REA, voir articles dans *L'Enseignement Agricole* n° 291, 292, 296).

- Sur le BTSA : le chantier de la rénovation des BTSA – en articulation avec le chantier concomitant de l'inscription de ce diplôme dans l'espace européen de l'enseignement supérieur – a été lancé il y a quelques mois seulement alors qu'un groupe de travail réuni pendant l'hiver 2003-2004 avait suggéré cette rénovation dans ses préconisations. Depuis longtemps, nous estimions nécessaire et même urgente la réforme de ce diplôme au regard de son évidente perte d'attractivité et de l'érosion constante des recru-

PÉDAGO & VIE SCOLAIRE

tements depuis le début des années 2000. La DGER, manifestement en panne d'inventivité et de volontarisme depuis quelques années, a donc pris un retard considérable dans ce dossier, et la rénovation des seize options ne sera achevée qu'à la rentrée 2012. Cette rénovation s'applique dès la rentrée 2007 aux options SER et aquaculture. **Le SNETAP est intervenu auprès de la DGER pour dénoncer les conditions dans lesquelles la consultation des équipes pédagogiques avait été organisée avec une publicité minimale, pendant les congés scolaires.** Par ailleurs, seules les équipes pédagogiques de BTSA SER et Aquaculture semblaient visées par la consultation alors que la rénovation des modules du tronc commun concerne toutes les options et concerne notamment le tronc commun. A la demande du SNETAP, cette consultation a donc été prolongée de plusieurs semaines. A la réunion plénière de la CPC du 15 mai 2007, le SNETAP est intervenu pour dénoncer la disparition des heures de soutien, a souligné les ambiguïtés contenues dans le nouveau module M11 (accompagnement au projet personnel et professionnel), et a regretté l'insuffisance de traitement des questions de sécurité dans le projet de référentiel du BTSA Aquaculture. Concernant le module M11, le SNETAP a proposé de nombreux amendements au texte lors du CTPC du 26 juin 2007 mais seuls quelques uns ont été acceptés (sur la rénovation des BTSA voir nos articles dans *L'Enseignement Agricole* n° 295, 296 et 298).

B TSA et espace européen de l'enseignement supérieur : un dossier qui avance lentement

La problématique

Le chantier de l'inscription du BTSA dans l'espace européen d'enseignement supérieur a été lancé en décembre 2005. Un groupe de pilotage constitué par la DGER s'est réuni une première fois le 5 décembre 2005 pour définir l'organisation de la réflexion et le calendrier. L'objectif poursuivi est de parvenir à l'harmonisation de l'architecture des formations supérieures afin de favoriser la mobilité européenne des étudiants. L'inscription du BTSA dans le système LMD implique la révision de l'archi-

ture générale du diplôme qui sera re-découpée en modules ou unités d'enseignements - permettant la délivrance de crédits (dans le cadre d'un dispositif appelé ECTS - European Credit Transfer System / Système Européen de transfert de crédits) en organisant la semestrialisation de la formation et en introduisant un référentiel de compétences qui servira de charnière entre le référentiel professionnel et le référentiel de formation. La rénovation du BTSA Aquaculture devait servir de support à cette redéfinition de l'architecture du diplôme en unités d'enseignements permettant la délivrance de crédits. **De l'aveu même de la DGER lors de la réunion plénière de la CPC du 15 mai 2007, ce chantier n'a guère avancé et la réflexion se poursuit sur la question de l'évaluation pour la délivrance des crédits ECTS.**

Les interventions du SNETAP

● Le SNETAP a participé aux réunions du groupe de pilotage ainsi qu'aux réunions du groupe de travail « outils » qui devait réfléchir sur les questions de modularisation, de semestrialisation, du système de crédits et de l'évaluation. Nous avons défendu le maintien du caractère professionnalisant du BTSA qui correspond à une demande sociale et économique, puisque ce diplôme est reconnu sur le marché du travail comme un niveau de qualification très apprécié. Nous avons également plaidé pour le maintien d'un cadre scolaire et de parcours construits par étapes courtes qui facilitent la réussite des étudiants et réduisent les taux d'échecs que l'on observe par exemple dans les premiers cycles universitaires. Enfin, nous avons insisté pour que l'attribution des crédits fasse l'objet d'un cadrage national et que le cas des formations post-baccalauréat (CPGE-BCPST et CPGE-post BTS) soit bien intégré dans la réflexion générale (voir à ce sujet nos articles dans *L'Enseignement Agricole* n° 286, 288, 295).

Vie Scolaire : poursuivre notre réflexion

La problématique

Dans sa motion Pédagogie et Vie Scolaire, notre dernier congrès d'Amiens s'était alarmé de l'indigence inquiétante de la DGER dans le secteur de la vie scolaire (non application de la circulaire de

décembre 2002 relative à la politique globale de vie scolaire, forte diminution des crédits « actions incitatives », suppression des crédits à la formation des délégués élèves et étudiants et des personnels, absence de notre ministère dans les grandes campagnes de sensibilisation nationales contre les violences, le racisme et le sexisme...). Le secteur Pédagogie et Vie Scolaire était mandaté pour rencontrer la DGER à ce sujet, et dans l'esprit qui nous avait conduit à organiser une réflexion sur le métier d'enseignant, à engager un travail identique sur le métier de CPE.

Les interventions du SNETAP

● Des représentants du Bureau National et le secrétaire catégoriel des CPE ont rencontré à plusieurs reprises la sous-direction POFE sur ce dossier de la vie scolaire aussi bien sur la politique globale de la vie scolaire que sur la dotation des établissements en personnels d'encadrement et de surveillance [CPE, TEPETA et AE (assistants d'éducation)]. Le SNETAP a fini par convaincre la DGER de sortir une note de service qui a été présentée et débattue au CTPC du 27 septembre 2006. Nous avons réussi à faire intégrer de nombreux amendements dans cette note de service tout en déplorant que le texte soit muet sur le volet formation des délégués élèves, sur l'heure de vie de classe, sur la réflexion concernant le temps scolaire et qu'il ne soit guère contraignant sur la question de la formation continue des personnels.

● Le SNETAP a vivement contesté (au CTPC et au CNEA) la parution des décrets sur l'introduction de la note de vie scolaire pour les élèves de collège et sur l'instauration du « contrat de responsabilité parentale », deux mesures phares qui déclinent la philosophie sécuritaire mise en œuvre par la précédente majorité parlementaire et qui relèvent à nos yeux d'une dérive comportementaliste et d'un formatage social des individus (voir notre article dans *L'Enseignement Agricole* n° 291). Sur la question de la note de vie scolaire appliquée à nos élèves de 4^e et de 3^e, le Secteur Pédagogie et Vie scolaire, après accord du CSN, a initié une campagne de boycott de cette note auprès des CPE et des professeurs principaux des classes concernées en septembre 2006. Force est de reconnaître que cette campagne de

boycott n'a pas été couronnée de succès et que nous avons eu très peu de retours sur cette initiative. Le Secteur Pédagogie et Vie Scolaire devra dresser un bilan de la mise en œuvre de cette note de vie scolaire auprès des sections à la rentrée 2007.

● Mandaté par le congrès d'Amiens, le Secteur Pédagogie et Vie Scolaire a organisé une première réflexion sur la dimension pédagogique du métier de CPE en organisant un stage de 2 jours en mai 2005 à l'ENFA de Toulouse. Ce stage avait essentiellement pour objectif de mieux définir et affirmer notre vision du métier de CPE mais aussi d'afficher nos ambitions en matière de vie scolaire. Ce stage, qui a réuni 45 CPE venus de toute la France, a été considéré comme une réussite et a donné lieu à la publication d'un courrier catégoriel faisant état des débats et des propositions formulées par les différents ateliers qui avaient été mis en place (voir notre article dans *L'Enseignement Agricole* n° 280). Parmi les propositions qui avaient été faites pendant ces journées, nous avons réussi à imposer à la DGER qu'une session de formation commune aux lauréats des concours CPE et enseignants soit organisée par l'ENFA. Cette première réflexion devait se poursuivre en croisant les regards et les pratiques pédagogiques respectives des CPE et des enseignants pour construire une approche éducative commune. Faute de temps et de disponibilité, le Secteur Pédagogie et Vie Scolaire n'a pas été en mesure de mettre en œuvre cette seconde étape de notre travail. Il conviendra de l'organiser pendant l'année scolaire 2007-2008.

Eduter : cheval de Troie de la déréglementation ?

La problématique

Alors que la réforme du système d'appui de l'enseignement agricole se mettait en place (voir analyse générale du rapport d'activité), l'institut EDUTER a vu le jour en 2006 au sein de l'ENESAD de Dijon. Cet institut se présente comme « **accompagnateur des établissements et des acteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle** », dans leurs évolutions. Il veut développer des modalités d'appui qui visent à soutenir les initiatives (locales et régionales) et

à faciliter la mutualisation des innovations. Il affirme être très attentif aux croisements entre les différentes voies de formation : initiale, continue, par apprentissage, ouverte et à distance.

Les interventions du SNETAP

Le SNETAP, invité à une rencontre autour du thème : « **quel accompagnement pour l'établissement d'enseignement agricole ?** » animé par EDUTER, a pu mesurer les orientations inquiétantes que cet organisme souhaite donner à l'enseignement agricole public : mixage des publics, FOAD (Formation Ouverte A Distance) comme système de formation, autonomie des établissements, mutualisation des moyens public/privé. Le SNETAP devra exercer toute sa vigilance pour que cet institut ne devienne pas le Cheval de Troie d'une déstructuration complète de l'Enseignement Agricole et l'initiateur de mesures que notre organisation syndicale combat avec la plus grande vigueur.

Formation continue des personnels : la descente aux enfers

La problématique

Dans la motion Pédagogie et Vie Scolaire du congrès d'Amiens, nous évoquions l'état des lieux catastrophique de la formation continue des personnels : « **Cette politique de sacrifice de la formation continue des personnels devient gravissime car elle constitue un recul social sans précédent pour les salariés de notre ministère en remettant en cause le droit à la formation... Priver les personnels de ce droit à la formation c'est hypothéquer non**

seulement la volonté de promotion, de qualification, de mobilité, d'épanouissement des individus, mais c'est aussi hypothéquer les capacités novatrices de notre système éducatif en le condamnant à la sclérose et rendre plus difficile l'exercice de nos métiers au risque d'appauvrir les contenus disciplinaires transmis. Le Congrès dénonce ce désastre de la formation continue et initiale (notamment pour la formation continue obligatoire des stagiaires) qui hypothèque la capacité de l'enseignement agricole public et de ses personnels à relever les défis posés par la complexité croissante des connaissances, des technologies et des métiers... ». Trois ans plus tard, le bilan s'est encore alourdi comme en témoignent les tableaux ci-dessous puisque la baisse des crédits alloués à la formation continue des personnels de l'enseignement agricole public est de - 68,5 % entre 2001 et 2006 et que ces mêmes personnels qui représentent pourtant 60 % des effectifs de notre ministère ne reçoivent que 20 % des crédits consacrés à la formation.

Les interventions du SNETAP

● Le SNETAP n'a cessé de dénoncer dans les instances paritaires (CTPC-DGER, CNEA, CPC, CTPM-FORMCO) le bilan catastrophique de la formation continue et le traitement discriminatoire que subissent les personnels de l'EAP en termes de répartition des crédits. La quasi absence d'ambitions affichées dans les notes d'orientation annuelles pour l'EAP et la disparition de cette question à l'ordre du jour du CTPC-DGER témoignent du peu d'intérêt porté par la DGER à ce dossier. Devant notre insistance, cette question de la formation continue des personnels sera néanmoins réins-

Le droit à la formation continue est particulièrement discriminatoire au MAP

| | Effectifs physiques du MAP en 2005 | | |
|------------------------------------|------------------------------------|-----------------------|------------------------|
| | Administration centrale | Services déconcentrés | Enseignement technique |
| Nombre d'agents | 2 409 | 14 532 | 25 273 |
| Nombre d'agents formés | 1 071 | 12 365 | 5 189 |
| % d'agents formés | 44,50 % | 85,10 % | 20,50 % |
| Nombre de jours | 5 192 | 51 868 | 17 239 |
| Ratio nbre de jours/ effectifs | 2,2 | 3,6 | 0,7 |
| Ratio nbre de jours/ agents formés | 4,8 | 4,2 | 3,3 |

Source : document CTPM-Formco

Evolution des crédits alloués à la formation continue des personnels de l'EAP

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|--|--------|--------|----------|----------|----------|-----------|
| % des crédits MAP revenant à l'EAP | 32,5 % | 34,8 % | 24,2 % | 24,2 % | 20,15 % | 20,07 % |
| Evolution des crédits de l'EAP d'une année sur l'autre | | + 21 % | - 41,6 % | - 15,4 % | - 32,4 % | - 5,9 % |
| Variation des crédits EAP 2005/2001 | | | | | | - 68,6 % |
| Evolution du total des crédits MAP d'une année sur l'autre | | + 13 % | - 16,2 % | - 15,4 % | - 18,7 % | - 5,6 % |
| Variation des crédits MAP 2005/2001 | | | | | | - 45,6 % |
| Variation des crédits DGA (services hors enseignement) 2005/2001 | | | | | | - 33,35 % |

Calculs faits par le SNETAP à partir des tableaux communiqués pour le CTPM Formco.

PÉDAGO & VIE SCOLAIRE

crité à l'examen du CTPC-DGER (voir nos articles dans *L'Enseignement Agricole*, n° 279, 284, 288, 289).

● Devant la résignation des personnels à ne plus s'inscrire à des stages et à faire valoir leur droit fondamental à la formation, le Secteur Pédagogie et Vie Scolaire, après accord du CSN, a initié en septembre 2006 une campagne massive d'inscription de nos collègues à des stages de formation pour démontrer à la DGER les besoins réels des personnels en formation. Il nous est difficile d'apprécier la réussite de cette initiative, les agents ne nous ayant pas transmis un double de leur éventuelle inscription.

Activité fédérale

Le Secteur Pédagogie et Vie Scolaire a collaboré régulièrement avec le secteur Education de la FSU. Nous avons par exemple participé activement en 2005 à la rédaction d'une plaquette de la FSU pour afficher nos ambitions pour l'Ecole en opposition avec les propositions contenues dans la loi d'orientation pour l'Ecole.

Nous avons aussi été très présents sur la question de la défense des langues régionales.

Nous avons participé également en décembre 2005 à un séminaire organisé conjointement par la FSU et la CGT sur le thème de la reconnaissance des diplômes et des titres. Nous avons enfin contribué activement à l'élaboration

de la motion Education du dernier congrès de la FSU qui s'est tenu en janvier 2007.

Information, communication

Au-delà des supports traditionnels que sont notre bulletin *L'Enseignement Agricole*, les courriers aux sections et notre site internet que nous avons utilisés très régulièrement pour informer nos collègues sur les dossiers en cours, nous avons publié un 4 pages spécial sur les grilles horaires et un 12 pages sur la loi d'orientation pour l'Ecole. Nous avons également publié 4 numéros de notre *Infos Pédago*.

Cette dernière initiative doit être renouvelée car elle permet à nos collègues de mieux s'approprier les questions relatives à la pédagogie.



Rapport d'activité enseignement maritime

Analyse générale

Depuis notre dernier congrès d'Amiens, le « secteur » Enseignement Maritime a enregistré des progrès très significatifs et remporté des succès syndicaux incontestables. Non seulement notre organisation syndicale a gagné la bataille de sa représentativité et de sa crédibilité au ministère de l'Équipement et des Transports, mais elle a aussi obtenu des avancées sur les dossiers qu'elle jugeait prioritaires. La syndicalisation dans les lycées maritimes continue de progresser et la réorganisation de notre travail en interne nous a permis de gagner en efficacité. Il nous reste cependant beaucoup de travail à accomplir et nous devons impérativement nous implanter dans les derniers établissements où nous ne sommes toujours pas représentés.

La bataille de la représentativité

Après deux années difficiles (2002-2004), pendant lesquelles notre représentativité a été systématiquement contestée par la Direction des Affaires Maritimes et par les organisations syndicales traditionnellement implantées dans les lycées maritimes (CGT et CFDT) – puisque le SNETAP ne disposait d'aucun siège au CTP central du ministère de l'Équipement et dans les CTPR des DRAM – les résultats de la consultation des personnels organisée en novembre 2005 a été un véritable succès pour notre organisation syndicale qui a doublé le nombre de ses voix et a même failli enlever un siège au CTPR de la DRAM Bretagne. L'analyse détaillée des résultats démontre même que le SNETAP est probablement devenu la seconde organisation syndicale dans l'Enseignement Maritime derrière la CGT. Hélas, l'absence de CTP enseignement à la fois au niveau central et au niveau régional pénalise fortement le SNETAP qui ne syndicalise ni dans les ENMM (Ecoles Nationales de Marine Marchande), ni dans les différents services déconcentrés (directions

départementales et régionales des Affaires Maritimes...). Néanmoins, la Direction des Affaires Maritimes a pris acte de ce succès et le SNETAP est aujourd'hui traité à égalité avec les autres organisations syndicales. Nous sommes maintenant représentés au CSFPM (Comité Spécialisé de la Formation Professionnelle Maritime) et dans les différents groupes de travail organisés par la DAM et nous sommes enfin destinataires des différentes instructions de service. Enfin, la Direction des Affaires Maritimes paraît très attentive à nos analyses et reprend même à son compte certaines de nos propositions.

L'implantation du SNETAP dans les lycées maritimes

Le SNETAP a poursuivi, non sans difficultés d'ailleurs, son travail d'implantation dans les lycées maritimes. Des nouvelles sections ont été créées (notamment à Cherbourg) et des sections existantes ont gagné des adhérents (Fécamp, St Malo, Paimpol...). Il nous reste néanmoins à nous implanter dans plusieurs établissements où nous

ne sommes pas encore représentés (Nantes, Ciboure, Bastia) ou dans lesquels nous ne disposons pas de sections syndicales constituées (La Rochelle et Boulogne). En revanche, dans tous les établissements où des sections syndicales ont été créées, le SNETAP est représenté dans les conseils d'administration dans des configurations très hétérogènes (liste unique SNETAP, liste commune avec la CFDT, liste inter-syndicale SNETAP-CGT-CFDT...).

La défense des dossiers prioritaires

En mai 2005, nous avons réalisé une vaste enquête auprès des personnels de l'enseignement maritime gérés par le ministère de l'Agriculture pour mieux cerner leurs attentes sur les dossiers qu'ils jugeaient prioritaires. Les résultats de cette enquête ont été publiés dans un 10 pages spécial qui a été envoyé à tous ces personnels en octobre 2005. La requalification des OEA surveillants et la création de postes de TEPETA Vie Scolaire, la transformation des contrats CDD en CDI, la résorption de la précarité par

L'ouverture de postes aux concours en nombre suffisant, le développement de la formation continue des personnels, l'accompagnement des équipes pédagogiques aux rénovations de référentiels, l'élévation du niveau de qualification pour les élèves de l'Enseignement Maritime, la gestion des CDI, l'accès des PLPA et des CPE aux postes de direction et la création de postes de directeurs adjoints, la dotation en personnels de vie scolaire ont constitué les dossiers prioritaires que notre organisation syndicale a défendu depuis le congrès d'Amiens.

Nos interventions régulières sur ces dossiers auprès de la Direction des Affaires Maritimes, de la DGER et du Secrétariat Général du ministère de l'Agriculture ont été payantes puisque nous avons obtenu des avancées significatives pour les personnels. Sur la question de la requalification des OEA surveillants, la DAM a compris l'urgence de la situation et des arbitrages ont été rendus en faveur de ces personnels : leur accès à la session du concours interne des TEPETA Vie Scolaire a été acté par le MAP, la DAM a pris l'engagement devant nous de transformer les postes de catégorie C en postes de catégorie B pour les éventuels admis au concours TEPETA, et des efforts particuliers de formation ont été consentis en direction de ces personnels à la rentrée 2006. Concernant la transformation des contrats CDD en contrats CDI, nous avons plaidé auprès de la DAM et du Secrétariat Général la « continuité » des contrats cumulés dans plusieurs ministères différents (EN, Equipement, Agriculture) par certains agents. Dans un arbitrage rendu le 24 janvier 2007, le Secrétariat Général du MAP nous a donné satisfaction et les agents pourront donc bénéficier de contrats CDI.

Sur la question de la formation continue des personnels que nous plaçons comme une des plus grandes priorités, la DAM a consenti un effort budgétaire significatif

sur les années 2006 et 2007. Sur l'accompagnement des enseignants aux nouveaux référentiels – notamment pour les Bac Pro EMM et CGEM – le SNETAP avait demandé qu'une session de formation puisse être organisée à l'intention des équipes pédagogiques mettant en place ces nouvelles filières (Nantes, Boulogne et Sète) en mutualisant l'expérience acquise par les enseignants du Guilvinec et de Paimpol qui avaient mis en place ces nouveaux référentiels. Sur ce point, notre demande a été entendue puisqu'une réunion de formation, pilotée par l'IGEM (Inspection Générale de l'Enseignement Maritime) a été organisée le 8 juin 2007 et qu'elle a de toute évidence donné satisfaction aux enseignants présents. Plusieurs de nos propositions formulées également sur la poursuite d'études des Bac Pro EMM pour accéder à la formation modulaire d'OCQM, l'aménagement des modalités des épreuves du concours interne PLPA – notamment pour la section Pêches Maritimes – ont reçu une suite favorable. Enfin, l'accès des PLPA et des CPE aux postes de direction que nous défendons depuis 2002 a été ouvert pour la première fois cette année dans le cadre du mouvement des personnels de direction et la création de postes de directeurs adjoints est actée (2 postes d'adjoints seront créés à la rentrée 2008 à Sète et à Etel).

Le travail syndical

Notre travail syndical a été régulier depuis le congrès d'Amiens. Nous avons privilégié le travail de terrain, et des membres du Secrétariat Général, du Bureau National et du CSN se sont rendus dans plusieurs établissements pour aller à la rencontre des personnels (Cherbourg, St Malo, Fécamp, Le Guilvinec, La Rochelle...). A une exception près (La Rochelle), ces déplacements ont été fructueux et appréciés. Nous avons aussi modifié notre organisation interne pour la rendre plus

efficace et nous avons réuni très régulièrement notre groupe de travail Enseignement Maritime. Nous avons également participé à des intersyndicales locales pour défendre les droits des personnels ou des créations de postes (Cherbourg, St Malo, Le Guilvinec). Sur le plan de l'information et de la communication, nous avons publié systématiquement des compte-rendus de nos audiences avec la DAM qui ont été portés à la connaissance des personnels, nous avons rédigé régulièrement des communiqués (sur la transformation des CDD en CDI, sur l'accès des OEA surveillants au concours interne TEPETA, sur le conflit du LPM de St Malo pour soutenir les personnels en grève...) et nous avons mis en place la liste de diffusion électronique « mer » dont le fonctionnement est jugé très satisfaisant par nos collègues. Nous avons enfin organisé en septembre 2006 au lycée agricole de Rennes un stage de formation syndical à l'intention des secrétaires de section des lycées maritimes qui a réuni une dizaine de personnes et qui a, semble-t-il, bien répondu à leurs attentes.

La place statutaire de l'Enseignement Maritime dans notre organisation interne

Historiquement, le travail syndical sur l'Enseignement Maritime a été pris en charge « accidentellement » par le Secteur Pédagogie et Vie Scolaire. Mais l'Enseignement Maritime n'a toujours pas statutairement de place dans notre organisation syndicale et cette condition de « clandestinité » statutaire n'est plus acceptable. La recomposition du Secrétariat Général et du Bureau National imposent qu'une solution soit trouvée dans les meilleurs délais. Il appartiendra au congrès d'Albi de déterminer comment l'Enseignement Maritime pourra trouver une réelle existence statutaire.



Rapport d'activité politique scolaire & laïcité

Introduction

Trois années nous séparent de notre précédent congrès, l'appréciation que nous portons à l'heure de rendre compte de notre activité n'est pas chose aisée tant le train de réformes a été rapide et entraîné de lourdes conséquences.

D'un Etat organisé où les méthodes, les calendriers et les règles du dialogue social étaient connus, les militants se sont retrouvés dans une « pétaudière » mi-décentralisée, mi-déconcentrée où seules les autorités aux pouvoirs accrus disent s'y retrouver. Cependant, au-delà de l'idée qu'elles se font de leurs nouvelles attributions, les décisions qu'elles prennent sont davantage comptables qu'académiques.

Les services publics, et plus particulièrement le service public d'éducation dont l'EAP (Enseignement Agricole Public) est une composante, paient le prix fort de ces transformations politiques. Ainsi, contraint par les plafonds de recrutement de refuser de nombreux élèves et étudiants, il a encore ces trois dernières années subi une perte de 6,25 % et réduit son influence de plus de 2,5 points par rapport au privé. L'EAP ne représente plus désormais que 37,5 % des effectifs totaux.

Les élèves et leurs familles font les frais de telles dégradations et carences ou cherchent auprès des « officines » privées de l'enseignement agricole ce que le service public n'est plus en capacité de proposer. La banalisation Public/Privé et le mixage des « apprenants », sont tous deux de nouvelles étapes d'un processus de libéralisation de la formation, qui risque de conduire à un processus complet d'externalisation de l'enseignement et de la formation.

Le syndicalisme et le SNETAP, sous ce « Thatcherisme » à la française, ont dû s'adapter et proposer de nouveaux modes d'interpellation (marches pour l'EAP et Manifeste de l'EAP...) des pouvoirs publics par les personnels.

La réforme de l'Etat

Si la réforme de l'Etat était déjà amorcée lors de notre dernier congrès, elle a pris toute sa signification ces trois dernières années. Les effets redoutés se sont révélés plus destructeurs encore que nous ne le craignons. Contraints de gérer la pénurie et encouragés par les primes de performance, les responsables des niveaux déconcentrés ont quelquefois oublié les devoirs qui leur incombent en tant que représentants de l'Etat. Ils ont également abandonné leur responsabilité de

gestionnaires de la pénurie et ils ont octroyé plus d'autonomie aux chefs d'établissement.

Que sont devenus l'Etat et le pilotage national de l'enseignement agricole ?

La décentralisation, la déconcentration et la LOLF ont profondément modifié nos institutions et leur conjonction a produit des effets dévastateurs sur le service public en général et l'Enseignement Agricole Public en particulier. Elles se caractérisent par l'affaiblissement de la communauté éducative résultant du

transfert des TOS, le désengagement de l'Etat et le développement de la concurrence entre les formations sous statut scolaire et celles sous statut de l'apprentissage, d'une part et entre la formation professionnelle continue et l'apprentissage, d'autre part, sans oublier évidemment l'enseignement privé présent à chacun de ces niveaux.

La décentralisation

Si la mise en œuvre de transfert des TOS s'est faite en janvier 2005 à l'EN, l'attentisme du MAP a engendré des retards d'application de la

POLITIQUE SCOLAIRE & LAÏCITÉ

loi dans l'EAP. La décentralisation a aussi révélé des dérives auxquelles on pouvait s'attendre de territoires gérés par la droite mais aussi et plus curieusement, par la gauche.

Ainsi, la région Centre avait envisagé, pour mettre en évidence les insuffisances des crédits d'accompagnement des missions décentralisées de l'Etat, de confier la gestion de ces personnels à un Etablissement Public Régional (EPR). Cette prise en otage des TOS n'est pas admissible et aurait été dangereuse. Elle aurait engendré une externalisation des services et eu des conséquences non négligeables sur la gestion des carrières, le recrutement, exclu les représentants des personnels de son conseil d'administration et les TOS des CTP (Comités techniques paritaires) régionaux. Ces inconvénients étant supérieurs à l'effet politique souhaité et confronté à une action de la FSU dans laquelle le SNETAP a pris toute sa place, Michel SAPIN, président de la région a dû retirer son projet.

Les projets de conventions région/établissements, établissant notamment les conditions de mise à disposition des personnels aux EPL, proposés par les régions aux CA des EPL (Etablissement Public Locaux) tendent à reléguer au second plan la dimension et la place des TOS dans la communauté éducative. Parallèlement, le souci de rentabiliser au mieux les installations des lycées par une mise à disposition des installations et équipements à des groupes « extérieurs », risque d'imposer de nouvelles contraintes de service. La contrepartie est la disparition progressive de certains aspects des statuts et notamment de l'esprit initié par les RIALTO (Règlement Intérieur sur l'Aménagement Local du Temps de Travail et sur l'Organisation) qui garantissaient une présence optimale des personnels TOS pendant les périodes de présence des élèves. C'est ainsi que progressivement et selon les régions, la mission éducative des TOS risque de s'éteindre.

Si la loi de décentralisation confère une compétence partagée de la formation professionnelle initiale scolaire entre l'Etat et les Conseils Régionaux, ces derniers, à chaque fois que possible, renforcent leur emprise sur l'enseignement professionnel sous statut scolaire et par extension, quelquefois sur les formations technologiques. Ainsi, les pôles de compétences ou les lycées

des métiers vers lesquels les EPL sont invités à s'inscrire, tendent à les affilier de plus en plus aux tutelles locales ou professionnelles en réponse à l'adéquation emploi/formation des bassins d'emploi et de formation ou à des crédits locaux finançant des projets territoriaux. La liberté et l'égalité d'accès des jeunes aux formations souhaitées partout sur le territoire national seraient ainsi devenues « **de vieilles lunes (1)** ».

L'insuffisance des crédits accompagnant les missions transférées conduit parfois les régions à des démarches libérales convergentes avec celles de l'Etat. Ainsi, elles participent à la destruction du service public, notamment à l'occasion de projets de restructuration ou de structuration des EPLEFPA. Aussi, participent-elles ou donnent-elles leur agrément aux projets de mixage de publics de la formation continue ou de l'apprentissage avec des élèves ou des étudiants de la formation initiale scolaire ou supérieure.

■ **La déconcentration**

Notre dernier congrès avait dénoncé tant la méthode peu démocratique qui avait entouré sa mise en place que ses conséquences. Aujourd'hui, les personnels de l'enseignement agricole portent une très sévère appréciation sur une déconcentration effective depuis deux ans.

Le préalable à sa mise en place reposait sur un cadrage de son périmètre dont les contours avaient pourtant été définis par le 4^e Schéma prévisionnel national des formations, les Projets Régionaux de l'Enseignement Agricole (PREA) et les circulaires d'application - circulaires 2007-2005 relatives à l'organisation des évolutions des structures pédagogiques ainsi que les circulaires relatives aux projets d'établissement et aux projets régionaux - à paraître. Or, les deux premières années d'application ont eu à souffrir d'un 4^e schéma obsolète, à l'origine du peu d'enthousiasme constaté dans l'élaboration des PREA.

Enfin, pour couronner le tout, il convient de signaler le refus évident de la plupart des DRAF et SRFD de respecter le cadre défini, ceux-ci préférant privilégier la gestion « à la petite semaine » de leur enveloppe

plutôt que d'assurer avec la sérénité qui convient, leur responsabilité politique d'autorité académique.

La DGER n'est pas en reste et les contraintes budgétaires qu'elle subit ne lui permettent plus d'assurer le pilotage national qui lui est pourtant assigné par la loi. Tant et si bien que la plupart des établissements ont dû élaborer leur projet d'évolution des structures pour la rentrée 2008 dans l'inconnu ou encore ont renvoyé la décision à l'automne, la circulaire censée donner les orientations pour celle-ci, n'étant toujours pas parue. Peut-être paraîtra-t-elle le 14 juillet quand les services seront fermés pour raison de vacances !

Evidemment, ce cadre est propice à toutes les formes de déréglementation ou d'exercice abusif de ces nouveaux pouvoirs. Si, pour le premier exercice, le calendrier a été plus ou moins contenu dans les limites définies, en revanche, forts de leur nouvelles prérogatives, les DRAF/SRFD ont cru, en se référant à la contrainte budgétaire, pouvoir imposer des fermetures arbitraires de classes, notamment de 4^e ou de 3^e pour la rentrée 2007. Ce diktat méconnaissait les principes de la Constitution, qui donnent l'obligation à l'Etat d'organiser le service public, et la LOA (Loi d'orientation agricole de 1999), qui confère au service public une mission d'insertion scolaire. La situation ainsi créée a provoqué un important mouvement social dans l'EAP, là où ces décisions devaient s'appliquer.

En revanche, ce qui caractérise le second exercice, c'est le flou entretenu, le non respect des calendriers et la non communication des décisions prises par les DRAF. Les évolutions des structures n'ont été communiquées aux organisations syndicales que le 1^{er} juin 2007, et encore a-t-il été précisé que des changements étaient toujours possibles. Le motif du retard invoqué par les DRAF et SRFD serait le dialogue de gestion toujours en cours avec la DGER. Dans de telles conditions, les établissements demeurent sous le joug de décisions - de départementalisation de l'EA ou de restructuration d'EPL, de fermetures, de gels de classes ou sections et de fusion de classes - qui n'auront fait préalablement l'objet d'aucune concertation. La déconcentration place ainsi l'EAP dans une inorganisation indigne d'un service public - pourtant priorité n° 1 de la nation selon l'article

L111-1 du code de l'éducation - et des élèves se verront refuser l'inscription dans l'EAP à la rentrée 2007.

■ **La LOLF**

La loi organique relative aux lois de finances, votée en août 2001 en est à sa deuxième année d'application (après une expérimentation dans quelques ministères, elle a été mise en œuvre pour l'élaboration du budget 2006). D'inspiration libérale et avec une mise en œuvre exacerbée sous des gouvernements de droite, elle exprime dans l'Enseignement Agricole tous ses effets pernicieux.

La réunion dans un même programme de l'enseignement agricole public et de l'enseignement agricole privé donne aux libéraux et partisans de l'enseignement privé toute la latitude pour faire converger les moyens là où ils souhaitent qu'ils aillent (de préférence vers l'enseignement privé !). Ainsi, nous avons pu observer et dénoncer une profonde réduction des emplois de l'EAP pendant que l'enseignement privé et notamment les établissements à rythme approprié, les MFREO (Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation) ont pu connaître un essor sensible. Celles-ci perçoivent un financement de l'Etat sous forme de « crédits d'intervention » correspondant à leur contrat et non comme c'est le cas pour l'EAP et les établissements privés temps plein, d'une dotation en personnels. **Ainsi, la LOLF remplit pleinement sa fonction « externalisatrice » des missions de l'Etat vers des opérateurs privés.**

Le bilan de la mise en œuvre de la LOLF dès sa première année a aussi mis en évidence au MAP, une gestion peu scrupuleuse des engagements pris par la représentation nationale. Si le budget voté est censé donner le cadre de son application, les économies faites notamment sur les plafonds d'emploi et dans une moindre mesure sur les plafonds de masse salariale, démontrent la dangerosité d'une telle gestion. Il est aussi révélateur de l'effet pernicieux que permet l'attribution de primes de performance à des responsables de BOP plus zélés que républicains.

Ainsi et contrairement aux craintes exprimées par la vice-présidente du Sénat, rapporteur du budget

de l'EA, Mme FERAT, **ce n'est pas tant pour le moment, l'échelon déconcentré sur lequel il convient d'attirer toute notre attention, mais davantage sur la gestion du Ministère et de son secrétaire général qui a en 2006 fait globalement l'économie de 1 100 postes de fonctionnaires au MAP dont plus de 600 pour le seul enseignement agricole public.**

Alors que la mission interministérielle « enseignement scolaire » devait protéger l'EAP des aléas propres au ministère de l'Agriculture et de la Pêche, les effectifs de l'EAP ont été réajustés afin de moins ponctionner ceux des services centraux ou déconcentrés. Les départements ministériels gèrent les plafonds d'emplois indépendamment des missions. Ainsi, ce que la LOLF permettait, en application des obligations créées par la Constitution, et que la mission interministérielle se devait de préserver, le MAP l'a repris par la gestion des plafonds d'emplois. Autre effet pernicieux de l'application de la LOLF !

■ **Le syndicalisme et la réforme de l'Etat**

Au printemps 2003, la décentralisation a fait l'objet d'un important mouvement de contestation, même si celui-ci avait alors été quelque peu dilué dans le mouvement d'opposition à la réforme des retraites. L'omniprésence des personnels de l'éducation dans ce mouvement avait conduit alors le premier gouvernement Raffarin à ouvrir une négociation sur le projet de loi relatif aux libertés locales avec les fédérations de l'éducation - au premier rang desquelles figurait la FSU - pour désamorcer la contestation. A la suite de quoi, si le champ de la loi s'est quelque peu réduit, dès 2004, la Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat (RATE), déclinée dans chaque ministère en Stratégie Ministérielle de Réforme (SMR), ainsi que la mise en application de la LOLF, ont traduit dans les faits la volonté gouvernementale de réorganiser l'Etat en échelons territoriaux plus autonomes. Après le mouvement des retraites et confrontées à une application éclatée entre les ministères, les organisations syndicales n'ont pas été en capacité de construire l'unité pour s'opposer à cette nouvelle étape de déréglementation.

■ **Le syndicalisme, la FSU**

Confrontée à des applications de la décentralisation aussi différentes qu'il y a de régions et aussi de ministères, l'harmonisation de l'action syndicale n'a pas été simple, d'autant qu'un rapport de force entre organisations syndicales selon leur implantation dans la Fonction Publique Territoriale s'y ajoutait. Aussi, c'est isolés que la FSU et ses syndicats - pas toujours unis entre eux par ailleurs - ont dû affronter les difficultés au fur et à mesure qu'elles se présentaient dans telle ou telle région. Deux situations en sont l'illustration :

- Le PPP (Partenariat Public Privé) à la base de la construction du futur collège Villemandeur dans le département du Loiret, dont la gestion sera assurée par un opérateur privé partenaire. En dépit des protestations et des interventions syndicales, le conseil général a maintenu sa décision.

- Quant à l'Etablissement Public Régional censé gérer les TOS en région Centre, les interventions conjuguées de la FSU et de ses syndicats, dont le SNETAP, ont abouti au retrait du projet par Michel Sapin.

Le syndicalisme s'est aussi retrouvé face des différences notables entre départements ministériels :

- L'Education Nationale connaissait déjà un fonctionnement déconcentré, structuré autour des inspecteurs d'académie dans les départements pour le premier degré et le premier cycle du second degré, et des recteurs dans les académies pour le second cycle du second degré.

- En revanche, l'EA très centralisé autour d'un pilotage national, se devait d'évoluer vers une gestion déconcentrée en région pour l'enseignement technique ; quant à l'enseignement supérieur, les établissements ont dû se regrouper en pôles.

Si les modifications que cette nouvelle donne supposait ministère par ministère, auraient justifié une opposition plus vigoureuse, chacun dans son ministère respectif a en fait dû construire une opposition qui s'est malheureusement réduite à préserver l'essentiel de ce qui caractérisait notre fonctionnement républicain et les statuts des personnels.

Les analyses des réformes et de la LOLF faites par la FSU et notamment par son secteur Service Public, auquel le SNETAP participe, ont permis de développer des ressources d'une grande qualité à partir



Congrès d'Albi - 5 au 8 novembre 2007

Rapport d'activité

POLITIQUE SCOLAIRE & LAÏCITÉ

desquelles elle a appuyé ses interventions notamment à la Fonction Publique (Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat). En outre, chaque syndicat national a pu s'y référer très utilement.

■ Le SNETAP face à la réforme

L'activité du SNETAP sur le secteur PSL (Politique scolaire et Laïcité) se caractérise en trois mots portés lors de nos campagnes de syndicalisation « Réfléchir, Construire, Agir ».

● Réfléchir

Si le congrès d'Amiens avait, par ses motions, correctement analysé ces réformes, il avait aussi mesuré les difficultés de l'appropriation par le plus grand nombre de la nature des transformations en cours. En effet, la résistance à leur opposer ne pouvait seulement relever des quelques militants informés mais devait impérativement s'élargir à l'ensemble des personnels pour les réduire autant que possible dans leurs aspects les plus négatifs.

● Construire

Dès le printemps 2005, sur décision du CSN, le SNETAP menait une réflexion sur la communication à mettre en œuvre pour permettre aux sections régionales et d'établissement de se mettre en ordre de résistance aux réformes en cours. Simultanément, un cahier de la déconcentration accompagnant un diaporama PowerPoint étaient réalisés et étaient suivis dès la rentrée de 2005 de 4 réunions interrégionales, sur les cinq envisagées autour des régions expérimentatrices de la contractualisation. Les difficultés d'appropriation de l'ensemble des mesures ne pouvant être réglées exclusivement par ces réunions – temps trop court, applications en constante évolution – ont conduit le secteur PSL, à la demande du CSN, à compléter l'information par la réalisation de fiches. Disponibles sur le site ou diffusées dans le bulletin *L'enseignement Agricole* et complétées par les analyses contenues dans les rapports PSL au CSN diffusées à l'ensemble de ses membres titulaires ou suppléants, cet ensemble constitue autant de ressources disponibles.

● Agir

Le travail et les nombreuses réunions qui ont mis à contribution les secrétaires régionaux – dont il convient de saluer ici le militan-

tisme, tant les nouvelles tâches ont été importantes et leur implication déterminante – ont conduit le SNETAP à quelque niveau que se soit à « ne jamais renoncer » et à tenter d'imposer nos conceptions républicaines de service public ainsi que des règles de fonctionnement que nous avons réussi à obtenir. Ainsi, sans relâche et à tous les niveaux – national, régional et local – des militants ont, autant qu'ils l'ont pu, œuvré à préserver cette idée que nous nous faisons de l'Etat, de ses services publics et des valeurs garanties par la Constitution.

■ L'action syndicale ses échecs, ses réussites

● Des échecs...

L'application de ces réformes et la nature même de celles-ci constituent le principal échec de l'activité syndicale. La démocratie sociale et les services publics y ont perdu beaucoup. L'action syndicale s'est aussi heurtée à une déresponsabilisation coupable des échelons hiérarchiques. En outre celle-ci produit un recul de la réglementation - absence de règles de fonctionnement, non respect des calendriers... - des statuts et des missions des personnels et des valeurs républicaines.

● ...et aussi, quelques succès

Suite à une convergence d'intérêts que nous ne soupçonnions pas a priori, entre les syndicats du Public et les représentants de l'enseignement privé, le CNEA s'est prononcé majoritairement contre le volet pilotage du 4^e schéma, qui contenait les principaux ferments de la contractualisation. Le ministre Hervé Gaymard et son Secrétaire d'Etat Nicolas Forissier ont dû ainsi retirer leur projet. Ils l'ont en revanche remplacé sans aucune forme de concertation par la déconcentration. Si les mots diffèrent, le fond demeure et c'est ainsi que désormais, les effectifs sont plafonnés et non contractualisés. Mais où est donc la différence ?

Conscient de pouvoir limiter les reculs, lors des groupes de travail Réflexion-Action réunis par l'administration pour définir les champs et périmètres d'application de la déconcentration, le SNETAP s'est employé par ses interventions répétées et ses nombreuses contributions à réduire la portée de la réforme.

C'est ainsi :

– que les évolutions des structures déconcentrées ne couvrent pas les formations rares, qui continuent de faire l'objet d'un examen national, ni les formations supérieures (BTSA, classes préparatoires...) relevant de l'enseignement technique ;

– que le fonctionnement des CREA a connu une évolution limitée dans la nouvelle circulaire alors qu'une réforme de sa composition et de ses attributions était envisagée ;

– que le dossier structuration et restructuration n'a pu être mené à son terme, notamment du fait des interventions du SNETAP ;

– que les mandats que nous avons sans cesse relayés tant au niveau national que régional que local ont quelque peu réduit la portée de l'entreprise en cours en même temps que sa mise en œuvre...

Pour autant, le bilan en l'état ne peut cependant pas être jugé satisfaisant tant les coups portés ont de graves conséquences et tant le gouvernement est prompt à poursuivre avec détermination !

Les services publics et l'enseignement agricole

La libéralisation des services publics s'est accélérée ces dernières années notamment avec les services en réseau - l'eau, la téléphonie, aujourd'hui l'énergie. Conduite ainsi à son terme, il ne resterait plus sous la tutelle de l'Etat que les services attachés aux fonctions régaliennes telles la police, la justice et les armées. Quant au secteur éducatif, la libéralisation y est bien réelle. Ainsi, la part des effectifs que le service public scolarise a reculé. L'Etat a, d'une part, privilégié l'aide directe ou indirecte aux établissements privés et d'autre part, peu contrôlé le dépassement des plafonds d'effectifs qui leur étaient imposés par les contrats. Evidemment, l'EA n'a pas échappé à cette règle et c'est dans ce contexte que le SNETAP a construit et produit son action.

Services publics et libéralisme

Ce qui fonde les services publics, c'est de donner partout sur le territoire et quel que soit le lieu, un service ou une ressource jugés

indispensables, à des prix régulés accessibles pour tous. Or, le bilan de l'ouverture à la concurrence, notamment de l'énergie, s'avère de ce point de vue catastrophique et ce, quel que soit le pays (2) où elle est mise en œuvre ! Aussi, s'agit-il avec cette libéralisation, d'un précepte plus dogmatique qu'économiquement justifié et pour cause. Le projet d'autonomie des universités actuellement en débat, en contient aussi le germe. Par voie de conséquence, la concurrence entre les universités au regard de l'expérience anglo-saxonne générera un système de recherche et de formation à plusieurs vitesses. Si la grande vitesse sera réservée à quelques privilégiés, l'autonomie conférée asservira l'enseignement et la recherche aux financements privés.

EAP et libéralisme

Le rapport Public/Privé découle des évolutions des structures et s'apprécie sur les effectifs scolarisés.

■ Dans les évolutions des structures

Depuis la rentrée 2005, la DGER a modifié ses bases de référence, aussi devint-il beaucoup plus difficile de faire une analyse. Cette évolution était censée accompagner sa préoccupation de maintenir l'offre de formation dans un contexte de baisse des effectifs. Elle a ainsi transformé nombre de classes ces dernières années en sections : deux sections équivalent à une classe.

Cependant, nous ne pouvions admettre, comme cela nous a été présenté au dernier CTPC que 93 heures dispensées sur une année pour mettre en œuvre une EIL du nouveau Bac technologique STAV, puissent correspondre à une section soit une demi-classe, alors que 93 heures ne représentent qu'un dixième de l'horaire prof dispensé ou le neuvième de l'horaire élève. Dans ce contexte, les 3012*3 classes affichées, non compris les gels annoncés (8) par la DGER, n'ont plus aucune signification et ne visent qu'à masquer l'âpreté de la politique suivie.

■ Les évolutions des effectifs

L'enseignement agricole public a perdu progressivement 4 600 élèves depuis 2002 alors que l'enseignement agricole dans sa globalité, après avoir subi un léger

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 |
|--------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Total public | 67 904 | 66 435 | 64 987 | 64 117 | 63 381 |
| Total TP | 49 296 | 51 003 | 51 268 | 49 695 | 52 142 |
| Total RA | 48 547 | 51 130 | 49 859 | 50 234 | 51 567 |
| Total EA | 165 747 | 168 568 | 166 114 | 164 136 | 167 090 |

fléchissement en 2004 et 2005, a de nouveau retrouvé une progression en 2006.

La baisse des effectifs de l'enseignement agricole public découle de deux types de facteurs :

● D'ordre démographique et structurel : les filières professionnelles, dans les champs de formation où le Public est majoritaire (production agricole et horticole, transformation), sont en net recul ; les niveaux IV et III subissent une érosion liée d'une part, à la baisse démogra-

| | Niveau VI & V | | Niveau IV | | Niveau III | |
|--------|---------------|--------|-----------|--------|------------|--------|
| | 2004 | 2006 | 2004 | 2006 | 2004 | 2006 |
| Public | 23 812 | 23 175 | 30 081 | 29 679 | 13 407 | 12 380 |
| Privé | 75 547 | 76 345 | 25 333 | 26 056 | 6 531 | 5 920 |

phique et d'autre part, à l'effet produit par l'implantation de licences professionnelles, ce qui peut retarder le choix d'orientation au détriment des BTSA, où là encore, le public reste très majoritaire. A cela, il convient d'ajouter son recul aux niveaux V et VI et sa quasi absence dans les filières « Services aux personnes ».

● D'ordre politique et sectaire : depuis 2002, avec le retour de la droite, l'EAP a fait l'objet de coupes budgétaires tant en crédits qu'en emplois avec pour principales conséquences, des mesures de suppression d'options, de gels de classes ou de sections, de plafonnement autoritaire de ses effectifs. Aussi, est-il contraint de refuser des élèves ou des étudiants dans des sections ou classes. Le SNETAP, qui ne peut plus compter sur les informations statistiques de la DGER en raison notamment d'une communication tardive, a organisé auprès de ses sections des « enquêtes de rentrée » en 2005 et 2006. Celles-ci ont révélé en 2006 de l'ordre de 800 élèves refusés dans l'EAP, Le chiffre de 400 refus pour la seule région des Pays de Loire, selon une enquête effectuée en juin 2007 en vue de la prochaine rentrée, laisse entendre que ce processus

s'amplifie. Ces conditions inadmissibles bafouent l'obligation de l'Etat d'accueillir dans le service public les élèves et étudiants qui en font la demande, d'autant que la loi d'orientation de 1999 a conféré à l'EAP une mission d'insertion scolaire. En revanche, la révision en 2004 des contrats des fédérations du Privé portant sur les forfaits internat, demi-pension et externat par Hervé Gaymard procure dorénavant un complément de ressources financières que l'enseignement privé a utilisé notamment pour aug-

L'action du SNETAP

S'appuyant sur les événements du calendrier ou les opportunités de révision de textes, le SNETAP les a tous utilisés pour tenter de réduire ce rapport très défavorable public/privé. Il en a été ainsi du centenaire de la laïcité, des exercices annuels du budget, des évolutions des structures, de la révision du 4^e schéma ou encore de l'opportunité permise par la saisine par l'enseignement privé de la commission de conciliation.

■ Le centenaire de la laïcité

Le congrès du SNETAP, après avoir décliné les nombreuses entorses faites à la laïcité ces dernières années, avait jugé opportun de se saisir de la commémoration de son centenaire pour en populariser les valeurs.

En effet, l'enseignement agricole public sortait alors de deux années de gestion de la droite où une discrimination manifeste s'était faite à son égard. Alors que ses moyens

Congrès d'Albi - 5 au 8 novembre 2007

Rapport d'activité



POLITIQUE SCOLAIRE & LAÏCITÉ

étaient diminués, Hervé Gaymard entretenait les meilleures relations qui soient avec l'enseignement privé. Il avait alors conforté l'aide de l'Etat envers les fédérations du privé en relevant très substantiellement leurs forfaits d'internat, de demi pension et d'externat. Enfin, dans la loi relative au développement des territoires ruraux, un député de Savoie, vraisemblablement prêtre-nom du ministre, introduisait un « cheval de Troie » conférant à l'enseignement privé une mission d'insertion scolaire jusqu'alors assignée au seul service public.

Par ailleurs, la loi de mars 2004 relative au port de signes religieux, appuyée sur les conclusions rendues par la commission présidée par Bernard STASI suite à l'affaire du foulard, en rajoutait à la confusion.

Enfin, la politique « communautariste » du Ministre de l'Intérieur d'alors, aujourd'hui Président de la République, l'a conduit à créer le CNMF (Conseil National des Musulmans de France), décision pour le moins populiste portant un coup supplémentaire au caractère laïque de la République !

Dans ce contexte, le CSN de septembre 2005, en application des mandats du SNETAP décidait :

- de réunir un groupe de travail pour élaborer un bulletin spécial de huit pages, à l'issue de quoi et après appel à contributions, celui-ci recueillait 8 contributions de militants et contenait en insertion des citations d'Henri PENA RUIZ faites lors de sa conférence au congrès national du SNETAP à Amiens ;

- d'inviter les militants du SNETAP à participer aux manifestations organisées à l'occasion de la commémoration du centenaire de la laïcité.

Bernard Mauboulès, secrétaire national du secteur formation syndicale et ancien enseignant d'histoire, a produit un historique de la laïcité qui a fait l'objet d'une distribution aux militants du CSN. Une duplication interne au SNETAP est en cours, notamment pour alimenter les ressources à destination des stages syndicaux organisés par le secteur « formation syndicale ».

Enfin, quelques militants - trop peu nombreux - ont participé aux différentes manifestations proposées au moment du centenaire. Ainsi,

ils n'étaient que deux à représenter le SNETAP à la Bourse du travail à Paris le 10 décembre 2005. au colloque organisé par les fédérations laïques avec l'appui du comité du 16 janvier et de la FSU.

A l'heure de faire le point, il semble utile que le SNETAP s'interroge sur la place importante et paradoxale qu'il réserve à la laïcité dans ses débats et la faible mobilisation qui s'en suit ?

■ Commission de conciliation

Au détour d'une convocation adressée au seul représentant des personnels de l'EAP pour siéger à une commission de conciliation, le SNETAP-FSU a pris connaissance du versement de subsides aux fédérations du privé pour financer notamment leurs centres de formation. Or, contrairement au principe « d'équité » mis en avant par Busseureau, il y a eu au détour de cette contractualisation de la formation des personnels de l'enseignement privé souscrite par Hervé Gaymard en octobre 2004, une orientation sectaire et profondément scandaleuse prise à l'avantage de l'enseignement privé ! Aussi, convient-il de rappeler qu'entre 2001 et 2006, les crédits de formation continue des personnels de l'EAP ont été diminués de plus de 65 %. S'il est loisible au gouvernement de contractualiser l'aide de l'Etat avec les fédérations du privé, en rapport avec la nature et l'importance de leur contribution et l'accomplissement de leur mission, il appartient cependant à l'Etat de prévoir les garanties nécessaires pour prémunir les établissements publics contre des ruptures d'égalité à leur détriment, au regard notamment des obligations qu'ils assument. Or, la nature du contrat pour lequel l'enseignement privé demandait une conciliation était susceptible de mettre les personnels et les centres de formation de l'enseignement privé dans une situation plus favorable que ceux relevant de l'EAP. C'est ainsi que le SNETAP est intervenu dans cette commission. Cependant, la composition de celle-ci et sa présidence assurée par un conseiller d'Etat issu de la majorité UMP, ont conduit à un compromis qui, s'il représentait une aide inférieure à celle souscrite par Gaymard, reste néanmoins scandaleuse. A la conclusion, le SNETAP a émis un vote de protestation...

■ Budget et évolutions des structures

C'est volontairement que ces deux éléments majeurs découlant d'actes éminemment politiques sont associés dans ce rapport d'activité. En effet, en dépit des stratégies développées en ce sens ces dernières années, les difficultés à anticiper les évolutions de structures par une mobilisation au moment de la préparation du budget et des débats budgétaires, demeurent en raison du décalage qui se produit entre l'élaboration au printemps et une première perception de ses effets lors de l'examen des structures à la fin de l'automne.

Sitôt le congrès d'Amiens terminé, le SNETAP réunissait les secrétaires régionaux pour définir la stratégie à mettre en œuvre dans le dossier des évolutions des structures pour la rentrée 2005. Elle a notamment permis de relever la nécessité de ne pas renoncer, car les deux exercices précédents s'étaient traduits par des résultats particulièrement négatifs pour l'EAP. Elle a néanmoins débouché sur la construction d'une action intersyndicale dont le point d'orgue a donné lieu à un rassemblement devant la DGER en décembre 2004 et une démarche commune sur les évolutions des structures aboutissant à un courrier intersyndical (4) de demandes soumises à l'arbitrage du Ministre.

Pour la préparation de la rentrée suivante (rentrée 2006), un niveau de difficulté supplémentaire est sorti du chapeau de Nicolas Forissier, alors Secrétaire d'Etat, celui-ci ayant décidé unilatéralement de déconcentrer en confiant notamment la définition de la carte scolaire aux DRAF. Outre les difficultés habituelles (liens budget / évolutions des structures), c'est l'éclatement du pilotage national qui nous « tombait dessus ». Il était urgent de faire en sorte de fixer les règles et les modalités à mettre en œuvre région par région et d'autre part, de préserver une offre de formation qui permette de garantir partout sur le territoire national des conditions égales d'accès au service public d'enseignement et de formation. Ce premier exercice des évolutions des structures déconcentrées a été caractérisé par l'excès de zèle des autorités académiques nouvellement promues à décider unilatéralement de fermetures de classes. Mal leur en a pris de cette volonté de fermer des classes de 4^e et de 3^e car elles ont dû faire face à des mobilisations spontanées, initiées dans les

établissements et les régions, qui ont fait date et les ont conduites à renoncer. Pour autant, le SNETAP n'est pas resté dupe de la situation, nous savions que ce recul se paierait dès la rentrée qui suivait par des suppressions d'options et des gels de sections et de classes. D'où un appel durant le printemps 2006 à des actions pour un collectif budgétaire. Cependant, la lutte entreprise au même moment pour obtenir le retrait du CPE a relégué à l'arrière plan les actions envisagées dans ce domaine...

Quant à la préparation de la rentrée 2007, l'expérience de la première année des évolutions des structures déconcentrées a conduit le CSN de Juin 2006 à mobiliser les militants dans les régions pour garantir le cadre défini nationale-ment. Cependant, si elle était rendue nécessaire, un certain nombre de régions, à des prétextes divers (calendrier et état d'avancement du dialogue de gestion ou encore l'envie de montrer qui est le chef et qui décide...), se sont employées à détruire tout ce qui concourait à préserver un pilotage national. Malgré nos très vives protestations aux différents niveaux (région, DGER...), trop peu de régions concernées se sont remises en règle. Ainsi, l'enseignement agricole se présente aujourd'hui, à quelques semaines de la prochaine rentrée, sans que la carte des évolutions des structures ne soit concrètement arrêtée... C'est absolument scandaleux, des élèves ou des étudiants auront, pendant les vacances scolaires, voire même à la rentrée, à envisager d'éventuels reclassements vers d'autres choix de classes ou d'établissements, sans aucune certitude de pouvoir être scolarisés dans le service public ! C'est parce que le SNETAP ne peut cautionner de telles dérives que dès le mois de mars, la décision a été prise de sensibiliser les candidats à la présidentielle et aux législatives en faveur d'un collectif budgétaire afin, comme nous le disions, de sauver la rentrée 2007 et d'intervenir sur la préparation du budget 2008. L'élaboration de projets d'évolutions de structures répondant aux attentes sociales d'enseignement et de formation en dépend fortement. Aussi, les résultats des élections à la présidentielle étant ce qu'ils ont été, le bureau national a décidé d'un « Manifeste pour l'enseignement agricole public », avec l'objectif de réunir 10 000 signatures afin de

porter nos revendications auprès des parlementaires réélus ou nouvellement élus.

■ Révision du 4^e schéma

Si le 4^e schéma a donné lieu à une importante contribution du SNETAP, la révision décidée par le nouveau directeur général nous a conduits à expliquer en quoi une nouvelle contribution ne nous semblait pas utile. En effet, comment ne pas se souvenir du peu de cas fait par son prédécesseur des contributions des uns et des autres quand, en cours d'élaboration du schéma, le précédent DGER avait fait procéder à une réécriture unilatérale des contenus, amenuisant encore un peu plus les maigres espoirs placés dans le projet initial. Aussi, si les motifs de la révision avancés par l'actuel DGER, nous ont semblé justifiés et nous lui en avons donné acte, en revanche, la limite donnée par le contexte de la dette de l'Etat (...) n'a pas rendu envisageable une reconsidération de notre position. Nous n'avons donc eu aucune illusion de ce qu'il ressortirait de ce 4^e schéma révisé. Néanmoins, le SNETAP a argumenté ses réponses aux 26 questions posées par l'administration dans un document préalable, a siégé au 8 réunions programmées entre octobre 2006 et avril 2007 et s'est pleinement investi dans la relecture de la version initiale et dans la rédaction d'amendements au schéma maintenant révisé. Si le SNETAP peut se féliciter de la réintroduction d'un volet relatif à la formation continue des personnels, rien d'autre, dans la rédaction du 4^e schéma dorénavant publié et disponible, n'est susceptible dans son application de faire évoluer les politiques conduites. Pour autant, nous appelons les militants qui seront conduits à représenter le SNETAP dans l'élaboration des PREA ou des projets d'établissement, à prendre connaissance des amendements faits par le SNETAP afin que dans son application déconcentrée, rien ne soit plus défavorable que ce qui est prévu. De nombreuses sources d'information sont désormais disponibles dans le bulletin et sur le site du SNETAP à ce sujet.

■ Le développement de l'apprentissage

La loi relative à l'égalité des chances prévoit le développement de l'apprentissage à partir de 14 ans (apprentissage « junior »). Si le nouveau Président élu a suspendu son

application et nous devons nous en féliciter, la vigilance doit demeurer. D'autant qu'aucune réponse n'est aujourd'hui apportée quant à ce qui va lui être substitué et la volonté de le développer demeure, ainsi que le prévoient le 4^e schéma révisé et plusieurs des PREA.

Rassemblant environ 29 000 apprentis (dont 6 500 dans le privé), répartis dans 162 centres de formation d'apprentis (100 centres publics et 62 centres privés), l'apprentissage au Ministère de l'Agriculture s'est assez peu développé notamment en raison de la concurrence des établissements à rythme approprié (MFREO).

Aussi, des autorités académiques et quelques chefs d'établissement, pour entrer dans le cadre de la baisse de la DGH, envisagent à l'occasion des évolutions des structures pour la rentrée, des mixages d'apprentis avec des jeunes relevant de la formation initiale scolaire. Cette dérive possible ne doit pas être minimisée car en « seigneurs » à la tête de régions, certains responsables de conseils régionaux voient dans l'apprentissage le moyen de contrôler encore un peu plus la formation initiale et professionnelle des jeunes.

L'action syndicale a sur ce sujet gagné des batailles, celles qui ont permis notamment d'écarter même provisoirement, l'apprentissage junior dès 14 ans et aussi, le combat mené par le seul SNETAP-FSU dans l'élaboration du 4^e schéma, qui a pu éviter une généralisation du mixage des publics. Le 4^e schéma prévoit en effet de conduire une expérimentation sur les projets existants avant la mise en place de nouveaux projets. Il nous appartient, au-delà de ce rapport d'activité, de faire en sorte que cette disposition ne se soit pas élargie.

Conclusion

Limites et réussites de l'action syndicale

Deux principaux types d'obstacles à l'action syndicale conduite sur ce secteur de la politique scolaire et du respect de la laïcité ont conduit à ces reculs notables. Si certains sont internes ou transversaux, d'autres relèvent davantage de l'incapacité à établir une unité syndicale suffisamment durable pour infléchir les politiques publiques mises en œuvre.

Ainsi, la mobilisation des militants sur les questions budgétaires, problème au cœur de nos préoccupations, semble extrêmement compliquée. A cela, plusieurs explications possibles :

- la communication médiatique qui tend à dépolitiser les orientations budgétaires et à les placer à un niveau comptable : « la dette conduit l'Etat à réduire les effectifs de fonctionnaires » ;
- le calendrier qui déconnecte les décisions hautement politiques relevant des débats parlementaires des conséquences produites, notamment sur la définition de la carte scolaire ;
- la désunion syndicale sur ce sujet comme d'autres qui, au-delà des conceptions divergentes représentées par le syndicalisme d'accompagnement et le syndicalisme de luttes et de revendications, traverse aussi ce dernier, entre ceux qui rêvent « du grand soir sinon rien » et le syndicalisme de luttes et de propositions incarné par le SNETAP et sa fédération.

A cet effet, s'il n'en est pas moins exemplaire par les retombées induites, le mouvement d'opposition aux évolutions des structures de décembre 2005 et de janvier 2006 témoigne de cette analyse. L'action collective sur le budget n'avait alors pas donné les effets escomptés, pourtant dès que les conséquences ont été perceptibles dans les régions et dans les établissements, une mobilisation spontanée et ne prenant en compte que les situations locales est née. Le SNETAP a alors dû déployer toute son énergie pour faire en sorte que les revendications convergent.

Ainsi, nos faiblesses sont aussi en partie à mettre à l'actif de nos

réussites. Aussi, nous les tenons essentiellement de notre capacité à être présents à peu près partout et de la force de nuisance que nous sommes encore en capacité de produire. Cette dernière relève essentiellement du nombre de nos syndiqués et des résultats aux différentes consultations (consultation générale et CAP...). Mais que l'on ne s'y trompe pas, la reconnaissance dont il bénéficie, le SNETAP la construit aussi par le travail auquel il s'emploie dans l'intérêt du service public et de ses personnels - analyses produites, élaboration des rapports de forces et des actions et leurs quelques résultats.

Politique scolaire et laïcité : quelles stratégies ?

■ En interne

Sans renoncer à ce que nous faisons déjà et aussi à ce que nous pourrions faire de plus, les limites du retour des actions produites semblent être atteintes.

Aussi, conviendrait-il de permettre et développer encore plus de réactivité en interne au SNETAP. Si entre l'échelon national et les secrétaires régionaux, elle est d'un niveau correct, elle est encore trop balbutiante entre les sections d'une même région et entre les sections et le niveau régional, qui doit rester le niveau pertinent. Trop souvent, le niveau national est interpellé sans que les secrétaires régionaux n'aient été informés. Cette nécessité de développer cette réactivité, relève de ce que les principales décisions sont dorénavant déconcentrées au niveau des régions et demain très probablement au niveau des établissements. Projet qui n'en doutons pas, sera introduit par les libéraux aux affaires.

■ En externe

Les progrès enregistrés par la lutte des uns ont de plus en plus souvent de fâcheuses répercussions sur d'autres. Les luttes produites par le SNETAP-FSU à l'automne 2005 ont contribué à abonder le programme 143 de l'EA. Et si nous pouvons notamment nous réjouir que la dotation des bourses à verser aux familles des élèves du Public et du Privé ait été améliorée, pour autant, c'est l'enseignement privé qui a perçu la quasi intégralité du reste de la rallonge votée, au détriment du programme de l'enseignement public du second degré sous tutelle du MEN. Ceci n'est pas un regret par rapport à l'action conduite mais le constat des conséquences d'une action. Aussi, la question posée est comment sortir de nos difficultés identifiées à combattre les reculs de l'EAP et par ailleurs faire vivre nos aspirations ? Comment sortir d'actions isolées et des aspirations légitimes de chacun pour les fédérer et leur donner une cohérence dans une démarche plus globale ?

(1) - Terminologie employée par le ministre Hervé Gaymard en février 2004 lors du CNEA qu'il présidait en réponse à un rapport à la Constitution fait par le SNETAP.

(2) - Entre 2001 et 2006, les prix du marché de l'énergie ont connu un envol spectaculaire : + 39 % en Espagne, + 49 % en Allemagne, + 67 % en Finlande, + 77 % en Suède, + 81 % au Royaume-Uni et + 92 % au Danemark ! En France, les entreprises qui ont choisi de quitter les tarifs réglementés de service public ont vu leur facture d'électricité augmenter en moyenne de 76 % sur la même période, quand les tarifs d'EDF restaient à peu près stables.

(3) - 2 sections = une classe.

(4) - SNETAP-FSU, SFOERTA et SYAC CGT. Le SGEN-CFDT, coalisé dans l'écriture du 4^e schéma avec les syndicats du privé, n'a pas cru bon de s'associer à notre action cette année là.



Rapport d'activité vie syndicale

Un contexte politique nouveau, des paradoxes importants

Des choix politiques régressifs

Depuis le congrès d'Amiens, et plus largement depuis le début de la dernière législature, les citoyens, les salariés, ont subi des attaques sans précédent. A la casse organisée de tous les acquis sociaux, obtenus de haute lutte par les générations passées, s'est ajoutée de manière plus pernicieuse encore la mise à bas de tous les fondements éthiques et philosophiques servant de socle à une société que des siècles d'histoire et de luttes avaient patiemment construite.

Pourtant, malgré cette expérience lourde d'enseignement et de menaces, lors des dernières échéances électorales, plus de 50 % des électeurs ont porté au pouvoir une équipe dont les orientations clairement affichées, si elles sont mises en œuvre ne pourront qu'aggraver la situation des salariés, accentuer l'abandon de tous les acquis sociaux, abandonner encore un peu plus les valeurs de partage et de solidarité pour retourner vers un ordre moral régressif et arrogant.

Les raisons et les responsabilités dans cette terrible incapacité des forces de progrès à convaincre les électeurs que d'autres choix sont possibles sont multiples et complexes...

Le syndicalisme ne peut dans ces conditions s'exonérer de rechercher quelle est sa part dans cet échec.

Le SNETAP-FSU à son niveau, doit mener cette analyse et poursuivre sa réflexion, d'autant que, dans le même temps et de manière assez paradoxale, les personnels de l'enseignement agricole public

ont largement conforté le SNETAP, sur la base d'analyses claires et de valeurs affichées sans ambiguïté.

Des éléments nouveaux dont nous devons tenir compte

■ Décentralisation et déconcentration

Transfert des personnels TOS aux régions, une réversibilité qui de toute évidence n'est plus envisageable, déconcentration de la gestion au niveau des DRAF, mise en œuvre de la LOLF, autant d'éléments forts qui ont fait bouger de manière significative les lieux de décision et de fait les niveaux pertinents de l'intervention syndicale.

Le SNETAP a su répondre à ces nouvelles conditions d'exercice de l'action syndicale.

Présent efficacement sur le dossier des TOS, il est aujourd'hui confronté à davantage de difficultés dans des domaines comme celui des structures et de la mise en œuvre de la LOLF par des DRAF dont (pour certains) la conception du dialogue social est tout aussi particulière que le nouveau contexte politique.

Le renforcement du niveau régional, la présence du national en appui et en production d'expertise doivent être encore renforcés pour permettre au SNETAP d'adapter ses structures et son fonctionnement aux conditions nouvelles.

■ Une nouvelle conception du dialogue social ?

Le « dialogue social » mis en avant de manière systématique depuis que le gouvernement a décidé de renoncer à la négociation a montré depuis maintenant quelques années à quel point il ne présentait que peu d'intérêt pour les salariés.

Considéré comme un exercice d'inflation pour les organisations syndicales des politiques mises en

œuvre par le gouvernement, il a fallu au Ministère de l'Agriculture et plus particulièrement à la DGER toute l'opiniâtreté du SNETAP, pour faire des instances paritaires de véritables lieux de discussion permettant une intervention réelle des personnels sur les contenus.

Il faut à cet égard signaler que le changement de DGER a permis de passer d'une gestion autoritariste et brutale à une gestion permettant de réels échanges, même si au final la question des moyens et des orientations politiques lourdes ont toujours fini par crispier et bloquer des débats qui restent à conduire.

La volonté affichée du nouveau gouvernement de privilégier un dialogue co-gestionnaire et réformiste avec certaines organisations qui ont d'ores et déjà répondu présentes doit conduire à expertiser le périmètre opportun de l'unité et de l'action intersyndicale.

Pour le SNETAP des succès électoraux significatifs

Lors de la consultation générale de novembre 2006, la large victoire de la FSU qui dans le secteur de l'enseignement, relègue loin derrière toutes les autres organisations syndicales qui elles, subissent un nivellement par le bas, est significative :

- Significative du fait que les personnels de l'enseignement agricole comptent majoritairement sur le SNETAP et la FSU pour défendre leurs intérêts, leur outil de travail, leur conception des services publics et notamment du service public d'éducation.

- Significative du fait que les personnels de l'EAP cautionnent les choix proposés par le SNETAP en termes de syndicalisme (syndicalisme de lutte et de propositions, syndicalisme de propositions alter-

Congrès d'Albi - 5 au 8 novembre 2007

Rapport d'activité

VIE SYNDICALE

natives) alors que les autres propositions (syndicalisme réformiste d'accompagnement, syndicalisme étroitement corporatiste, syndicaliste protestataire...) restent clairement minoritaires.

Lors des élections CAP strictement liées au secteur de l'enseignement (CPE, PLP, PCEA) cette tendance se confirme nettement, et si l'abstention reste très forte (PLP et PCEA) en raison notamment d'un mode de scrutin que le SNETAP a dénoncé dès sa mise en œuvre, les personnels ont clairement signifié qu'ils donnaient au SNETAP-FSU mandat de les représenter et les défendre dans les instances paritaires.

Le maintien de la syndicalisation à un niveau important (dans le contexte du syndicalisme français) démontre lui aussi que les personnels ne se détournent pas d'une organisation syndicale avec laquelle ils se sentent en phase et dont ils confirment régulièrement la représentativité.

Une certaine impuissance du syndicalisme à mobiliser massivement les personnels

Alors même que le SNETAP, a su proposer aux personnels la mise en œuvre de ripostes adaptées aux attaques subies par l'enseignement agricole public, ces ripostes n'ont jamais pu prendre une ampleur proportionnelle aux enjeux et aux attaques subies.

Fortes symboliquement (livres noirs, action grilles horaires, états généraux de l'EAP, rassemblement du 17 mai 2006), elles n'ont cependant jamais eu le caractère massif qu'exigeait la situation et n'ont de ce fait pas permis de s'opposer efficacement aux politiques régressives mises en place.

Au syndicalisme de masse et de mobilisation proposé par le SNETAP-FSU, les personnels, majoritairement répondent de toute évidence par la mise en œuvre de fait d'un syndicalisme de délégation, constat qui peut être fait bien au-delà de l'enseignement agricole public, du secteur éducatif et même de la fonction publique dans son ensemble.

Un choix de syndicalisme réaffirmé, des pratiques syndicales à interroger

Si aujourd'hui, rien ne semble devoir remettre en cause notre détermination à promouvoir un syn-

dicalisme de transformation sociale fondé sur les valeurs de la République, porteur de l'intérêt général et de propositions alternatives élaborées collectivement et démocratiquement, un syndicalisme ouvert, un syndicalisme en lutte, parce que convaincu qu'un autre monde est possible, la difficulté avérée à le mettre en œuvre doit une nouvelle fois conduire à interroger nos pratiques syndicales, nos conceptions de l'unité syndicale au regard de l'émiettement des forces syndicales et de la difficulté d'impulser à long terme de véritables dynamiques unitaires.

Des pratiques d'unité syndicale qui ont montré leurs limites

L'unité syndicale au MAP, un échec incontestable

Compte tenu de la position majoritaire du SNETAP dans l'enseignement agricole public, le congrès d'Amiens l'avait investi, d'une responsabilité particulière dans la construction de l'unité au MAP et notamment dans l'EAP, tant au niveau national qu'au niveau local.

Il appelait par ailleurs toutes les sections, sans attendre les appels intersyndicaux, à associer aux initiatives du SNETAP-FSU, quel que soit leur niveau de décision, tous les personnels et toutes les organisations qui s'y reconnaîtraient et voudraient s'y associer sans en dénaturer les objectifs.

Si de toute évidence ce dernier mandat a été entendu et mis en œuvre, l'appel à signer le manifeste lancé sur le terrain par des sections d'autres organisations syndicales en atteste, l'échec au niveau national est patent. L'institutionnalisation des oppositions et des différences a conduit dans les deux dernières années à une véritable disparition des démarches unitaires.

Alors que le SNETAP, conscient du risque paralysant des périodes électorales (consultation, CAP) avait largement anticipé en conviant toutes les organisations à un débat sur l'organisation de véritables démarches unitaires (février 2005), l'absence de réponse des autres organisations a renvoyé le SNETAP à sa responsabilité d'organisation majoritaire.

A la paralysie de constructions unitaires interminables conduisant à une absence totale de réactivité

et de mise en œuvre concrète, le SNETAP a répondu par la construction de mobilisations adaptées, en proposant en parallèle et systématiquement aux autres organisations de s'y associer.

Leurs stratégies électorales (ayant par ailleurs largement montré leurs limites !) n'ont pas permis aux autres organisations de répondre à nos propositions et invitations, et seule la FCPE, hors du champ de cette concurrence stérile s'est associée d'emblée à la signature du Manifeste par exemple.

Chercher d'autres voies pour construire l'unité : un impératif qui demeure

Tout ce qui précède conduit à penser que, dans le contexte actuel, les salariés ne pourront réagir et imposer d'autres choix que s'ils sont en capacité de construire les conditions de l'unité et d'un vrai rapport de force.

Cette unité et ce rapport de force pour être pérennes peuvent-ils se fonder sur autre chose que sur des valeurs communes, des objectifs communs et une vision proche du syndicalisme et de l'action syndicale ?

Ce sera au congrès d'Albi d'en décider et de tracer des pistes claires pour la construction au ministère de l'Agriculture et au-delà d'outils syndicaux rénovés, capables de répondre aux défis et aux enjeux de demain.

Cette réflexion du SNETAP ne pourra se limiter à des orientations bornées au Ministère de l'Agriculture et devra dire ce que les adhérents du SNETAP souhaitent comme avenir pour leur fédération.

Le Snetap et la FSU

Le congrès d'Amiens a donné mandat à tous les élus et militants du SNETAP d'amplifier leur implication à tous les niveaux de la FSU et notamment au niveau des sections départementales et des coordinations académiques ou régionales.

Il a pour cela particulièrement mandaté le secteur Vie Fédérale.

Une implication forte et positive du SNETAP au sein de la FSU sur la question des TOS

Très minoritaires par rapport aux effectifs de l'Education nationale, les TOS de l'enseignement agricole

ont avec le SNETAP pris une part particulièrement active aux mobilisations et aux campagnes électorales concernant notamment l'élection des CTP régionaux.

Présents dans toutes les régions, les TOS de l'EAP ont permis à la FSU d'obtenir des résultats très satisfaisants, notamment dans les régions où les autres syndicats TOS de la FSU étaient peu présents.

Très actif au niveau fédéral sur la question des TOS, le SNETAP qui a parfois émis des réserves sur la qualité du fonctionnement intersyndical fédéral, a su par ailleurs faire des propositions concrètes de structures à mettre en place et de travail collectif à rendre plus réactif, et plus transparent.

Un mandat enfin mis en œuvre : les sections régionales

Fidèle à son mandat ancien de défendre au sein de la FSU la création de sections régionales, le SNETAP a participé très activement à la réalisation de ce mandat. La décision du congrès de Marseille de créer ces sections régionales représente pour le SNETAP un grand motif de satisfaction. Les secrétaires régionaux du SNETAP doivent tout naturellement trouver leur place dans ces structures totalement adaptées à l'évolution de la place prise par les conseils régionaux dans la vie des établissements.

Revendiquer pour la FSU sa vraie place... ou trouver une autre place pour la FSU ?

Malgré un mandat de congrès fort (le congrès appelle sa fédération à refuser toute frilosité et à revendiquer et occuper pleinement la place que ses adhérents souhaitent lui voir occuper, tant à la table des négociations gouvernementales, qu'au sein des organisations syndicales) et une attitude offensive du SNETAP tant au congrès de Perpignan qu'au congrès de Marseille, le constat relatif à la place de la FSU dans le concert des organisations syndicales et à la table des négociations reste très en demi-teinte.

Trop souvent ignorée par les médias et marginalisée par les confédérations, la FSU peut-elle rester immobile, persister dans les orientations actuelles de toute évidence compliquées à mettre en œuvre ou doit-elle faire évoluer ses mandats

vers des options plus radicales prenant clairement position dans des options plus lourdes de recomposition syndicale ?

Le bilan des dernières années de l'action syndicale en général, des activités intersyndicales et de la place et du rôle de la FSU dans ces problématiques pose de véritables interrogations et doit inciter les militants à réfléchir activement à la question de l'unité syndicale, aux pistes de réunification du mouvement syndical, à la place de la FSU au sein des forces syndicales qui partagent les mêmes valeurs et les mêmes pratiques syndicales

SNETAP, SYGMA, SNUTEF : quel bilan fédéral au MAP ?

Même si la présence de la FSU par ses syndicats nationaux au Ministère de l'Agriculture (SNETAP, SYGMA et SNU-TEF) a pris tout son sens, en permettant à chacun de ses syndicats nationaux de s'approprier des problématiques plus larges, le mandat de congrès d'Amiens réclamant une organisation plus formelle et plus opérationnelle n'a pas réellement été mis en œuvre.

Les fusions de corps, avec pour corollaire la mise en œuvre de CAP communes auraient dû conduire à davantage de travail et de mobilisations communes.

Les réunions de coordination ont été peu nombreuses, même si les échanges informels permanents ont permis de faire face sans difficulté aux sollicitations et situations diverses.

L'identification de problématiques et de dossiers et de thématiques communes ont été insuffisamment développées, de même que la planification et la mise en œuvre de réflexion et de mobilisation communes.

Le SNETAP et le dossier des TOS

Indépendamment des analyses de fond traitées par le secteur Corpo, le SNETAP peut être satisfait de la manière dont il a suivi ce dossier et assumé ses responsabilités.

Présent au côté des collègues, il a multiplié les documents et réunions d'information, il a obligé chaque fois que possible l'administration de

l'Agriculture – qui en la matière a fait preuve de nombreuses carences – à clarifier ses positions et la situation des collègues.

Il a participé à d'innombrables réunions avec l'administration ou en intersyndicale, il a pris une place majeure au sein de la FSU pour faire émerger un véritable travail et de véritables analyses fédérales.

Au congrès de Marseille, il a proposé et obtenu le vote d'amendements institutionnalisant ces pratiques fédérales.

En interne, l'implication de camarades TOS élus dans les CTP régionaux a donné un poids, et une compétence reconnue au SNETAP et à la FSU dans bon nombre de régions.

La mise en place du collectif TOS, les listes de diffusion, la parution très régulière de l'*Info-Atos*, la participation à de nombreuses réunions ont donné au SNETAP durant cette période, une reconnaissance qui va bien au-delà de son poids réel en termes d'effectifs.

Réactif, il a pris acte de l'aspect caduc de son mandat lié à une réversibilité qui aujourd'hui n'est plus d'actualité et continue sa mission d'expertise, d'appui et de conseil auprès de l'ensemble des collègues TOS

Tout au long du mandat écoulé, le SNETAP n'a jamais perdu de vue le mandat qui lui a été donné à Amiens en :

- Favorisant le maintien des personnels TOS au sein de la communauté éducative et au sein d'une même organisation syndicale.
- Renforçant sa présence et la présence des élus TOS du SNETAP dans les instances fédérales,
- Renforçant la cohésion et les liens entre les niveaux régional et national du SNETAP pour la filière ouvrière.

La vie syndicale du SNETAP-FSU

Un objectif général respecté

La volonté forte du Bureau National de mettre concrètement en œuvre le mandat d'Amiens de renforcer les liens et les cohérences entre tous les niveaux du syndicat a porté ses fruits et les moyens mis en œuvre pour favoriser les échanges, mieux faire circuler

VIE SYNDICALE

l'information, faire preuve de plus réactivité ont clairement eu une certaine efficacité.

La reconnaissance incontestable du SNETAP-FSU par les personnels à l'occasion de la consultation générale, et des élections CAP démontre la justesse et la légitimité de nos mandats et la confiance que placent les personnels dans l'ensemble des élus du SNETAP.

Le mandat du congrès d'Amiens d'exercer notre activité avec rigueur, équité et transparence a constamment été présent dans les préoccupations des instances nationales même si des difficultés persistent ici ou là, et si le mandat des élus de produire en toute occasion, des comptes rendus de mandat permettant une transparence et une lisibilité totale dans les démarches entreprises et les décisions prises, n'est pas toujours simple à mettre en œuvre de manière homogène.

Réveiller la conscience citoyenne était explicitement un mandat fort du congrès d'Amiens. Si les moyens proposés par le congrès, notamment le resserrement des liens et de la cohérence entre les différents niveaux (CAP, BN, CSN, SG, Régions), ont bien été mis en œuvre et se sont traduits par une meilleure lisibilité du SNETAP et de fait, des succès électoraux, la prise de conscience citoyenne et les mobilisations espérées n'ont pas vraiment été au rendez-vous... comme l'ont malheureusement confirmé à une échelle plus large les récentes consultations électorales.

Le renouvellement déjà amorcé du Conseil Syndical National et l'engagement de nombreux jeunes militants, va devoir se poursuivre et s'amplifier dans la mesure où pendant et à l'issue du prochain mandat, un certain nombre de responsables nationaux devront être remplacés. La proposition de réforme du CSN adoptée par le CSN et qui devra être entérinée par le congrès d'Albi devrait favoriser l'accès de nouveaux militants aux responsabilités.

La mise en place de groupes de travail permettant la formation des jeunes militants, l'association de camarades aux instances syndicales, leur invitation en qualité d'expert dans les instances paritaires ont été des moyens efficaces de formation syndicale. Contestée à certaines occasions, l'association permanente de camarades ayant clairement, par leur candidature,

manifesté leur volonté de s'engager au plus haut niveau a démontré toute sa pertinence.

Le congrès devra si nécessaire donner à ces pratiques porteuses de renouveau une légitimité statutaire.

Fonctionnement des instances, transparence et démocratie

L'effort de transparence, notamment par une communication plus rapide et plus régulière permettant d'associer plus étroitement tous les niveaux du syndicat à l'information, à la réflexion, à la décision a été poursuivi, mais, la place donnée aux secteurs, aux collectifs ou groupes thématiques pour débattre avec le bureau national et le CSN des problématiques qui les concernent n'a pas répondu aux mandats d'Amiens.

La réforme du CSN, adoptée par le CSN et proposée à l'approbation du congrès devrait répondre aux préoccupations de renouvellement des générations et, par le décloisonnement proposé des catégories assurer à la fois une meilleure répartition du travail et des responsabilités, mais aussi une meilleure appropriation des problématiques communes.

Les différents niveaux de l'activité syndicale

■ Les sections

Les évolutions politiques, les nouveaux modes de « gouvernance » (décentralisation, déconcentration, LOLF) ont encore accru le rôle du secrétaire de section, absolument essentiel pour l'efficacité de notre organisation syndicale.

Malgré des efforts importants de communication, la production d'outils « clefs en main », la très (trop) grande hétérogénéité des secrétaires de section, de leur implication, de leur disponibilité ne peut qu'interroger.

La surcharge de travail qu'il soit syndical ou professionnel, rend la position du secrétaire de section particulièrement complexe et difficile à assumer.

La nécessité que les sections d'établissement retrouvent toutes leurs fonctions de lieu de rencontre et d'analyse collective, de prise en charge solidaire des difficultés des personnels est une nouvelle fois avérée. Dans ce contexte, la question des moyens attribués aux sections devient maintenant incontournable.

Malgré une grande disponibilité du secteur formation et la réussite unanimement reconnue des stages organisés, ceux-ci sont restés trop peu demandés et trop dépendants du volontariat. Les démarches de formation syndicale en direction des sections doivent être renforcées et coordonnées par le bureau national en relation avec le secteur syndicalisme et formation syndicale.

■ Les départements

Une fois de plus, l'échelon départemental a représenté pour le SNETAP un niveau fragile, voire inexistant.

Malgré des mandats forts du congrès d'Amiens, l'absence fréquente de secrétaires départementaux clairement identifiés, pénalise le SNETAP notamment dans ses relations avec la FSU, alors que les statuts du SNETAP prévoient explicitement l'élection de secrétaires départementaux.

Les mandats du congrès d'Amiens, totalement d'actualité ne peuvent être ignorés plus longtemps.

■ Les régions

Les sections syndicales régionales ont été sollicitées plus que jamais. La multiplication des dossiers, des tâches a rendu le travail des secrétaires régionaux particulièrement lourd et complexe.

Le Conseil des Régionaux, par sa vitalité, la qualité des échanges, la réactivité des listes de diffusion, est devenu une pièce maîtresse du SNETAP.

De ce fait, certaines régions ont connu une véritable revitalisation et ont vu l'apparition au premier plan de jeunes militants prêts à s'investir, même si toutes les sections régionales n'ont pas pris conscience avec la même acuité, que dans le contexte politique actuel elles auront à assumer une responsabilité accrue. Elles n'y sont pas toujours préparées, d'autant que le travail du secrétaire régional est rendu plus complexe et plus dur lorsque l'échelon départemental et/ou local est défaillant.

Il semble cependant que le travail régional soit trop exclusivement réservé au secrétaire régional ou au bureau régional, les élus nationaux du CSN, les élus CAP présents n'apportant pas toujours le soutien qu'auraient légitimement pu attendre les secrétaires régionaux.

■ Le national

Le Bureau National

Réuni régulièrement, il a vu lui aussi sa charge de travail s'alourdir, notamment du côté des secteurs Corpo et PSL qui ont eu à gérer des dossiers extrêmement lourds (TOS, déconcentration, structures déconcentrées, etc.), tant en termes de gestion directe qu'en terme d'appui aux structures régionales.

La répartition du travail peut probablement être améliorée et l'identification de responsabilités particulières doit être précisée, même si l'appartenance à l'un des quatre secteurs n'est probablement pas à remettre en cause.

Il a connu des renouvellements partiels, soit lors du départ de certains camarades (retraites, reprises à temps plein) et les vacances ont été pourvues dans des conditions statutaires normales.

Un camarade du CSN a été associé à ses travaux et a ensuite été élu à l'occasion d'un renouvellement partiel.

Le Secrétariat Général

Son fonctionnement très collégial donne satisfaction, dans la mesure où il permet une grande cohérence et une relative interchangeabilité de ses membres.

De la même manière, l'implication de chaque membre du SG sur l'ensemble des dossiers favorise les analyses collectives et fluidifie la gestion des dossiers.

En contrepartie, ces modalités demandent une lourde présence à Paris des membres du SG, ce qui induit à la fois un accroissement des coûts de fonctionnement et une certaine fatigue physique qui a provoqué une démission ayant donné lieu à une élection complémentaire.

L'activité des groupes thématiques, des secteurs, des collectifs

Le congrès d'Amiens avait demandé que soient renforcés et rendus plus autonomes certains groupes thématiques ou de secteurs tels que :

- droit et libertés, vie internationale ;
- égalité des chances ;
- enseignement supérieur ;
- établissements publics nationaux ;
- enseignement maritime ;
- hygiène et sécurité, action sociale.

Ces groupes ont fonctionné de manières très diverses et si certains ont réellement acquis une véritable autonomie et une véritable capacité de production, les résultats ont été extrêmement hétérogènes.

Quand ils ont existé et fonctionné, contrairement aux mandats, ils n'ont pas élaboré de planning de travail soumis à approbation du bureau national, n'ont pas bénéficié d'un relais, membre du bureau national, et n'ont qu'exceptionnellement eu la possibilité de rendre compte de leur activité à l'occasion des CSN.

■ La Vie internationale

De toute évidence un des collectifs ayant le mieux fonctionné. Il a acquis une véritable légitimité et bénéficie d'un noyau de militants confirmés.

Le Comité permanent s'est réuni à chaque CSN pour prendre des décisions et faire des bilans d'étape. L'activité a été continue et diversifiée :

● 2006 : le comité a réuni le réseau Vie internationale composé d'une quinzaine de personnes ; un invité de la confédération paysanne et de la FSU (secteur Vie internationale) ont participé ; participation au FSE d'Athènes ; rencontre de M. Autissier en charge de la coopération internationale et des relations européennes à la DGER.

● 2007 : rencontre avec l'inspecteur de la coopération internationale pour connaître les orientations de la mission.

Ces différentes rencontres ont donné lieu à des comptes-rendus publiés dans le bulletin mensuel. A ceux-ci s'ajoutent des articles sur différentes thématiques ainsi que des mises en ligne sur le site : la souveraineté alimentaire ; le développement durable et la coopération internationale ; les sans papiers.

Plusieurs rencontres et communications avec la FSU et son secteur Vie internationale ont donné lieu à des amendements et motions proposés au congrès de la FSU à Marseille sur les OGM, la souveraineté alimentaire.

En contre point, quelques faiblesses sont à souligner : la rencontre pendant le CSN n'est pas pertinente, les communications sur le site peuvent être optimisées, le réseau ne se réunit pas assez souvent.

Le collectif souhaite une réunion trimestrielle sur une journée et qui pourrait être l'occasion chaque

trimestre de faire le point avec la DGER. Le groupe doit encore se renforcer et préciser les missions de chacun.

■ Egalité des chances

Le groupe Egalité des chances, faute de militants (es) prenant en charge ses mandats, n'a eu aucune activité institutionnelle, et ses mandats n'ont par ailleurs pas été relayés par les instances nationales (SG, BN, CSN).

■ Hygiène et sécurité (CHS) et action sociale

L'activité CHS a été très dense au cours de ce mandat au niveau national, et les préoccupations exprimées par le SNETAP ont généralement été prises en compte de manière intéressante au niveau du CHSM (Comité Hygiène et Sécurité Ministériel).

A contrario, sur le terrain, la situation est beaucoup moins satisfaisante et les décisions prises au niveau national rarement prises en compte (situation des ACMO, multiplication des situations de stress et de harcèlement, absence de réunion des CHS régionaux, etc.).

Le congrès aura à s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour permettre une vraie efficacité du SNETAP en matière d'hygiène et sécurité aux niveaux local et régional.

L'activité action sociale, difficilement identifiable, n'a eu que peu de liens avec ce secteur et a davantage trouvé sa place dans les activités militantes liées à l'ASMA.

■ L'ASMA

La présence et l'implication de la FSU en général et du SNETAP en particulier, s'est considérablement et de manière continue renforcée, au sein de l'ASMA.

L'institutionnalisation des réunions préparatoires, la réflexion plus collective, le mandatement plus clair des élus, le renforcement de la relation entre les instances politiques et les élus à l'ASMA ont produit des effets très positifs.

En contre point, la redéfinition des périmètres ministériels, les fusions DDA/DDE, parasitent lourdement l'activité normale des Asma nationale et départementales et accroissent lourdement la charge de travail des élus du SNETAP.

Le renforcement de la présence du SNETAP à l'ASMA nationale, en

lien avec les résultats de la consultation devraient permettre au élu du CA de l'ASMA de peser avec plus d'efficacité pour faire valoir les mandats du congrès d'Amiens : une action sociale pour tous répondant aux besoins réels des agents, une action sociale définie et gérée par les représentants des personnels comme le prévoit l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983, à l'opposé d'autres orientations, souhaitant faire évoluer des prestations collectives créatrices de lien social (comme les cantines) en prestations individualisées au bénéfice de prestataires privés (comme les chèques - restaurant).

■ **Le collectif Retraités**

Le collectif des retraités, formé de militants présents au Congrès d'Amiens, a connu une activité très régulière. Il s'est réuni chaque veille de CSN, c'est-à-dire 3 fois par an (septembre, janvier et mai). Chaque réunion a été l'objet d'une revue du contexte politique, économique et social, avec la préparation d'une publication à destination des collègues syndiqués retraités. Le collectif a axé ses travaux sur l'étude des problèmes spécifiques aux retraités, à recherché des réponses et à essayer de trouver avec les autres instances, FSU et FGR notamment comment amener les pouvoirs existants à prendre en compte ces problèmes (pouvoir d'achat, problèmes de Sécurité sociale et de Mutuelle, dépendance et vieillissement, EHPAD...). Le collectif a pris l'habitude, pour rendre cette publication plus attractive d'y joindre au moins 2 fois par an une enquête concernant la vie des retraités que leur auteur dépouille et dont le compte-rendu est donné dans la publication suivante.

Les 2 secrétaires catégoriels ont participé au congrès de la FGR en juin 2006 à Paris et la secrétaire titulaire a fait partie de la délégation du SNETAP pour participer au congrès de la FSU en janvier 2007. Lors de ce congrès, il a été acté par vote que la FSU devait créer un secteur fédéral des retraités qui va prendre forme en septembre. D'ores et déjà, les secteurs retraités prennent peu à peu la place des anciens collectifs dans les départements.

Lors des dernières élections catégorielles, 99 syndiqués, soit 60,73 % ont voté, ce qui a été le plus fort pourcentage de toutes les catégories.

La syndicalisation des retraités, non négligeable, pourrait cependant s'améliorer sensiblement si les syndiqués actifs qui prennent leur retraite prenaient conscience de l'importance de rester syndiqués pendant leur retraite.

■ **L'enseignement maritime (voir rapport enseignement maritime)**

Le collectif enseignement maritime a fonctionné de manière très satisfaisante et les effets de son dynamisme se sont immédiatement fait sentir au niveau des établissements. Accroissement de la syndicalisation, appels à la grève, succès syndicaux, audience accrue auprès de l'administration, reconnaissance effective des autres organisations, élections dans les CA, autant de signes incontestables d'une implantation réussie du Snetap dans les lycées maritimes.

Cette reconnaissance est naturellement le fruit d'un travail effectif et d'une bonne coordination avec le niveau national. Ce type de fonctionnement devrait d'ailleurs inspirer le bureau national dans la dynamisation d'autres secteurs d'activité.

■ **Secteur vie fédérale**

Comme signalé précédemment, le secteur vie fédérale n'a pas connu une activité significative, même si par ailleurs le SNETAP, par ses militants, s'est largement investi dans l'activité fédérale.

Le mandat quasiment exclusif de renforcement du niveau départemental, et de son implication au niveau des CDFD, n'a absolument pas été mis en œuvre par le secteur vie fédérale.

■ **Affaires individuelles**

La diversité des statuts, le renouvellement et l'aggravation de la précarité, la diminution des moyens, l'autonomie croissante des hiérarchies intermédiaires ont pour conséquence une multiplication importante des « affaires individuelles » liées au non respect des textes et des procédures.

Ces dossiers, très consommateurs de temps et de moyens (dès lors qu'ils impliquent des procédures devant la justice) sont traités très transversalement au niveau des instances nationales, notamment au niveau du secteur corpo (CAP, Secrétariat général).

Ils doivent cependant continuer à faire l'objet d'une attention toute particulière, dans la mesure où,

indépendamment de leur caractère emblématique (respect du droit, des statuts), ils sont également primordiaux pour favoriser l'image du SNETAP et la syndicalisation des personnels.

L'information, la communication : des outils essentiels

Dans ce domaine, bon nombre de mandats de congrès ont enfin été mis en œuvre et donnent aujourd'hui satisfaction. La diffusion rapide de ce qui se passe au niveau des régions permet une mutualisation profitable à tous des initiatives régionales ou locales, qu'il s'agisse d'actions syndicales ou de production de documents. Les échanges rapides par listes de diffusion, sont efficaces et clairement identifiés. La mise en ligne rapide de documentation, encore insuffisante, a cependant progressé (livrets, bulletins, plaquettes).

Le travail réalisé autour du bulletin, notamment en ce qui concerne la qualité graphique, l'évolution de la maquette, la production d'affiches, les propositions en termes de ligne graphique sont très largement appréciés et participent à une identification positive du Snetap auprès des collègues.

La restructuration du site Internet est jugée également très positive. L'information différenciée et un accès réservé en fonction de la qualité ou non de syndiqué, la possibilité de rédacteurs multiples facilitant la mise à jour, la réactivité accrue font du site un outil de plus en plus performant et apprécié des collègues.

Adapter les statuts et les instances pour un meilleur fonctionnement

Statuts et règlement intérieur

Un groupe de travail, mandaté par le CSN s'est réuni pour expertiser un toilettage possible des statuts et du règlement intérieur selon deux axes :

- Un toilettage simple permettant une meilleure lisibilité, et une meilleure cohérence entre les statuts et le RI.
- Des propositions de modifications répondant aux carences et/ou dys-

fonctionnements repérés (Election d'adjoints aux secrétaires de secteurs, présence de la commission de contrôle au CSN).

Ces propositions soumises statutairement au Secrétariat général seront proposées au congrès et à la ratification des adhérents.

Réforme du CSN

Dans le cadre du renouvellement du CSN, le conseil catégoriel a proposé au Bureau National d'initier une réflexion sur la réorganisation de la représentation des différentes catégories au sein du Conseil Syndical National. Cette réflexion ayant pour objet :

- De faciliter le renouvellement des générations et de procéder à un certain rééquilibrage des catégories.
- De proposer une représentation moins stricte, permettant une approche plus transversale des catégories et d'éviter le risque de sièges restant vacants.
- De renforcer la représentation de l'enseignement supérieur.

A la suite de ce mandat, le CSN de Janvier 2007 a validé la proposition du bureau national, proposition qui sera soumise au congrès

Cette proposition repose sur quelques modifications initiales, puis, sur la possibilité de regroupements de certaines catégories par filières en fonction des candidatures reçues.

L'appel de candidature sera fait sur la base d'une composition du

CSN peu différente de la composition actuelle. En cas d'absence de candidature pour telle ou telle catégorie à l'issue de l'appel de candidature, les deuxièmes regroupements de catégories envisagés deviendraient effectifs, permettant que plusieurs sièges puissent être occupés par des militants d'une même catégorie, conformément au tableau annexé.

Les propositions de modifications sont les suivantes :

- Fusionner les catégories Détachés et Agrégés, avec 1 siège au CSN.
- Créer une catégorie « Enseignants à statuts particuliers » regroupant les Documentalistes, les ESC, les TIM, les Ingénieurs, avec 2 sièges.
- Regrouper les personnels de direction (EPL, CFA, CFPPA, Exploitation) avec deux sièges.
- Ajouter un siège pour le Statut Formation Recherche en proposant au moment de l'appel de candidatures un siège pour les A et un siège pour les B et C.
- Ajouter un siège pour les enseignants du Supérieur.
- Regrouper les administratifs C et B avec deux sièges.
- Regrouper les ex-(MO, OP, OEA) (adjoints techniques) avec 3 sièges.

Les moyens de l'activité syndicale

Les cotisations

La modification du barème des cotisations actée par le Conseil

Syndical National, n'a pas provoqué d'évolution majeure sur le montant global des cotisations qui constituent la ressource principale du SNETAP-FSU.

La plus grande progressivité dans le barème, et les modulations plus directement liées aux revenus des collègues ont, semble-t-il, permis une petite diminution du « turnover » ce qui était un des objectifs recherchés.

Le transfert des TOS n'a pas eu d'effet notable sur la syndicalisation, les collègues comprenant parfaitement qu'au-delà de la collectivité de rattachement, la notion de communauté éducative restait essentielle de même que la capacité de l'organisation syndicale à intervenir sur le lieu de travail de chacun.

Les moyens syndicaux octroyés par le ministère

Les résultats de la consultation générale ont permis l'octroi à la FSU en général et au SNETAP en particulier de moyens syndicaux en progression.

Les crédits sont répartis entre les dépenses liées à la permanence (téléphone, affranchissement, papier) et une subvention ministérielles permettant notamment le renouvellement de certains matériels.

Les dispenses de service, dont une part plus importante sera dévolue au fonctionnement des régions sont également en légère progression.



Rapport d'activité financier

Vous avez dit ACTIONS, et il y a en eu : du livre noir, aux manifestations décentralisation, déconcentration, pour les TOS, les Agents CFA CFPPA, l'Enseignement Maritime, la journée noire locale, régionale, nationale, les Etats généraux... toujours à l'initiative du SNETAP.

Avec beaucoup de travail, de persévérance et jamais de renoncement le résultat de la consultation générale nous a conforté dans la place que nous occupions au sein du MAP et a permis à la FSU d'être et de rester le premier syndicat de ce ministère. Certes, cela n'a pas été sans conséquence pour nos finances, notre fonds de roulement déjà bien entamé, a été laminé.

Le mépris de notre administration à l'égard de l'Enseignement Agricole Public nous a obligés à réunir de nombreux groupes de travail. La mise en place de collectifs, les actions menées pour limiter la casse au moment des rentrées scolaires ont occasionné des dépenses supplémentaires depuis ces trois dernières années, venant s'ajouter au fonctionnement normal, déjà très intense, de nos instances statutaires.

Recettes

Les cotisations

Subissent une baisse en 2003-2004 par rapport à 2002-2003, mais se stabilisent en 2004-2005 et 2005-2006.

Nombre de syndiqués :

- 2003-2004 : 4 497 (retraités : 130) ;
- 2004-2005 : 4 319 (retraités : 158) ;
- 2005-2006 : 4 287 (retraités : 149) ;
- 2006-2007 : 4 230 (retraités : 186).

Le nombre des prélèvements est d'environ 1/3 du nombre de syndiqués et avec peu de rejets de paiement. Une étude est menée pour étendre ce mode de paiement en proposant plus de deux prélèvements ainsi que la tacite reconduction. Ce changement impliquera des frais supplémentaires, pour l'instant pris en charge par la trésorerie nationale. Le changement de barème des cotisations décidé au congrès d'Amiens n'a

pas été pénalisant pour le SNETAP et n'a pas eu d'incidence sur les recettes.

Caisse de solidarité

Au départ, cette caisse de solidarité avait été créée pour aider certains camarades et pour mettre en œuvre des actions dites de « solidarité » ; elle était alimentée par les dons et les remerciements des camarades pour les actions menées par le SNETAP et les élus CAP. Ce n'est plus actuellement le cas, seuls certains camarades qui ont gagné un recours auprès des tribunaux grâce à l'action des élus et de notre avocat ont parfois le geste généreux et reversent en plus des frais d'avocat, une somme affectée à cette caisse.

Elle reste peu approvisionnée. Un recensement de tous les dossiers en cours est actuellement fait et devrait nous permettre de vérifier l'état d'avancement des recours gagnés et payés par l'administration pour récupérer les frais d'avocat auprès des camarades qui en ont bénéficié

Dépenses

Les frais d'imprimerie sont en diminution depuis l'utilisation des moyens informatiques.

Les dépenses de bulletin apparaissent en baisse, mais une partie a été réglée par la dotation ministérielle attribuée par les moyens syndicaux (voir rapport vie syndicale). Il en est de même pour les frais relatifs à :

- l'affranchissement ;
- le téléphone ;
- les consommables « papier » ;
- la location, maintenance et le coût des photocopies ;
- l'achat de matériel (fax).

Les frais de déplacement, toujours importants, restent notre plus gros poste de dépenses.

Le fonctionnement des instances et l'activité syndicale obligent de nombreux déplacements des élus nationaux. L'application des mandats de congrès, les décisions prises en CSN et BN ne sont pas toujours compatibles avec les finances disponibles. De plus en plus, ce sont les frais d'hébergement qui

augmentent la note. Les frais de transport étant soit pris en charge par l'administration, soit négociés au tarif le plus bas (coupon fréquence, billet réduit).

La suppression de nombreux trains de nuit au profit des TGV oblige souvent nos camarades à arriver la veille ou à repartir le lendemain.

Certaines conditions de remboursement seraient peut-être à prendre en compte : exemple taxi au lieu de voiture en parking au-delà de 24 heures...

Le reversement aux régions

Toutes les régions ont actuellement reçu leur ristourne sauf une. Certes, le reversement est tardif mais dû aux problèmes de transition entre septembre et décembre pour la rentrée de la nouvelle campagne de syndicalisation.

Les trésoriers régionaux reçoivent à leur demande une avance si besoin.

Par oubli des dates limites d'envoi des bordereaux, et l'incidence de

décision de péréquation, le reversement est moindre pour certaines régions.

Une activité syndicale dynamique entraîne un coût important de fonctionnement qui ne couvrent pas toujours les reversements

Le poste **avocats** est toujours aussi important en fonction du nombre de recours déposés. Pour exemple le

dossier validation des services CFA-CFPPA : 18 099 euros actuellement. Nous constatons un bilan négatif pour 2003-2004 et 2004-2005, mais qui se stabilise pour 2005-2006. Nous avons pu faire face à ce déficit, en utilisant au mieux les SICAV de trésorerie, fruits du placement de la vente immobilière du local (congrès de Moulin). La somme ponctionnée est remise en

placement dès que les cotisations sont encaissées.

SICAV : placement initial de 76 224,51 euros en 2000.

- au 01/12/2003 :

86941,09 euros

- au 31/12/2006 :

94 826,00 euros

Soit **18 601,49 euros** de plus value depuis 2000.

Comptes d'exploitation

| Recettes | 2003-2004 | 2004-2005 | 2005-2006 |
|---------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Cotisations bics BP | 281 480,23 | 290 350,38 | 291 250,20 |
| Cotisations CASDEN | 194 401,02 | 195 786,41 | 203 084,33 |
| Divers | 11 247,29 | 8 489,08 | 3 626,98 |
| CS | 3 177,26 | 1 445,29 | 762,00 |
| Intérêts | 3 305,51 | 1 739,70 | 848,06 |
| TOTAL | 493 611,31 | 497 810,86 | 499 571,57 |

| Dépenses | 2003-2004 | 2004-2005 | 2005-2006 |
|----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Imprimerie | 81 850,41 | 61 564,48 | 69 085,86 |
| Bulletin | 62 483,43 | 48 445,05 | 30 803,71 |
| Affranchissements bulletin | 4 612,41 | 5 651,52 | 4 285,99 |
| CDI | 2 313,16 | 1 665,2 | 2 370,86 |
| Assurances | 462,53 | 462,53 | 462,53 |
| Téléphone | 8 590,00 | 8 971,35 | 9 001,01 |
| Affranchissements | 186,20 | 630,77 | 375,86 |
| Informatique | 5 642,97 | 17 092,77 | 9 700,14 |
| Divers | 4 304,94 | 10 228,91 | 4 564,29 |
| Avocats | 8 403,93 | 19 558,95 | 23 984,71 |
| Reversement régions | 104 917,40 | 95 238,04 | 96 572,40 |
| Organismes | 49 018,72 | 43 856,80 | 47 470,10 |
| Congrès | 15 105,10 | 52 426,05 | 17 134,72 |
| Animation | 0 | 0 | 6 559,94 |
| Déplacement | 183 534,63 | 186 986,44 | 174 910,16 |
| Fonctionnement compte | 885,52 | 1 257,69 | 1 153,29 |
| TOTAL | 532 311,35 | 554 036,55 | 498 435,57 |

| Dépense | 2003-2004 | 2004-2005 | 2005-2006 |
|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Déplacements | | | |
| BN | 81 226,89 | 77 065,83 | 78 170,63 |
| CSN | 39 309,51 | 46 111,83 | 50 791,12 |
| Hébergement CSN | 3 126,20 | 965,00 | 0 |
| Corpo | 20 276,77 | 15 361,07 | 8 507,80 |
| Pédago | 2 466,79 | 7 934,92 | 1 232,86 |
| Laïque | 851,50 | 5 847,66 | 226,00 |
| Vie Syndicale | 11 395,75 | 10 938,88 | 9 077,20 |
| CAP | 14 157,45 | 11 585,09 | 13 840,86 |
| Permanence Technique | 10 723,79 | 11 176,16 | 13 063,69 |
| TOTAL | 183 535,63 | 186 986,44 | 174 910,16 |

| Recettes | 493 611,31 | 497 810,86 | 499 571,57 |
|-----------------|--------------------|--------------------|-----------------|
| Dépenses | - 532 311,35 | - 554 036,55 | - 498 435,57 |
| Excédent | | | 1 136,00 |
| Déficit | - 38 700,04 | - 56 225,69 | |

| | | | |
|---------------------------|------------------|--------------------|--------------------|
| Fonds de roulement | 56 855,33 | 18 155,29 | - 38 070,40 |
| Diminution | - 38 700,04 | - 56 225,69 | |
| Excédent | | | 1 136,00 |
| Fonds de roulement | 18 155,29 | - 38 070,40 | - 36 934,40 |

POUR ÊTRE ÉCOUTÉ, REPRÉSENTÉ ET DÉFENDU

voir plus loin

ensemble



réfléchir, construire, agir

snetap



FSU.